



Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

DÉSIGNATION D'UN QUESTEUR ET D'UN RAPPORTEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de désigner :

- Mme Charlotte DENIZEAU-LAHAYE en tant que Questeur
- M. Benoît CUIGNET en tant que Rapporteur

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES 4 COMMISSIONS MUNICIPALES DITES PERMANENTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir les 4 commissions permanentes existantes :
- DÉCIDE de fixer le nombre de représentants dans chaque commission, outre le Maire Président, à :
 - 11 pour la commission de l'ADMINISTRATION GENERALE ET DES FINANCES
 - 10 pour la commission de l'EQUIPEMENT, URBANISME, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ
 - 9 pour la commission des AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE, HANDICAP
 - 10 pour la commission de l'EDUCATION, SPORTS, JEUNESSE, CULTURE, LOISIRS, MONDE ASSOCIATIF
- PROCÉDE, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des 4 Commissions dites permanentes :

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES

Mme BÉCART, Maire, Présidente.

Ont été élus, à l'unanimité, les 11 membres suivants :

M.	Bertrand OLIVIERO
Mme	Béatrice BODIN
M.	Julien MAGITTERI
M.	Benoît CUIGNET
M.	Allain MAIRE
M.	Grégory DEBAUVE
Mme	Aurélie DRESSAYRE
M.	Pierre-Louis BRIÈRE
Mme	Solène ALLANIC
M.	Yves MENEL
Mme	Françoise GUYOT

COMMISSION DE L'ÉQUIPEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

Mme BÉCART, Maire, Présidente.

Ont été élus, à l'unanimité, les 10 membres suivants :

Mme	Béatrice BODIN
M.	Thierry MARI
M.	Julien MAGITTERI
M.	Benoît BAS
M.	Bruno GUERRA
Mme	Patricia SAVIN
Mme	Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
Mme	Aurélie DRESSAYRE
M.	Yann BURSTEIN
M.	Philippe HERZOG

COMMISSION DE L'AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ, HANDICAP

Mme BÉCART, Maire, Présidente.

Ont été élus, à l'unanimité, les 10 membres suivants :

M.	Bertrand OLIVIERO
Mme	Charlotte BAQUET
Mme	Nathalie LOUVEL
Mme	Sylvie THOMAS-DURIER
Mme	Agnès DUMONT
M.	Grégoire VERSPIEREN
Mme	Caroline FACY-LUIRARD
M.	Grégory DEBAUVE
Mme	Sylvie BOSSET
M.	Philippe HERZOG

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, SPORTS, JEUNESSE, CULTURE, LOISIRS, MONDE ASSOCIATIF

Mme BÉCART, Maire, Présidente.

Ont été élus, à l'unanimité, les 9 membres suivants :

M.	Thierry KOCH-CHEVALIER
Mme	Cécile PONY-VIGIER
Mme	Nathalie BOINET
M.	Marc LAUNAY
Mme	Sylvie THOMAS-DURIER
M.	Pierre-Louis BRIÈRE

Mme Solène ALLANIC
M. Natalia ABELLA
Mme Françoise GUYOT

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE,

- De maintenir les commissions extra-municipales de l'Urbanisme et des Permis de Construire, la commission extra-municipale de la Circulation, Stationnement, Transports et la commission extra-municipale du Développement Durable et de l'Environnement
- De fixer à 10 le nombre de représentants appelés à siéger au sein de ces 3 commissions extra-municipales

Et PROCÈDE à la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des 3 commissions extra-municipales :

Commission extra-municipale de l'Urbanisme et des Permis de Construire

Ont été désignés, à l'unanimité, les 10 membres suivants :

TITULAIRES

- Béatrice BODIN
- Thierry MARI
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Bruno GUERRA
- Sophie RECHSTEINER
- Patricia SAVIN
- Grégory DEBAUVE
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Yann BURSTEIN
- Philippe HERZOG

SUPPLÉANTS

- Marc LAUNAY
- Aurélie DRESSAYRE
- Grégoire VERSPIEREN
- Solène ALLANIC
- Benoît BAS
- Allain MAIRE
- Nathalie LOUVEL
- Benoît CUIGNET
- Yves MENEL
- Françoise GUYOT

Commission extra-municipale de la Circulation, Stationnement, Transports

Ont été désignés, à l'unanimité, les 10 membres suivants :

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Thierry KOCH-CHEVALIER
- Julien MAGITTERI
- Allain MAIRE
- Bruno GUERRA
- Marc LAUNAY
- Aurélie DRESSAYRE
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Yann BURSTEIN
- Philippe HERZOG

SUPPLÉANTS

- Sophie RECHSTEINER
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Agnès DUMONT
- Benoît BAS
- Solène ALLANIC
- Nathalie LOUVEL
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Patricia SAVIN
- Sylvie BOSSET
- Françoise GUYOT

Commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement

Ont été désignés, à l'unanimité, les 10 membres suivants :

TITULAIRES

- Béatrice BODIN
- Julien MAGITTERI
- Sophie RECHSTEINER

SUPPLÉANTS

- Nathalie LOUVEL
- Allain MAIRE
- Bruno GUERRA

- Patricia SAVIN
- Grégoire VERSPIEREN
- Caroline FACY-LUIRARD
- Aurélie DRESSAYRE
- Solène ALLANIC
- Sylvie BOSSET
- Françoise GUYOT
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Thierry MARI
- Thierry KOCH-CHEVALIER
- Grégory DEBAUVE
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Natalia ABELLA
- Philippe HERZOG

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission d'Ouverture des Plis d'Appel d'Offres.

- ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS, à l'unanimité,
Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente, ou son représentant

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Aurélie DRESSAYRE
- Patricia SAVIN
- Bruno GUERRA
- Yann BURSTEIN

SUPPLÉANTS

- Julien MAGITTERI
- Béatrice BODIN
- Sophie RECHSTEINER
- Benoît CUIGNET
- Sylvie BOSSET

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DES CONCESSIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ◆ DÉCIDE de procéder conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres titulaires et suppléants de la « commission des concessions ».
- ◆ SONT DÉSIGNÉS, à l'unanimité,

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente, ou son représentant

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Aurélie DRESSAYRE
- Patricia SAVIN
- Bruno GUERRA
- Yann BURSTEIN

SUPPLÉANTS

- Julien MAGITTERI
- Béatrice BODIN
- Sophie RECHSTEINER
- Benoît CUIGNET
- Sylvie BOSSET

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉSIGNE en qualité de représentants du Conseil Municipal :
 - Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
 - Patricia SAVIN
 - Aurélie DRESSAYRE
 - Thierry MARI
 - Yann BURSTEIN

La Commission comprendra également des représentants des associations locales.
Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission sera présidée par le Maire ou son représentant dûment désigné.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE de fixer à 8 le nombre de représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale, outre le Maire, Président de droit,
- PROCÈDE, en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente

Ont été désignés, à l'unanimité :

- Bertrand OLIVIERO
- Agnès DUMONT
- Charlotte BAQUET
- Grégory DEBAUVE
- Grégoire VERSPIEREN
- Nathalie LOUVEL
- Sylvie BOSSET
- Françoise GUYOT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir à 3 le nombre de représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques de Garches et de fixer à 3 le nombre de représentants suppléants, en plus du Maire, Président.
- PROCÈDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques de Garches.

Ont été désignés, à l'unanimité,

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente

TITULAIRES

- Cécile PONY-VIGIER
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Natalia ABELLA

SUPPLÉANTS

- Nathalie BOINET
- Nathalie LOUVEL
- Sylvie BOSSET

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DES TERRAINS DE SPORT « YVES DU MANOIR » (SIVU)

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à des communes de Garches et Vaucresson à vocation unique des terrains de sport « Yves du Manoir ».

Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRES

- Thierry KOCH-CHEVALIER
- Pierre-Louis BRIÈRE

SUPPLÉANTS

- Solène ALLANIC
- Bruno GUERRA

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE GARCHES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU « HARAS LUPIN » (SIVU)

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du « Haras Lupin »
Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRES

- Thierry KOCH-CHEVALIER
- Pierre-Louis BRIÈRE

SUPPLÉANTS

- Thierry MARI
- Aurélie DRESSAYRE

DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIVU « GARCHES/MARNES LA COQUETTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique appelé « SIVU Garches/Marnes la Coquette »
Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Sophie RECHSTEINER

SUPPLÉANTS

- Béatrice BODIN
- Bruno GUERRA

ÉLECTION DES CONSEILLERS SUPPLÉMENTAIRES AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (POLD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 4 absentions s'étant manifestés,
DÉCIDE de procéder conformément aux dispositions de l'article L 5211-6.2 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne des deux conseillers territoriaux appelés à siéger au conseil de territoire de POLD.
Sont désignés,

- Le Conseiller métropolitain élu lors du scrutin du 15 mars 2020 qui est de droit Conseiller territorial à savoir :
 - Benoît BAS
- Les deux Conseillers territoriaux :
 - Jeanne BÉCART
 - Aurélie DRESSAYRE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, procède à la désignation des deux représentants de la commune appelés à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales,
Ont été désignés,

- Allain MAIRE
- Julien MAGITTERI

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC),

Ont été désignés :

- | | |
|------------------|------------------|
| <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT</i> |
| • Béatrice BODIN | • Patricia SAVIN |

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉ À SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ STRATEGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris,

Ont été désignés, à l'unanimité,

- | | |
|------------------|------------------|
| <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT</i> |
| • Thierry MARI | • Béatrice BODIN |

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférée instituée par la Métropole du Grand Paris,

Ont été désignés, à l'unanimité,

- | | |
|-------------------|---------------------|
| <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT</i> |
| • Grégory DEBAUVE | • Aurélie DRESSAYRE |

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du SIGEIF,

Ont été désignés, à l'unanimité,

- | | |
|------------------|------------------|
| <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT</i> |
| • Béatrice BODIN | • Thierry MARI |

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, procède à la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

Ont été désignés :

- | | |
|------------------|-----------------------|
| <i>TITULAIRE</i> | <i>SUPPLÉANT</i> |
| • Solène ALLANIC | • Grégoire VERSPIEREN |

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2020**

1	2020/49	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE, DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC, POUR L'ANNÉE 2019
----------	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion de la Ville, dressé par le Comptable Public de Rueil-Malmaison, pour l'exercice 2019 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent :	+ 15 940 239,50 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent :	+ 2 304 222,43 €

2	2020/50	COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2019
----------	----------------	---

Mme LE MAIRE propose la candidature de M. OLIVIERO, en qualité de président, pour la partie consacrée à l'examen du Compte Administratif, candidature acceptée à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

- Vote et arrête les résultats définitifs du Compte Administratif de la ville exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ❖ DÉCIDE d'affecter l'excédent brut de la section de Fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- **2 304 222,43 €** en recettes de la section de Fonctionnement, au titre de report au compte 002

Les écritures comptables seront effectuées au Budget Primitif 2020 de la Ville.

À l'issue du vote, Mme LE MAIRE rejoint l'assemblée.

3	2020/51	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
----------	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du Budget 2020, conformément aux textes en vigueur.

4	2020/52	CHOIX DU VOTE DU BUDGET PAR NATURE OU PAR FONCTION
----------	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de voter le budget par nature en section d'Investissement et en section de Fonctionnement,
- de voter les crédits par chapitre en section d'Investissement et en section de fonctionnement.

5	2020/53	BUDGET PRIMITIF 2020
----------	----------------	-----------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre, Mrs MENEL, BURSTEIN, Mmes BOSSET et ABELLA s'abstenant,

- VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

SECTION D'INVESTISSEMENT :	21 303 183,50 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	34 190 212,43 €

6	2020/54	DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE
----------	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité des suffrages exprimés, Mrs MENEL, BURSTEIN, BUIL, Mmes DUMONT, BOSSET et ABELLA votant contre,

- DÉCIDE DE FIXER comme suit la durée d'amortissement des immobilisations de la Ville :

Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	30 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Autres constructions	20ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
Autres matériels	10 ans
Biens de faibles valeurs (inférieur à 500 €)	1 an
Camions et véhicules industriels	10 ans
Equipements de garage	10 ans
Equipements de voirie	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
Immeubles de rapport	25 ans
Installations de voirie	30 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 ans
Logiciels	10 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	10 ans
Matériel informatique	7 ans
Mobilier	15 ans
Plantations	30 ans
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Voitures	10 ans

7	2020/55	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
----------	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- à l'exception de l'OGEC pour laquelle Mme GUYOT et M. HERZOG ont voté contre,

- 6 Conseillers Municipaux n'ayant pas pris part au vote,

- DÉCIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNÉE 2020, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :

Dénomination et siège	Montants
1 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	
6574- Fonction 025-Aide aux associations	87 850 €
Comité de Soutien et d'Animation du Personnel Communal, Mairie de Garches - N°15/2179 du 29/01/85	86 000 €

FNACA - Comité de Garches 25 rue Pasteur Garches - N°5272 - J.O. du 02/12/66	200 €
A.D.A. - Ass. Amis des Africains , 13 rue des 4 Vents Garches - Déclarée J.O. le 27/06/1990	1 400 €
Association des Officiers & Militaires de Réserve des Hauts de Seine	100 €
Association pour un zébu	150 €
6574 - Fonction 213-Classes regroupées	310 073 €
Ecoles privées sous contrat OGEC	310 073 €
6574 - Fonction 30 - Services communs-Culture	7 300 €
Société des Beaux-Arts de Garches , Mairie de Garches - n°15/9864 JO 8/12/60	1 000 €
Association Culture et Bibliothèques pour Tous , 32 Grande Rue Garches - Code Préfecture 2343	1 500 €
Bibliothèque pour tous Ludothèque	1 000 €
CDI	1 000 €
ENSEMBLE POLYPHONIQUE DE GARCHES CHŒUR ARSIS	500 €
APCS	300 €
Association LEO	500 €
Les Amis du Jumelage Garches-Gröbenzell - 2 rue Claude Liard - GARCHES - N°15/19362	1 500 €

6574- Fonction 40 - Serv.com. Sports et Jeunesse	88 800 €
Garches Evénements , Mairie de Garches - n° 15/021462 - JO 2/10/96 / 5 000 € pour Animateur de rues	27 000 €
Subvention liée au contrat de développement signé avec le Département qui reverse à la ville cette somme	20 000 €
C.D.M.J.S 92 (Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports) 167 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly s/ Seine - JO 25/03/1991	100 €
Association sportive Raymond Poincaré , Cité Poincaré, Garches - N°15/9030 - J.O. du 21/03/78	2 000 €
L'Orteil en Pointes Association sportive de Garches - 17 rue Henri Regnault - Déclarée J.O. le 10/11/82	1 200 €
Futsal Le Kaméléon , 20 avenue Foch, Garches - N°15020811 du 14/12/95	1 500 €
Les Kiowas , Mairie de Garches - JO 16.10.1995	2 900 €
Les Kiowas - subvention exceptionnelle	3 000 €
Garches Escrime , 66 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. le 07/10/92 - Code Préfecture 15/17744	1 500 €
Football Club de Garches Stade municipal Léo Lagrange Garches Déclarée J.O. le 05/06/92 (F.C. 92)	9 000 €
KBC (Kick Boxing Club) 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 25/11/92	2 700 €
Rugby Club de Garches, 9 chemin des vignes; Garches	8 500 €

Garches Volley Ball 26 rue Jean Mermoz Garches - Déclarée J.O. le 07/07/92	700 €
Garches Aqua Sports Piscine 14 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 12/08/92	500 €
Energy Club 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 17/07/92	4 000 €
Club de Boxe Française / Savate M. Charmillon 59 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. 24/08/92	3 000 €
GGVL	500 €
ADRENALINE ESCALADE	500 €
FENESTA CHE LUCIVE	200 €
6574 - Fonction 520 - Services Communs Interv.soc.	204 400 €
UNAFAM (Union Nle Amis & Familles Malades Mentaux) Section des Hauts de Seine 10 rue de Villiers 92300 Levallois Perret - N°39381J.O. 04/08/63	100 €
La Prévention Routière Comité Départemental 121 avenue Pablo Picasso 92000 Nanterre - N°136699 J.O. 19/03/49	200 €
Les Restaurants du Coeur	2 000 €
Caritas France (Secours Catholique) 106 rue du Bac Paris - Déclarée J.O. le 24/10/1946	800 €
AGLAE- Crèche Familiale	140 000 €
AGLAE- Emplois Familiaux	38 000 €
Subvention liée au contrat de développement signé avec le Département qui reverse à la ville cette somme	21 000 €
Votre P'tit Coin de Paradis	1 300 €
Les Nélistandes	1 000 €
6574 - Fonction 61 - Services en faveur des personnes âgées	29 000 €
C.L.I.C. (Coordination Gérontologique) 1 bis rue Lelégard 92210 SAINT-CLOUD - JO 12/05/01	29 000 €
6574- Fonction 94 - Aides au commerce	1 600 €
Cœur de Garches	1 600 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	729 023 €
Dénomination et siège	Montants
2 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS	
20421 - Fonction 520 - Services Communs Interv.soc.	10 000 €
Croix Rouge Française Comité de Garches 19 rue des 4 Vents Garches - Déclarée le 07/08/70 N°45.833 - Code Préfecture 555 Déclarée le 07/08/40 sous le N°45.833 - Code Préf 555	5 000 €
ADPC 92 PROTECTION CIVILE	5 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS	10 000 €
Dénomination et siège	Montants
3 - ETABLISSEMENTS PUBLICS	
657361 - Fonction 213 -Classes regroupées	1 100 000 €
Caisse des Ecoles , Mairie de Garches	1 100 000 €
TOTAL Etablissements Publics	1 100 000 €
TOTAL Général	1 839 023 €

8	2020/56a	RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> • RÉSIDENTE DES PERSONNES AGÉES – FOYER RESTAURANT – PORTAGE DES REPAS
----------	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ◆ DÉCIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs de la résidence des personnes âgées :

	TARIFS AU 01.09.2020 €
<u>RÉSIDENTE DES PERSONNES ÂGÉES</u>	
LOYER (studio standard)	676,00
LOYER (grand studio)	696,00
ACCUEIL EXCEPTIONNEL	
- De 1 à 14 jours (par jours)	30,60
- De 15 à 31 jours (par jours)	25,50
PARKING (par mois)	33,50
CAUTION (studio standard)	676,00
CAUTION (grand studio)	696,00

- ◆ DÉCIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs du foyer restaurant et du portage des repas :

<u>FOYER RESTAURANT</u>	TARIFS AU 01.09.2020 €
Résidents et extérieurs Gardois :	
Tranche A (revenu mensuel inférieur à 1 000 €)	4,45
Tranche B (revenu mensuel de 1 000 € et inférieur à 1 500 €)	5,50
Tranche C (revenu mensuel de 1 500 € et plus)	6,75
Repas invité	10,70
Boisson	1,20
Petit déjeuner	1,50

<u>PORTAGE DES REPAS</u>	TARIFS AU 01.09.2020 €
Repas froid + portage :	
Midi (lundi au dimanche et jours fériés)	9,85
Midi et soir (du Lundi au Dimanche et jours fériés)	13,50

Le potage est réservé aux seniors Gardois de plus de 60 ans et personnes en situation de handicap de + 50 ans.

2020/56b	<ul style="list-style-type: none"> SPECTACLES PROPOSÉS AU CENTRE CULTUREL SIDNEY BECHET –ATELIERS – CINÉMA CINÉ- GARCHES
-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité des suffrages exprimés, Mrs MENEL, BURSTEIN, Mmes BOSSET et ABELLA votant contre,

- ◆ DÉCIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs des services municipaux suivants :

	TARIFS AU 01.09.2020
	€
<ul style="list-style-type: none"> Tarifs spécifiques en ce qui concerne les SPECTACLES POUR ENFANTS : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tarif GROUPE (minimum 20) d'enfants de moins de 13 ans ⇒ Tarif INDIVIDUEL (moins de 13 ans) 	5,00 6,20

- ◆ AUTORISE le Maire à créer des tarifs pour les spectacles et concerts proposés au centre culturel pour la saison 2020-2021 compte tenu de leur grande diversité, par décision municipale, tarifs ne pouvant pas aller au-delà de 37,50 €, tout comme le tarif groupe (20 personnes) qui ne peut excéder 25 €.

Le tarif réduit est accordé aux demandeurs d'emploi, aux titulaires de la carte famille nombreuse ou invalidité et aux personnes de plus de 62 ans.

	TARIFS AU 01.09.2020
<ul style="list-style-type: none"> Culture box (3 spectacles différents parmi ceux éligibles à la box) 	€ 57,00

ATELIERS DU CENTRE CULTUREL "SIDNEY BECHET"

- ◆ DÉCIDE DE FIXER les tarifs des ateliers du Centre Culturel, à compter du 1^{er} septembre 2020, de la façon suivante, le tarif des ateliers,

Il est rappelé :

- que les tarifs sont annuels mais une facilité de paiement est accordée, la moitié en Octobre et le solde en Janvier. Toute année commencée est due dans sa totalité, sauf cas de force majeure.
- que le tarif réduit est accordé aux seuls Garchois, dans les conditions suivantes : carte invalidité, titulaire de la carte famille nombreuse, demandeurs d'emploi et aux personnes de plus de 62 ans.

	TARIFS AU 01.09.2020												
	€												
<ul style="list-style-type: none"> ◆ SCULPTURE : (<i>Activités dirigées par un moniteur</i>) <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Enfant 2h/semaine</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">▲ Garchois</td> <td style="width: 50%;">Tarif normal</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">320,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Tarif réduit</td> <td style="text-align: right;">240,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>▲ Non Garchois</td> <td></td> <td style="text-align: right;">460,00</td> </tr> </table> 	Enfant 2h/semaine	▲ Garchois	Tarif normal	320,00			Tarif réduit	240,00		▲ Non Garchois		460,00	
Enfant 2h/semaine	▲ Garchois	Tarif normal	320,00										
		Tarif réduit	240,00										
	▲ Non Garchois		460,00										

Adulte 3h/semaine	▲ Garchois	Tarif normal	590,00
		Tarif réduit	440,00
	▲ Non Garchois		850,00

	TARIFS AU 01.09.2020
	€
❖ CONFERENCES "ART ET CIVILISATIONS"	
Carte pour 10 conférences :	62,00
Conférence (tarif unitaire)	7,20

CINÉMA « CINÉ GARCHES »

◆ DÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 26 août 2020, les tarifs du cinéma "Ciné Garches" :

❖ CINÉMA « CINÉ GARCHES »	TARIFS AU 28.08.2020
Séance en 2D :	€
• Plein Tarif	7,90
• Tarif réduit (titulaires de la carte famille nombreuse, + 62 ans, - 20 ans, étudiants de - 26 ans, demandeurs d'emploi, carte invalidité)	6,00
• Tarif réduit tous les mercredis	6,00
• Carte fidélité "Ciné carte"	6,00
• Tarif groupe	4,00
• Tarif en faveur des jeunes de - 14 ans	4,00
• Tarif scolaire et séances spéciales	3,00

Séance en 3D :	
• Plein Tarif	9,50
• Tarif réduit (titulaires de la carte famille nombreuse, + 62 ans, - 20 ans, étudiants de - 26 ans, demandeurs d'emploi, carte invalidité)	7,80
• Tarif réduit tous les mercredis	7,80
• Tarif groupe	5,90
• Tarif en faveur des jeunes de - 14 ans	5,90

2020/56c	• CONSERVATOIRE
-----------------	------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre,

• DÉCIDE DE FIXER ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2020, les droits d'inscription au conservatoire :

Année 2020-2021

		GARCHES		HORS GARCHES	
	COURS	Plein Tarif	Réduit	Plein Tarif	Réduit
ÉVEIL	Jardin d'Eveil Eveil Musical	368 €	277 €	562 €	422 €
DANSE	Initiation	368 €	277 €	562 €	422 €
	Cycle 1 à 3 (2 cours / semaine)	494 €	370 €	780 €	585 €
	Parcours personnalisé	327 €	247 €	519 €	389 €
	Double cursus	710 €	532 €	999 €	751 €
	Loisir - Jazz ou Classique (1 cours / semaine)	368 €	277 €	562 €	422 €
MUSIQUE	Instrument	529 €	396 €	822 €	619 €
	Cycle instrumental (Formation musicale + Instrument + Pratique collective)	723 €	593 €	1 148 €	945 €
	Atelier Instrumental (Formation musicale + Instrument + Prêt des instruments)	723 €	593 €	1 148 €	945 €
	Instrument Adulte actif (1 cours sous quinzaine)	318 €	241 €	469 €	357 €
	Formation musicale	208 €	208 €	341 €	341 €
	Pratique collective	108 €	108 €	108 €	108 €
	Option musique au Bac (6 cours / an)	102,50 €		168 €	
	THÉÂTRE	Cycle 1 à 3	508 €	384 €	794 €

Avoirs inclus 2020-2021

		GARCHES		HORS GARCHES	
	COURS	Plein Tarif	Réduit	Plein Tarif	Réduit
ÉVEIL	Jardin d'Eveil Eveil Musical	276 €	207 €	421 €	316 €
DANSE	Initiation	276 €	207 €	421 €	316 €
	Cycle 1 à 3 (2 cours / semaine)	370 €	277 €	585 €	438 €
	Parcours personnalisé	245 €	185 €	389 €	291 €
	Double cursus	532 €	399 €	749 €	563 €
MUSIQUE	Instrument	396 €	297 €	616 €	464 €
	Cycle instrumental (Formation musicale + Instrument + Pratique collective)	542 €	444 €	861 €	708 €

	Atelier Instrumental (Formation musicale + Instrument + Prêt des instruments)	542 €	444 €	861 €	708 €
	Instrument Adulte actif (1 cours sous quinzaine)	238 €	180 €	351 €	267 €
	Formation musicale	156 €	156 €	255 €	255 €
	Pratique collective	81 €	81 €	81 €	81 €
THÉÂTRE	Cycle 1 à 3	381 €	288 €	595 €	449 €

Une cotisation annuelle de 37 € sera demandée aux adultes de plus de 25 ans.

Le tarif réduit est accordé:

- Aux familles de 3 enfants

- Au 2ème élève d'une même famille inscrit au conservatoire

- A la 2ème activité pour le même élève (à l'exception de la FM et d'une pratique collective)

Les tarifs sont annuels, mais une facilité de paiement en deux fois est accordée (La première cotisation au 1er octobre, le solde début février)

2020/56d	• ÉCOLE DES SPORTS
-----------------	---------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs de l'école des sports pour les mercredis (hors vacances scolaires) :

GARCHOIS	TARIFS AU 01.09.2020 €
TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL (sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	100,00
- Après-midi	110,00
TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL AVEC REPAS (hors vacances scolaires)	
- Matin	190,00
- Après-midi	200,00
TARIF FORFAITAIRE ANNUEL (sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	300,00
- Après-midi	330,00
TARIF FORFAITAIRE ANNUEL AVEC REPAS (hors vacances scolaires)	
- Matin	570,00
- Après-midi	600,00

NON GARCHOIS	TARIFS AU 01.09.2020 €
TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL (sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	145,00
- Après-midi	155,00
TARIF FORFAITAIRE TRIMESTRIEL AVEC REPAS (hors vacances scolaires)	
- Matin	275,00
- Après-midi	285,00
TARIF FORFAITAIRE ANNUEL (sans repas et hors vacances scolaires)	
- Matin	435,00
- Après-midi	465,00
TARIF FORFAITAIRE ANNUEL AVEC REPAS (hors vacances scolaires)	
- Matin	825,00
- Après-midi	855,00

2020/56e	• RECOUVREMENT DE CHARGES
-----------------	----------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ◆ DÉCIDE DE FIXER ainsi à compter du 1^{er} septembre 2020 les tarifs de location de salles :

GARCHOIS	TARIFS € au 1/09/2020
<u>PROPRIÉTÉ DES 4 VENTS</u>	
TARIFS APPLIQUÉS AUX PARTICULIERS	
* de 12h à 18h ou de 18h à 1h00	
➤ totalité des locaux du rez-de-chaussée :	1 280,00
➤ hall, dégagement, salon :	1 030,00
➤ hall, salle à manger :	653,00
TARIFS APPLIQUÉS AUX ENTREPRISES	
* de 12h à 18h ou de 18h à 1h00	
➤ totalité des locaux du rez-de-chaussée :	H.T 1 280,00 TTC 1 536,00
➤ hall, dégagement, salon :	H.T 1 030,00 TTC 1 236,00
➤ hall, salle à manger :	H.T 652,50 TTC 783,00
TARIFS APPLIQUÉS AUX ASSOCIATIONS ET INSTANCES LOCALES DE PARTIS POLITIQUES NATIONAUX :	510,00

NON GARCHOIS	TARIFS € au 1/09/2020
<p style="text-align: center;"><u>PROPRIÉTÉ DES 4 VENTS</u></p> <p>TARIFS APPLIQUÉS AUX PARTICULIERS * de 12h à 18h ou de 18h à 1h00 ➤ totalité des locaux du rez-de-chaussée :</p>	1 459,00
<p>TARIFS APPLIQUÉS AUX ENTREPRISES * de 12h à 18h ou de 18h à 1h00 ➤ totalité des locaux du rez-de-chaussée :</p>	H.T 1 459,17 TTC 1 751,00
<p>TARIFS APPLIQUÉS AUX ASSOCIATIONS ET INSTANCES LOCALES DE PARTIS POLITIQUES NATIONAUX :</p>	510,00

LOCATION ET NETTOYAGE COMPRIS	TARIFS € au 1/09/2020
<p><u>SALLE AQUILON</u> Tarifs appliqués aux entreprises, semaine :</p>	H.T 224,17 TTC 269,00
<p><u>SALLE PAGNOL</u> Tarifs appliqués aux associations et instances locales de partis politiques nationaux, le week-end :</p>	184,00
<p><u>SALLE CLAUDE BOLLING</u> Tarifs appliqués, en SEMAINE, aux :</p>	H.T 540,83 TTC 649,00
<p>Le WEEK-END :</p>	306,00
<p>➤ Particuliers</p>	306,00
<p>➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux</p>	184,00
<p>➤ Entreprises</p>	H.T 643,33 TTC 772,00
<p>➤ Non Garchois</p>	765,00

	TARIFS € au 1/09/2020
<p><u>SALLES DU CENTRE CULTUREL</u> TARIFS APPLIQUÉS EN SEMAINE (technique, location et nettoyage compris) SALLE 1 * ½ journée (4h)</p>	
<p>➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux</p>	388,00
<p>➤ Particuliers</p>	583,00
<p>➤ Entreprises</p>	H.T 840,83 TTC 1 009,00
<p>➤ Non Garchois</p>	1 102,00
<p>* Journée (8h)</p>	
<p>➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux</p>	518,00
<p>➤ Particuliers</p>	779,00

➤ Entreprises	H.T	1 035,00
	TTC	1 242,00
➤ Non Garchois		1 295,00

SALLE 2		
* ½ journée (4h)		
➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux		194,00
➤ Particuliers		324,00
➤ Entreprises	H.T	452,50
	TTC	543,00
➤ Non Garchois		453,00
* Journée (8h)		
➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux		259,00
➤ Particuliers		453,00
➤ Entreprises	H.T	647,50
	TTC	777,00
➤ Non Garchois		648,00
Dépassement d'horaire		153,00

	TARIFS € au 1/09/2020
SALLE POLYVALENTE DE LA MEDIATHEQUE TARIFS APPLIQUÉS EN SEMAINE (location et nettoyage compris)	
De 16h30 à 23h	
Module 1 : ➤ Associations, et instances locales de partis politiques nationaux :	gratuit
Module 1 & 2 : ➤ Associations, et instances locales de partis politiques nationaux :	gratuit
De 18h à 23h	
Module 1 : ➤ Particulier	306,00
➤ Entreprises	H.T 540,83
	TTC 649,00
➤ Non Garchois	765,00
Module 1 & 2 : ➤ Particulier	510,00
➤ Entreprises	H.T 840,00
	TTC 1 008,00
➤ Non Garchois	1 020,00

	TARIFS € au 1/09/2020
ESPACE M. GENEVOIX TARIFS APPLIQUÉS EN SEMAINE (location et nettoyage compris) De 20h à 23h	
GRANDE SALLE DE REUNION ➤ Associations et instances locales de partis politiques	

nationaux, Particulier, Entreprises, Non Garchois		
	HT	224,17
	TTC	269,00
PETITE SALLE DE REUNION		
➤ Associations et instances locales de partis politiques nationaux, Particulier, Entreprises, Non Garchois		
	HT	111,67
	TTC	134,00

9	2020/57	TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2020-2021:
		<ul style="list-style-type: none"> • RESTAURATION SCOLAIRE • ACCUEIL DE LOISIRS • ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE/ POST ÉTUDE • CLASSES DÉPLACÉES • ÉCOLE DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE les modalités de participation des familles pour la rentrée 2020-2021 telles que définies ci-après :

	ACTIVITES	Année scolaire 2020/2021				PRESENCE NON PREVUE
		TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES	
Maternelle et élémentaire	Restauration scolaire / jour	0,4786%	0,87 €	6,22 €	7,34 €	8,16 €
	PAI (<i>projet d'accueil individualisé</i>) / jour	0,2295%	0,41 €	3,21 €	4,23 €	5,10 €
Maternelle	Accueil de loisirs matin / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,1472%	0,79 €	2,06 €	2,30 €	3,06 €
	Accueil de loisirs soir / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,2914%	0,82 €	4,08 €	5,00 €	5,10 €
	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée	0,7500%	3,77 €	10,50 €	17,41 €	
	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée P.A.I	0,5129%	3,33 €	7,18 €	13,65 €	
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / jour	1,5759%	7,93 €	22,06 €	34,81 €	
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / journée P.A.I	1,3268%	7,47€%	18,57€%	31,70 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	1,3617%	7,71 €	19,06 €	36,41 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour P.A.I <i>réservation hebdomadaire</i>	1,1126%	7,25 €	15,57 €	33,30 €	
	Accueil de loisirs matin / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,1472%	0,79 €	2,06 €	2,30 €	3,06 €
	Accueil de loisirs soir – Post Etude / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,1243%	0,35 €	1,74 €	2,27 €	3,05 €
	Accompagnement scolaire / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,2500%	0,70 €	3,50 €	5,00 €	5,10 €
	Elémentaire	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée	0,7504%	3,77 €	10,51 €	16,58 €
Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée P.A.I		0,5013%	3,31 €	7,02 €	13,47 €	
Accueil de loisirs du mercredi après-midi Repas inclus / ½ journée		0,9005%	4,53 €	12,61 €	19,89 €	
Accueil de loisirs du mercredi après-midi Repas inclus / ½ journée P.A.I		0,6514%	4,07 €	9,12 €	16,78 €	
Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / jour		1,5008%	7,55 €	21,01 €	33,15 €	
Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / journée P.A.I		1,2517%	7,09 €	17,52 €	30,04 €	
Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour <i>réservation hebdomadaire</i>		1,2968%	7,34 €	18,16 €	34,68 €	
Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour P.A.I <i>réservation hebdomadaire</i>		1,0477%	6,88 €	14,67 €	31,57 €	
Ecole des sports (1)		1,2968%	7,34 €	18,16 €	34,68 €	
Ecole des sports P.A.I (1)		1,0477%	6,88 €	14,67 €	31,57 €	
Classes déplacées / nuitée		3,2058%	4,08 €	44,88 €	53,04 €	

- ◆ APPROUVE le maintien de l'instauration d'une pénalité de retard d'un montant de 4€ par ¼ h de retard après l'heure limite de sortie en accueil de loisirs

10	2020/58	ADOPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES AINSI QUE DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE
-----------	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le règlement intérieur des prestations périscolaires et extrascolaires applicables à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 ainsi que les conditions générales d'utilisation du Portail Famille.

11	2020/59	ORGANISATION D'UN SÉJOUR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2021
-----------	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE l'organisation par l'accueil de loisirs des 4 vents, d'un séjour neige à Bernex (74), pendant les vacances d'Hiver du 13 au 20 février 2021,
- FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
32,1429 %	165 €	450 €	510 €

- AUTORISE LE MAIRE à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

12	2020/60a	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT À LA VILLE DE GARCHES POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX PLAI /PLUS PAR LA SA HLM VILOGIA DANS L'OPÉRATION SISE 237/239, GRANDE RUE À GARCHES
-----------	-----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GARCHES accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 605.736 euros, pour la construction de 6 logements sociaux PLAI/ PLUS sise 237/ 239 Grande rue, souscrit par l'emprunteur la SA HLM VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°107834 constitué de 6 lignes du Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2020/60b	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA SA HLM VILOGIA DANS UN PROGRAMME SIS 237/239, GRANDE RUE À GARCHES
----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de réservation de locataires portant à 20 % des droits de désignations, soit 1 logement, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la Ville sur six prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'opération sise 237/239, Grande Rue, à la SA HLM VILOGIA,
- AUTORISE LE MAIRE ou le Premier Maire-Adjoint à signer la convention et tout acte nécessaire relatif à ce dossier,

13	2020/61a	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT À LA VILLE DE GARCHES POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX PLAI /PLUS PAR LA SA HLM VILOGIA DANS L'OPÉRATION SISE 68, RUE DU DIX-NEUF JANVIER À GARCHES
----	----------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GARCHES accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 489.965 euros, pour la construction de 7 logements sociaux PLAI/PLUS sise 68, rue du dix-neuf Janvier souscrit par l'emprunteur la SA HLM VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°109225 constitué de 4 lignes du Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2020/61b	CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA SA HLM VILOGIA DANS UN PROGRAMME SIS 68, RUE DU DIX-NEUF JANVIER À GARCHES
----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de réservation de locataires portant à 20 % des droits de désignations, soit 2 logements, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la Ville sur quatre prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'opération située 68, rue du Dix-Neuf Janvier à Garches, à la SA HLM VILOGIA.
- AUTORISE LE MAIRE ou le Premier Maire-Adjoint à signer la convention et tout acte nécessaire relatif à ce dossier.

14	2020/62	FIXATION D'UN TARIF ANNUEL POUR UTILISER LA STATION VÉLO « VÉLIGO » À LA GARE DE GARCHES
-----------	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- FIXE le montant de l'abonnement à 20€ /an / usager (pour 12 mois) pour stationner un vélo dans la consigne « Véligo » à la gare de Garches

15	2020/63	FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE
-----------	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ◆ Accepte le principe de l'attribution au MAIRE d'une indemnité de représentation,
- ◆ Fixe le montant de cette indemnité forfaitairement à 7 000 € par an dans le cadre de ce nouveau mandat.

Les crédits correspondants figurent au budget de la ville.

16	2020/64	LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS
-----------	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE FIXER à 8 000 € le budget formation des élus pour l'année 2020 et 5000 € pour les années suivantes, soit environ 150 € par élu et par an,
 - DE LAISSER à chaque groupe politique le soin de répartir les crédits librement entre ses membres,
 - DE PERMETTRE à un élu de cumuler son crédit "formation" sur la durée de son mandat, ce qui représente une enveloppe de 900 €, à condition que les crédits nécessaires figurent au budget,
 - D'ACCEPTER que les frais de déplacement et de séjours fassent l'objet d'un remboursement,
- Les demandes de formation devront être adressées au Maire dans un délai raisonnable, afin de vérifier que les crédits suffisants figurent au budget.
- Les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours.

17	2020/65	INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL
-----------	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'attribuer à M. Eric JAN, comptable public du centre des finances publiques de Rueil Malmaison, l'indemnité de conseil, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs au paiement de cette indemnité.

L'indemnité sera versée à M. Eric JAN proportionnellement à ses états de service.

18	2020/66	CRÉATION DE 2 POSTES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
-----------	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité,

- De créer 2 emplois en contrat d'apprentissage en faveur du service informatique
- D'Autoriser LE MAIRE à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

19	2020/67	ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE L'EPT POLD
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Procède à la désignation des représentants de la commune susceptibles d'être appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunales des Impôts directs de l'EPT POLD,
Ont été désignés, à l'unanimité,

Titulaire
- Benoît BAS
- Aurélie DRESSAYRE
- Allain MAIRE

Suppléants
- Benoît CUIGNET



DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2020-042	23/06/2020	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant dix ateliers manuels de Juillet 2020 à Avril 2021 organisés par l'association ALOHA pour tous financées par la Conférence des Financeurs.
2020-043	23/06/2020	Décision portant signature d'un contrat avec Mme Natalie PEARSON PY pour l'organisation de 4 séances de musicothérapie-animations musicales les 12 Juin, 31 Juillet, 21 Octobre et 30 Décembre 2020 financé par la Conférence des Financeurs.
2020-044	23/06/2020	Décision portant signature d'un contrat concernant six séances de sophrologie du 11 Juin 2020 à fin Décembre 2020 à la Résidence les Tilleuls financées par la Conférence des Financeurs.
2020-045	01/07/2020	Décision portant signature d'un contrat d'abonnement devis N° SO 503 auprès de la société MOJI pour l'abonnement de la fibre internet pour la Mairie de Garches.
2020-046	01/07/2020	Décision portant signature d'un contrat pour le paiement en ligne avec la petite enfance et le cinéma auprès de la société AD CAISSE D'EPARGNE.
2020-047	22/06/2020	Décision portant signature d'un contrat de réservations en ligne pour les services de la ville auprès de la société SYN BIRD.
2020-048	01/07/2020	Décision portant signature d'un contrat de maintenance N° 20190081 et un contrat d'hébergement N° 20190126 auprès de la société AGORA + pour les affaires, familiales et la petite enfance.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

1 **2020/68** DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, M. BUIL votant contre et MM. KOCH-CHEVALIER, MENEL, BURSTEIN et Mmes DUMONT, BOSSET, ABELLA s'abstenant,
 • DÉCIDE de procéder à la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits en augmentation

<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit avant augmentation</i>	<i>Montant de l'augmentation</i>	<i>Crédit après augmentation</i>
20421-048 (UB02)	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (Mobilier)	0 €	+ 3 000 €	3 000 €

Dépenses

Crédits en diminution

<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit avant diminution</i>	<i>Montant de la diminution</i>	<i>Crédit après diminution</i>
2184-020 (UB02)	Mobilier	10 000 €	- 3 000 €	7 000 €

2 **2020/69** SUBVENTION A L'ONG ACTED SUITE AU SINISTRE INTERVENU A BEYROUTH

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à la majorité des suffrages exprimés, Mme DUMONT et M. BUIL votant contre et MM. KOCH-CHEVALIER, MENEL, BURSTEIN et Mmes BOSSET, ABELLA s'abstenant,

➤ D'ACCORDER une subvention d'équipement de 3 000 € à l'ONG ACTED

Les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative n°1.

3 **2020/70** VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU SIVU « GARCHES / MARNES-LA-COQUETTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

➤ APPROUVE le versement d'une subvention de 10.000 € sur le budget de la Ville au SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » pour l'année 2020

4 **2020/71** DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SOUTIEN MIS EN PLACE POUR AIDER LES COMMUNES A FAIRE FACE A LA CRISE SANITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

➤ APPROUVE la demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de soutien mis en place qui permettra à la commune de Garches de percevoir la somme de 182 590 €

➤ AUTORISE le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents relatifs à cette subvention

5	2020/72	SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES NELISSANDES « LE RAID DES ALIZÉS »
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à la majorité des suffrages exprimés, MM. MENEL et BURSTEIN et Mmes BOSSET et ABELLA votant contre et Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

- D'ACCORDER une subvention de 1 000 € à l'association Les Nélistandes et versée à la société TV SPORTS EVENTS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

6	2020/73	SEJOUR EXTERNE DE L'ECOLE DES SPORTS AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2021 - FIXATION DES TARIFS
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ÉCOLE DES SPORTS

- ◆ APPROUVE le programme du séjour de ski organisé par l'Ecole des Sports à COURCHEVEL 1550 (73) pendant les vacances scolaires d'Hiver 2021
- ◆ FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	690 €
	2 ^{ème} enfant	590 €
	Non Garchois :	800 €
Adolescents de 13 à 18 ans	Garchois : 1 ^{er} enfant	750 €
	2 ^{ème} enfant	600 €
	Non Garchois :	875 €

- ◆ AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes concernés.

7	2020/74	APPROBATION DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
---	---------	--

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme des opérations présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur le plan de financement annexé.
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1.500.000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT PROPOSE A LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE LE MAXIMUM REGIONALE	
			Année n (2021)	Année n+1 (2022)	Année n+2 (2023)	Taux %	Montant en €
Création d'un parking public souterrain en centre-ville	1.500.000 €	1.500.000 €	0	1.000.000 €	500.000 €	50 %	750.000 €
Requalification de voies communales en centre-ville	650.000 €	650.000 €	650.000 €	0	0	50 %	325.000 €
Requalification des abords du collège Bergson	350.000 €	350.000 €	350.000 €	0	0	50 %	175.000 €
Rénovation énergétique sur les équipements municipaux	500.000 €	500.000 €	500.000 €	0	0	50 %	250.000 €
TOTAL	3.000.000 €	3.000.000 €				/	/
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		1.500.000 €	1.000.000 €	500.000 €	50 %	1.500.000 €

8	2020/75	INSTALLATION D'UNE CAMÉRA DE VIDEOPROTECTION DANS LE PASSAGE MEISSONNIER (ENTRE L'AVENUE ALPHONSE DE NEUVILLE ET L'AVENUE ÉDOUARD DETAILLE) AVEC UN RACCORDEMENT SUR LE CSU
---	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre et Mme FACY-LUIRARD s'abstenant

- APPROUVE l'installation d'une caméra dôme qui couvrira le passage Meissonnier et les voies adjacentes (Edouard Detaille et Côte Saint-Louis), en la positionnant sur un candélabre dans la rue de la Côte Saint-Louis,
- AUTORISE le Maire à solliciter l'accord du Préfet des Hauts-de-Seine pour l'installation de cette caméra sur la voie publique,
- AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches administratives pour solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues des administrations publiques, notamment l'État, la Région Île-de-France et le département des Hauts-de-Seine, dans ce projet de sécurité

9	2020/76	ADHÉSION DE LA VILLE DE GARCHES AU LABEL CIT'ERGIE
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE l'engagement de la Ville de Garches dans CIT'ERGIE pour une labellisation individuelle dans une dynamique commune avec les autres villes et l'EPT « POLD »,
- APPROUVE le recours à un prestataire CIT'ERGIE en collaboration avec l'EPT « POLD » pour mutualiser les conseillers, favoriser une organisation mutualisée des étapes du processus et optimiser ainsi les coûts,
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et à signer les documents à intervenir dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Garches à CIT'ERGIE.

10	2020/77	OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE RETRAIT DE LA VILLE DE GARCHES DU SYNDICAT AUTOLIB' VELIB' METROPOLE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE CE SYNDICAT
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ◆ APPROUVE l'ouverture d'une procédure de retrait de la Ville de Garches du syndicat Autolib' Vélib' Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ◆ PROCÈDE à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein du comité syndical Autolib' Vélib' Métropole

Ont été désignés :

TITULAIRE

- Thierry MARI

SUPPLÉANT

- Bruno GUERRA

11	2020/78	MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité

- DE MODIFIER le nombre de membres siégeant au sein de la commission communale pour l'accessibilité, en fixant à 8 le nombre de représentants de la commune et entre 8 et 10 celui des membres représentant les personnes handicapées, des personnes âgées, des acteurs économiques et autres usagers de la commune

12	2020/79	FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES AU FINANCEMENT DU FSL DÉPARTEMENTAL
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ◆ ACCEPTE le principe de la participation financière de la ville de Garches au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,15 € par habitant, soit, compte tenu de l'indexation sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, une participation d'un montant total de 2 767,28 € pour l'année 2020

- ◆ *AUTORISE Mme le Maire à signer, avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention correspondante fixant la participation de la ville de Garches au financement du Fonds de Solidarité Logement*

13	2020/80	CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ATTRIBUTION À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES TILLEULS » DU FORFAIT AUTONOMIE POUR L'ANNÉE 2020
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité

- *D'AUTORISER le Maire à signer, avec le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention annuelle en vue de l'attribution du forfait autonomie au titre de l'année 2020 d'un montant de 9 190 € en faveur de la résidence autonomie « Les Tilleuls ».*

14	2020/81	ALIMENTATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS
----	---------	--------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *ACCEPTE le principe de plafonnement à 70 jours au lieu de 60, le nombre de jours qu'il sera possible de placer sur le compte épargne temps en 2020*

15	2020/82	ADOPTION DE LA CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL
----	---------	--------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE la charte du télétravail consultable en mairie.*
- *DIT que cette charte sera portée à la connaissance de tous les agents et élus de la collectivité*
- *AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération*

16	2020/83	PROCÉDURE EXPÉRIMENTALE DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *ACCEPTE la procédure expérimentale de la rupture conventionnelle pour une période de six ans allant jusqu'au 31 décembre 2025.*
- *AUTORISE le Maire à la mise en œuvre de cette procédure*

17	2020/84	PERSONNEL COMMUNAL - CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTES ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *Décide de TRANSFORMER :*
 - *un poste d'attaché territorial à temps complet (effectif passant de 6 à 5) en un poste d'attaché territorial principal à mi-temps, (effectif passant de 0 à 1).*
- *Décide de CREER :*
 - *Un poste de rédacteur, catégorie B, (effectif passant de 7 à 8).*
 - *Un poste d'attaché territorial, catégorie A, (effectif passant de 5 à 6)*

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DECIDE de créer un emploi en contrat d'apprentissage (niveau Licence) en faveur du service Ressources Humaines.*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif*

18	2020/85	REGLEMENT INTERIEUR
----	---------	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, MM. MENEL, BURSTEIN et Mmes BOSSET, ABELLA votant contre et Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant

- *ADOPTE le nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Garches.*

19	2020/86	PERSONNEL COMMUNAL MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES
----	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *ACCEPTE le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents publics de la Ville de Garches conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2019*

20	2020/87	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE « MA VILLE MON SHOPPING »
----	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour le financement du déploiement d'une application mobile « ma ville mon shopping »,*
- *AUTORISE le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

21	2020/87 bis	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN) POUR LE DEPLOIEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE « MA VILLE MON SHOPPING »
----	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE la demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour le financement du déploiement d'une application mobile « ma ville mon shopping »,*
- *AUTORISE le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*



DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2020-042	23/06/2020	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant dix ateliers manuels de Juillet 2020 à Avril 2021 organisés par l'association ALOHA pour tous financées par la Conférence des Financeurs.
2020-043	23/06/2020	Décision portant signature d'un contrat avec Mme Natalie PEARSON PY pour l'organisation de 4 séances de musicothérapie-animations musicales les 12 Juin, 31 Juillet, 21 Octobre et 30 Décembre 2020 financé par la Conférence des Financeurs.

2020-044	23/06/2020	Décision portant signature d'un contrat concernant six séances de sophrologie du 11 Juin 2020 à fin Décembre 2020 à la Résidence les Tilleuls financées par la Conférence des Financeurs.
2020-045	01/07/2020	Décision portant signature d'un contrat d'abonnement devis N° SO 503 auprès de la société MOJI pour l'abonnement de la fibre internet pour la Mairie de Garches.
2020-046	01/07/2020	Décision portant signature d'un contrat pour le paiement en ligne avec la petite enfance et le cinéma auprès de la société AD CAISSE D'EPARGNE.
2020-047	22/06/2020	Décision portant signature d'un contrat de réservations en ligne pour les services de la ville auprès de la société SYN BIRD.
2020-048	01/07/2020	Décision portant signature d'un contrat de maintenance N° 20190081 et un contrat d'hébergement N° 20190126 auprès de la société AGORA + pour les affaires, familiales et la petite enfance.
2020-057	06/07/2020	Décision portant signature de contrat entre la Ville de Garches et la société APSARA Productions
2020-069	07/08/2020	Décision Portant signature d'un contrat avec Mme Gwenaëlle COUTEAUX pour l'organisation de 14 ateliers olfactifs via la Conférence des Financeurs de Septembre 2020 à Juin 2021
2020-70	07/08/2020	Décision Portant signature d'un contrat avec Mr Jean Pierre BESSON pour l'organisation d'un spectacle musical en duo avec Anne et Jean Pierre le Mercredi 2 Septembre 2020
2020-071	21/08/2020	Décision portant signature d'un contrat avec Madame Marion MOUCHON pour l'organisation d'ART-THERAPIE de Septembre 2020 à Juin 2021 via la Conférence des Financeurs
2020-072	04/09/2020	Décision modificative portant avenant à la régie de recettes « abonnements parking »
2020-073	27/08/2020	Décision modifiant la décision 2020-035 relative à la signature d'un contrat pour l'intervention d'une diététicienne au relais assistantes maternelles concernant l'alimentation des jeunes enfants
2020-074	27/08/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2020-075	01/09/2020	Décision fixant les tarifs des spectacles du centre culturel pour la saison 2020/2021
2020-076	07/09/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2020-077	07/09/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2020-078	07/09/2020	Décision concernant la mise à disposition, à titre précaire et révocable, de la cour sise 2 rue de l'abreuvoir à l'association « la Ruche de Rueil-Malmaison »
2020-079	10/09/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 3 décembre 2020
2020-080	07/09/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 30 septembre 2020
2020-081	06/08/2020	Décision Portant signature d'un contrat de Maintenance d'un logiciel de prise de rendez-vous pour la Salle de sport auprès De la société SYN BIRD
2020-082	10/09/2020	Décision portant signature d'un contrat avec l'association MAISON DES ARTS pour l'organisation d'un spectacle musical dénommé « LES COSAQUES » avec deux artistes le Vendredi 10 Octobre 2020
2020-083	07/09/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 21 janvier 2021
2020-084	03/09/2020	Décision portant signature d'un contrat pour le concert XT Trio

2020-085	07/09/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches le 18 mars 2021
2020-086	23/09/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et les associations sportives
2020-087	24/09/2020	Décision concernant le transfert de droits d'occupation à la société On Tower France dans le cadre d'une convention entre la société Free et la ville de Garches
2020-088	17/09/2020	Décision concernant la demande d'une participation de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement public local pour des travaux au titre de la transition énergétique (1ère tranche)
2020-089	24/09/2020	Décision portant signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux en date du 12/10/2009
2020-090	16/09/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et l'association sportive du collège henri bergson
2020-091	16/09/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et le collège henri bergson (gymnase 4 vents)
2020-092	16/09/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et le collège henri bergson (piscine municipale)
2020-093	28/09/2020	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure devant la juridiction administrative
2020-094	25/09/2020	Décision portant signature d'un contrat du coût à la page avec maintenance auprès de la société Riso France pour le service reprographie
	05/10/2020	Décision portant signature d'un contrat de prestation de service pour les analyses bactériologiques au sein de la crèche rose des vents et de la crèche petit prince
2020-095	01/10/2020	Décision portant signature d'un contrat pour un atelier d'art oratoire
2020-096	09/10/2020	Décision portant signature d'un contrat avec la société JV Art pour l'animation de l'après-midi dansante du repas de Noël du 16/12/2020
2020-097	16/09/2020	Décision portant contrat d'hébergement du progiciel et du portail Orphée C3rb informatique pour la médiathèque de Garches
2020-098	15/09/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au CCSB le 17/03/2020

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DECEMBRE 2020**

1	2020/88	RÉVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2021 : ◆ Piscine, Salle culture physique, Tennis
---	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de certains services municipaux ci-dessous énumérés :

ACCÈS PISCINE		TARIFS € au 1/01/2021
Garchois	<ul style="list-style-type: none"> • Adultes <li style="padding-left: 20px;">À l'unité <li style="padding-left: 20px;">Pour 10 entrées <li style="padding-left: 20px;">Abonnement mensuel <li style="padding-left: 20px;">Abonnement trimestriel 	<p>5,05</p> <p>43,35</p> <p>43,35</p> <p>118,40</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Enfants (-18 ans) À l'unité 2,85 Pour 10 entrées 26,40 Abonnement mensuel 26,40 Abonnement trimestriel 72,45 	
	<ul style="list-style-type: none"> Tarif réduit : Etudiant, passeport jeune, famille nombreuse, handicapé, chômeur, 3^{ème} âge (sur présentation de la carte) À l'unité 3,65 Pour 10 entrées 32,55 Abonnement mensuel 32,55 Abonnement trimestriel 88,85 	
Non Garchois	<ul style="list-style-type: none"> Adultes À l'unité 6,35 Pour 10 entrées 54,40 Abonnement mensuel 54,40 Abonnement trimestriel 148,65 	
	<ul style="list-style-type: none"> Enfants (-18 ans) À l'unité 3,55 Pour 10 entrées 33,10 Abonnement mensuel 33,10 Abonnement trimestriel 91,00 	

ACTIVITÉS

	TARIFS € au 1/01/2021
<ul style="list-style-type: none"> Cours de natation par un Maître Nageur Sauveteur accessible aux handicapés : La leçon 19,95 Les 10 leçons 173,75 	
<ul style="list-style-type: none"> Cours collectif de natation (1) 1 fois par semaine, le trimestre, par personne : 121,00 	

(1) *cours assurés en dehors des vacances scolaire*

	TARIFS € au 1/01/2021
<ul style="list-style-type: none"> Cours aquaforme collectif (aquagym, aqua-jogging, aqua-training, aqua-palmes) (1) 45 mn 	
GARCHOIS	
1 fois par semaine, le trimestre, par personne :	126,80
2 fois par semaine, le trimestre, par personne :	169,00
1 fois par semaine, l'année, par personne :	338,45
2 fois par semaine, l'année, par personne :	479,50
NON GARCHOIS	
1 fois par semaine, le trimestre, par personne :	152,55
2 fois par semaine, le trimestre, par personne :	203,25
1 fois par semaine, l'année, par personne :	406,80
2 fois par semaine, l'année, par personne :	576,50

<ul style="list-style-type: none"> • Cours collectifs aquaforme senior (1) (2) 45 mn GARCHOIS 1 fois par semaine, l'année, par personne : 211,50 NON GARCHOIS 1 fois par semaine, l'année, par personne : 243,35 	
<ul style="list-style-type: none"> • Cours collectifs aquabike (1) 30 mn GARCHOIS 1 fois par semaine, le trimestre, par personne : 98,05 2 fois par semaine, le trimestre, par personne : 159,50 1 fois par semaine, l'année, par personne : 256,55 2 fois par semaine, l'année, par personne : 397,65 NON GARCHOIS 1 fois par semaine, le trimestre, par personne : 118,05 2 fois par semaine, le trimestre, par personne : 191,70 1 fois par semaine, l'année, par personne : 295,00 2 fois par semaine, l'année, par personne : 457,20 	
Location d'un aquabike à la ½ h :	7,00

(1) cours assurés en dehors des vacances scolaires

(2) troisième âge

LOCATIONS

	TARIFS € au 1/01/2021
• Location du petit bassin avec un Maître Nageur Sauveteur, l'heure :	77,30
• Location du grand bassin avec un Maître Nageur Sauveteur, l'heure:	107,25
Mise à disposition d'un Maître Nageur Sauveteur, l'heure d'enseignement :	28,70

SALLE DE CULTURE PHYSIQUE

SALLE DE CULTURE PHYSIQUE + HAMMAM + SAUNA		TARIFS € au 1/01/2021
Garchois	• La séance	10,65
	• 10 séances (sans limite de période)	76,85
	• Fréquentation à volonté : Un mois	76,85
	Un trimestre	182,40
	L'année	370,90
• Tarif réduit : Etudiant, passeport jeune, famille nombreuse, handicapé, chômeur, 3 ^{ème} âge (sur présentation de la carte)		
• Fréquentation à volonté : Un mois	52,00	
Un trimestre	130,05	
L'année	287,20	

Non Garchois	• La séance	13,15
	• 10 séances (sans limite de période)	96,40
	• Fréquentation à volonté : Un mois Un trimestre L'année	96,40 228,65 465,25

**SALLE DE CULTURE PHYSIQUE
+ PISCINE À VOLONTÉ + HAMMAM + SAUNA**

		TARIFS € au 1/01/2021
Garchois	• Fréquentation à volonté : Un mois Un trimestre L'année	113,00 240,10 515,50
Non Garchois	• Fréquentation à volonté : Un mois Un trimestre L'année	141,75 301,30 646,50

**SALLE DE CULTURE PHYSIQUE
+ PISCINE À VOLONTÉ + HAMMAM + SAUNA
+TENNIS MEURIES
(location des courts hors week-end et jours fériés)**

		TARIFS € au 1/01/2021
Garchois	• Fréquentation à volonté : Un mois Un trimestre L'année	153,10 361,33 910,75
Non Garchois	• Fréquentation à volonté : Un mois Un trimestre L'année	192,05 453,35 1 142,50

Renouvellement d'une carte magnétique en cas de perte ou de dégradation :	7,00
--	-------------

TENNIS

LOCATION DE COURTS

		TARIFS € au 1/01/2021
Garchois	• du lundi au vendredi de 9h à 17h :	9,10
	• en dehors de ces horaires, week-end et jours fériés :	16,05
Non Garchois	• du lundi au vendredi de 9h à 17h :	11,10
	• en dehors de ces horaires, week-end et jours fériés :	20,30

TARIF POUR LES ENTREPRISES DE GARCHES

- décide de RECONDUIRE pour l'année 2021, l'application du tarif garchois sur les tarifs : piscine, culture physique, tennis, à tous les salariés travaillant dans une entreprise garchoise (sur présentation d'un justificatif).

	TARIFS € au 1/01/2021
<ul style="list-style-type: none"> • Décide de FIXER comme suit le tarif des cartes délivrées à l'année aux entreprises Garchoises par tranche de 25 salariés, donnant accès à la piscine et à la culture physique Les 4 cartes : 	2 152,00

2	2020/89	CINEMA CINE-GARCHES CREATION D'UN TARIF SPECIAL « SPECTACLES AU CINEMA »
---	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Décide :
 - DE CREER une nouvelle offre « spectacles au cinéma »
 - D'AUTORISER Mme le Maire à fixer le tarif de ces projections pour l'exercice 2021, par décision municipale, tarifs pouvant varier de 10€ à 35€ selon les distributeurs

3	2020/90	RÉVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2021 : ◆ DROITS, TAXES ET REDEVANCES
---	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, MM. MENEL, BURSTEIN et Mmes ABELLA, BOSSET s'abstenant.

- Décide :
 - DE FIXER, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs actuels de certains services municipaux ci-dessous énumérés :

	TARIFS € au 1/01/2021
<u>CONCESSIONS CIMETIÈRE</u>	
• Concession quinquennale :	555,00
• Concession trentenaire :	830,00
• Concession cinquanteenaire :	1 850,00
• Perpétuelle 2 m ² :	12 250,00
• la concession quinquennale pour un espace cinéraire :	350,00
• le caveau provisoire, par jour à :	7,00
• le caveau provisoire, forfait mensuel à partir du 2 ^{ème} mois :	113,00
• vacation funéraire (1) :	20,00
• Taxe d'inhumation	23,00

(1) La vacation funéraire est fixée par arrêté ministériel

	TARIFS € au 1/01/2021
<u>DROITS DE VOIRIE</u>	
LES SAILLIES :	
• Enseigne de tout type, attribut décoratif, lanterne, panneau. L'unité :	63,00
OCCUPATION TEMPORAIRE DU SOL – FORFAIT PAR JOUR :	
Dans la limite de 4 places :	
• Camion de déménagement hors de la commune :	66,50
• Camion d'emménagement :	25,50
• Camion de déménagement et emménagement sur la commune :	66,50
• Autres occupations (sauf échafaudage, gratuit) pour 1 ou 2 place par jour :	25,50
• Emprise de chantier pour travaux : par m ² par jour :	
de 1 à 90 jours :	1,10
à partir du 91 ^{ème} jour :	0,60
• Benne : emplacement du lundi au vendredi (pas de stationnement pendant les week-ends)	32,50
• Alimentation électrique de chantier : poteau provisoire pour 30 jours consécutifs	21,50
• Installation de barnums ou cantines : par m ²	5,00
<u>PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES</u>	
Par jour :	
• Tournage sur le domaine public de jour (entre 7h00 et 20h00)	794,50
• Tournage sur le domaine public de nuit (entre 20h00 et 7h00)	1 058,00
• Stationnement de véhicules cinématographiques sur voie publique : par place de stationnement	53,00
<u>ENFOUISSEMENTS PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</u>	
• Passage des câbles en sous-sol ou en aérien dans les voies communales (par km linéaire) :	39,50
• Installation de relais radiotéléphonie sur les équipements publics communaux (à l'unité par an pour une durée de 9 ans) :	29 977,00
• Autres installations (par m ² au sol) :	26,00
<u>DROITS DE STATIONNEMENT</u>	
• Stationnement de voitures sur la place publique (taxis). Par an, l'unité	84,00
• Caution pour la délivrance d'un badge pour un droit d'accès à certains parkings municipaux (cette caution sera encaissée conformément à l'instruction ministérielle du 21 avril 2006 et restituée en fin d'utilisation) :	76,00
<u>OCCUPATION PERMANENTE OU TEMPORAIRE DU SOL</u>	
• Vitrines ou montures, distributeurs automatiques. Par an, l'unité :	64,00
• Etalage, exposition de denrées, placement de tables :	
- moins de 10 fois par an ou inférieur à 2m ² :	
- supérieur à 2 m ² : saisonnier, le m ² par an :	28,00
annuel, le m ² par an :	43,50
• Bulles de vente par M ² , par mois:	21,50
<u>ALIGNEMENT ET NIVELLEMENT</u>	
• Tranchée sur la voie publique, droit fixe. L'unité :	134,00

4	2020/91	TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2021 : ■ RESTAURATION SCOLAIRE ■ ACCUEILS DE LOISIRS ■ ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE/POST ETUDE ■ CLASSES DEPLACÉES ■ ECOLE DES SPORTS
---	---------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre,

➤ APPROUVE les modalités de participation des familles pour l'année 2021 telles que définies ci-après :

	ACTIVITES	Tarifs applicables au 1er janvier 2021				
		TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES	TARIF NON INSCRIT
Maternelle et élémentaire	Restauration scolaire / jour	0,4861	0,88 €	6,32 €	7,56 €	8,30 €
	PAI (<i>projet d'accueil individualisé</i>) / jour	0,2508	0,42 €	3,26 €	4,29 €	5,18 €
Maternelle	Accueil de loisirs matin / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,1493	0,80 €	2,09 €	2,33 €	3,11 €
	Accueil de loisirs soir / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,2957	0,83 €	4,14 €	5,08 €	5,18 €
	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée	0,7614	3,83 €	10,66 €	17,67 €	
	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée P.A.I	0,5207	3,38 €	7,29 €	13,85 €	
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / jour	1,6000	8,05 €	22,40 €	35,33 €	
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / journée P.A.I	1,3464	7,58 €	18,85 €	32,18 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	1,3821	7,83 €	19,35 €	36,97 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour P.A.I <i>réservation hebdomadaire</i>	1,1286	7,36 €	15,80 €	33,80 €	
Elémentaire	Accueil de loisirs matin / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,1493	0,80 €	2,09 €	2,33 €	3,11 €
	Accueil de loisirs soir – Post Etude / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,1264	0,36 €	1,77 €	2,30 €	3,10 €
	Accompagnement scolaire / jour <i>réservation hebdomadaire</i>	0,2536	0,71 €	3,55 €	5,10 €	5,18 €

	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée	0,7621	3,83 €	10,67 €	16,83 €	
	Accueil de loisirs du mercredi matin Repas inclus / ½ journée P.A.I	0,5093	3,36 €	7,13 €	13,67 €	
	Accueil de loisirs du mercredi après- midi Repas inclus / ½ journée	0,9143	4,60 €	12,80 €	20,19 €	
	Accueil de loisirs du mercredi après- midi Repas inclus / ½ journée P.A.I	0,6614	4,13 €	9,26 €	17,03 €	
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / jour	1,5236	7,66 €	21,33 €	33,65 €	
	Accueil de loisirs du mercredi journée Repas inclus / journée P.A.I	1,2700	7,20 €	17,78 €	30,49 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour <i>réserve hebdomadaire</i>	1,3164	7,45 €	18,43 €	35,20 €	
	Accueil de loisirs vacances Repas inclus / jour P.A.I <i>réserve hebdomadaire</i>	1,0640	6,98 €	14,89 €	32,04 €	
	Classes déplacées / nuitée	3,2536	4,14 €	45,55 €	53,84 €	
Maternelle et élémentaire	Ecole des sports (1)	1,3164	7,45 €	18,43 €	35,20 €	
	Ecole des sports P.A.I (1)	1,0636	6,98 €	14,89 €	32,04 €	

(1) ce tarif s'ajoute à celui des activités proposées par l'Ecole des Sports pendant les vacances scolaires.

- APPROUVE le maintien de l'instauration de la pénalité de retard d'un montant de 4€ par ¼ h de retard après l'heure limite de sortie en accueil de loisirs

5	2020/92	RÉVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2021 : ◆ SALLE AQUILON
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER ainsi à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs de location de la salle Aquilon

LOCATION ET NETTOYAGE COMPRIS		TARIFS € au 1/01/2021
SALLE AQUILON		
Tarifs appliqués aux professionnels, en semaine :		
	H.T	291,66
	TTC	350,00

6	2020/93	FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER, comme suit, les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	TARIFS € AU 01/01/2021
2 ^{ème} page de couverture (pleine page)	925 €
Page 4 (la demi page face Edito)	465 €
3 ^{ème} page de couverture (la demi page)	465 €
4 ^{ème} page de couverture (pleine page)	925 €

7	2020/94	DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 ÉTALEMENT DES CHARGES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE REPRISE D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT
---	---------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- DE PROCEDER à la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Crédits en augmentation

<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit avant augmentation</i>	<i>Montant de l'augmentation</i>	<i>Crédit après augmentation</i>
791-01 (UB02)	Transferts de charges de gestion courante	0 €	+ 114 446,51 €	114 446,51 €
7785-01 (UB02)	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	0 €	+ 3 000 000 €	3 000 000 €
7811-01 (UB02)	Reprises sur amortissements	0 €	+ 230 €	230 €

Dépenses

Crédits en augmentation

<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit avant augmentation</i>	<i>Montant de l'augmentation</i>	<i>Crédit après augmentation</i>
6812-01 (UB02)	Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir	0 €	+ 22 889,30 €	22 889,30 €
023-01 (UB02)	Virement à la section d'investissement	0 €	+ 3 091 787,21 €	3 091 787,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits en augmentation

<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit avant augmentation</i>	<i>Montant de l'augmentation</i>	<i>Crédit après augmentation</i>
1068-01 (UB02)	Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	+ 3 000 000 €	3 000 000 €
20421-520 (UB02)	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	10 000 €	+ 15 000 €	25 000 €
4815-01 (UB02)	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	0 €	+ 114 446,51 €	114 446,51 €
28184-01 (UB02)	Amortissement mobilier	0 €	+ 230 €	230 €

Recettes

Crédits en augmentation

<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit avant augmentation</i>	<i>Montant de l'augmentation</i>	<i>Crédit après augmentation</i>
4815-01 (UB02)	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	0 €	+ 22 889,30 €	22 889,30 €
021-01 (UB02)	Virement de la section de fonctionnement	0 €	+ 3 091 787,21 €	3 091 787,21 €

- DE TRANSFERER une partie des excédents d'investissement vers la section de fonctionnement, à hauteur de 3 000 000 €.
- DE PROCEDER à l'étalement des charges liées à la crise sanitaire sur une durée de 5 ans. Le montant des charges étalées s'établit à 114 446,51 €.

8	2020/95	AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021
---	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectations et montants des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du Budget Primitif 2021

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts en 2020	Montants autorisés avant le vote du BP 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	241 300 €	60 325 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	83 000 €	20 750 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 738 490 €	434 622 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 429 500 €	607 375 €
Total général		4 477 290 €	1 123 072 €

9	2020/96	PRODUITS IRRÉCOUVRABLES 2020 (ADMISSION EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES)
---	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE l'admission en non-valeur simple des créances suivantes :

EXERCICE	MONTANT	OBJET
2015	392,31 €	Crèche, conservatoire, droit de stationnement
2016	148 €	Crèche, restauration scolaire, droit de stationnement
TOTAL	540,31 €	

- DECIDE l'admission en non-valeur des créances éteintes suivantes :

EXERCICE	MONTANT	OBJET
2017	162 €	Droit de voirie
2018	242 €	Droit de voirie
2019	1 405,78 €	Séjours externés, ALSH, restauration scolaire, Atelier périscolaire,
TOTAL	1 809,78 €	

Le total des admissions en non-valeur ci-dessus s'élève à 2 350,09 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

10	2020/97	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE 6 VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ ET AUTRES SERVICES
----	----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition par la Ville de Garches de 6 vélos à assistance électrique de type VTT électrique pour les déplacements des agents municipaux dans le cadre de leur mission pour un montant estimé à 19.800 € H.T,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter au nom de la commune une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du fonds d'investissement pour l'acquisition des matériels,
- AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches et formalités dans ce but.

11	2020/98	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA PROTECTION CIVILE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE
----	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- D'ACCORDER une subvention d'équipement de 15 000 € à la Protection Civile.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative n°2 de l'exercice en cours.

12	2020/99	CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGLAÉ POUR L'ANNÉE 2021
----	----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le maire à signer, avec l'Association AGLAÉ, la convention définissant, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les conditions d'attribution des subventions municipales à cette association.

13	2020/100	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ORGANISME DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES DE GARCHES (O.G.E.C DE GARCHES) POUR LA PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE JEAN-PAUL II
----	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre,

- APPROUVE la Convention relative à la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée Jean-Paul II concernant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec l'OGEC concernant l'école privée Jean-Paul II.

14	2020/101	ADOPTION DÉFINITIVE DU PROJET DE CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (C.A.R.)
----	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le programme des opérations présenté par Mme le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur le plan de financement annexé.
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.

- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

➤ SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1.000.000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			Année n (2021)	Année n+1 (2022)	Année n+2 (2023)	Taux %	Montant en €
Création d'un parking public souterrain en centre-ville	1.500.000 €	1.000.000 €	0	500.000 €	500.000 €	50 %	500.000 €
Requalification de voies communales en centre-ville	650.000 €	650.000 €	400.000 €	250.000 €	0	50 %	325.000 €
Requalification des abords du collège Bergson	350.000 €	350.000 €	350.000 €	0	0	50 %	175.000 €
TOTAL	2.500.000 €	2.000.000 €				/	/
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			750.000 €	750.000 €	500.000 €	50 %	1.000.000 €

15	2020/102	DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENTAL ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR DES TRAVAUX REALISES AU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE EN MAIRIE
----	-----------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

- APPROUVE l'avenant n° 1 à intervenir entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts de Seine en insérant à la liste des opérations figurant au contrat de développement sur la période 2018-2020, la création d'un centre de supervision urbaine pour un montant de 93.000 € HT en vue d'obtenir une subvention de 46.500€,
- AUTORISE Madame le Maire à signer, au nom de la commune, l'avenant n° 1 à intervenir.

16	2020/104	AVENANTS DE PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DE LA CONVENTION DE GESTION INTERVENUS ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'OPD HLM HAUTS DE SEINE HABITAT RELATIF A LA RESIDENCE DES PERSONNES AGEES « LES TILLEULS »
----	----------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la prorogation du bail emphytéotique des 2 et 3 juillet 1980 et de la convention de gestion de la résidence pour personnes âgées « Les Tilleuls » en date du 26 octobre 1982 jusqu'au 31 décembre 2022, dans le cadre d'un calendrier de travaux à définir,
- AUTORISE Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, les avenants à intervenir afin de constater cette prorogation.

17	2020/105	CRÉATION D'UN PLAN VÉLO À GARCHES ET DEMANDES DE SUBVENTION À LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SUR LES ITINÉRAIRES PARTAGÉES AUX VÉLOS EN ZONE 30 ET À L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES
----	----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le programme des actions suivant le plan triennal 2021-2023 présenté par Madame le Maire en faveur du vélo à Garches,

LE CONSEIL MUNICIPAL s'engage, à l'unanimité

- à réaliser les aménagements prévus dans le plan d'actions et selon le plan triennal annexé à la présente délibération,
- à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil Régional,
- à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements,
- à tenir la Région informée de l'avancement des réalisations dont la pose de panneaux de chantier avec le logo régional,
- à supporter au moins 30 % de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- SOLLICITE la subvention régionale au titre du plan vélo régional pour l'année 2021, pour la première tranche, d'un montant de 160 300 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Rues	Linéaires ml	Estimation jalonnement	Année 2021	Année 2022	Année 2023
PASTEUR	386	33 365 €			33 365 €
BERGSON	542	40 890 €			40 890 €
GRANDE RUE (Ouest)	750	37 250 €			37 250 €
JOFFRE	158	16 110 €	16 110 €		
LECLERC	165	31 200 €		31 200 €	
LIARD	175	18 380 €	18 380 €		
REGNAULT	676	57 420 €		57 420 €	
SURESNES	900	59 000 €		59 000 €	
VIGNERAS	247	24 110 €			24 110 €
DU 19 JANVIER	1829	125 810 €	125 810 €		
MORES	285	23 825 €		23 825 €	
SUISSES	260	40 700 €		40 700 €	
TOTAL	6373	508 060 €	160 300 €	212 145 €	135 615 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le programme des actions en faveur du Vélo à Garches pour un montant de 2.000.000 € H.T,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter, au nom de la commune, une subvention auprès de l'Etat sur les fonds mobilités actives – aménagements cyclables 2020,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

18	2020/106	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING SOUTERRAIN SITUÉ RUE DE SURESNES À GARCHES
----	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le dossier de permis de construire d'un parking sous l'actuel parking de la piscine situé rue de Suresnes,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer, en mairie, au nom de la Commune, la demande de permis de construire susvisée.

19	2020/107	PROCÉDURE DE RÉGULARISATION SUR LA CESSION GRATUITE À LA COMMUNE D'UNE SURFACE DE 56 M ² AU 20, RUE DES SUISSES À GARCHES
----	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la cession gratuite à la commune d'une surface de 56 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section AB n° 456 au 20 rue des Suisses à Garches et de classer cette emprise dans le domaine public communal,
- DÉSIGNE l'étude notariale de Garches pour dresser les actes à intervenir,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir.

20	2020/108	ACTE DE CANDIDATURE AU BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE LANCE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR 2021
----	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la candidature de la Ville de Garches au budget participatif de la Région Ile-de-France 2021 pour un montant d'investissement de 31.800 € HT concernant les opérations suivantes :
 - Aménagement de cours de récréation écologiques,
 - Installation de nichoirs et d'hôtels à insectes,
 - Plantation d'un arbre par naissance,
 - Création d'une « futaie urbaine » en cœur de ville.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents à intervenir dans cette affaire.

21	2020/109	APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) A CONCLURE AVEC POLD ET SIGNATURE DE LADITE CONVENTION
----	-----------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE la convention de création d'un service commun de système d'information géographique territorial au sein de l'EPT POLD,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

22	2020/110	MISSION DE CONSEILLER CIT'ERGIE – ADHÉSION DE LA VILLE DE GARCHES À UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT
----	----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE l'adhésion de la ville de Garches au groupement de commande ayant pour objet la passation d'un marché en procédure formalisée qui portera sur la prestation de conseils et d'accompagnement de ses membres dans le cadre de leurs démarches de labellisation Cit'Ergie,
- ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commande pour la prestation de conseillers Cit'Ergie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la ville dans le cadre de l'élaboration du marché en procédure formalisée, qui portera sur la prestation de conseils et d'accompagnement de ses membres dans le cadre de leurs démarches de labellisation Cit'Ergie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché issu du groupement de commande pour le compte de la commune de Garches, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande.
- APPROUVE ET AUTORISE Madame le Maire à solliciter le soutien de l'ADEME pour le compte de la Ville de Garches dans cette opération.

23	2020/111	DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
----	----------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- DE RAPPORTER la délibération du 22 juin 2020 relative à la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire.
- DE DONNER délégation au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines définis par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessous :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs, pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3. Décider :
 - en application des dispositions prévues au budget de l'exercice en cours et de ses annexes, la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus audit budget,
 - la réalisation des emprunts destinés au refinancement d'emprunts à rembourser par anticipation et de toutes indemnités qui seraient dues à l'occasion de ces remboursements,
 - la réalisation, dans le cadre de l'exercice budgétaire et dans les limites des autorisations budgétaires ouvertes pour le paiement de la dette, de toutes opérations de paiement anticipé d'annuités par rapport aux dates normales d'échéances fixées aux contrats de prêts et de signer avec les établissements prêteurs tous actes nécessaires à la concrétisation de ce type d'opérations et à mandater les sommes afférentes, et passer, à cet effet, les actes nécessaires avec les prêteurs institutionnels et privés,
 - de procéder aux opérations de réaménagement de dette (remboursement par anticipation, renégociation contractuelle) et aux opérations de marché tels les contrats de couverture de risques

- de taux d'intérêt et de change,
 - de procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 1.5 million d'euros.
4. En matière de commande publique :
 - prendre toute décision relative à la préparation, à la passation y compris la décision de conclure et de signer le marché, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs actes modificatifs (avenants) lorsque les crédits sont inscrits au budget.
 - prendre la décision d'attribuer le marché lorsqu'il n'est pas attribué par la Commission d'appel d'offres,
 - prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures, de rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses, de déclarer la procédure sans suite ou infructueuse et de choisir les modalités de relance, le cas échéant, pour les marchés dont la valeur estimée hors taxe est supérieure aux seuils européens,
 - prendre toute décision relative à la préparation, la passation, y compris la décision de conclure et signer le marché, l'exécution et le règlement des marchés passés dans le cadre des groupements de commandes dont la mairie de Garches est membre, dans le respect de la convention de groupement de la délibération l'autorisant, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs actes modificatifs (avenants) et la décision d'attribuer les marchés qui ne sont pas attribués par la Commission d'appel d'offres,
 - procéder à la résiliation des marchés, accords-cadres et des marchés subséquents quel que soit leur montant, et de déterminer le montant de l'indemnité attribuée le cas échéant.
 5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 6. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
 7. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600€ ;
 11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 16. Dans tous les domaines de l'action municipale, intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€, étant précisé que cette habilitation couvre :
 - la possibilité pour le Maire de se constituer partie civile,
 - toutes les voies de recours attachées à l'action : appel et cassation

Et par voie de conséquence, avoir si nécessaire, recours à un avocat ;

17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
 18. Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 19. Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.500.000 € ;
 22. Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
 23. Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
 24. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 26. Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution des subventions ;
 29. Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement ;
- En cas d'absence ou d'empêchement, D'AUTORISER le suppléant du Maire, en suivant l'ordre du tableau, à exercer cette délégation.

24	2020/112	DEMANDE D'ADHÉSION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)
----	----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Décide :
 - DE DONNER un avis favorable à l'adhésion au SIGEIF de la commune de BIEVRES (Essonne) pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructure de recharge de véhicules électriques,

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France.

25	2020/113	ADHÉSION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SIFUREP
----	----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide,

- DE DONNER un avis favorable à l'adhésion au SIFUREP de la commune de Carrières-sur-Seine (78) pour la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites funéraires ».

26	2020/114	ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE TRANSPORTS PUBLICS (CATP)
----	----------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ACCEPTE l'adhésion de la Ville à la Centrale d'Achat du Transport Public
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention et le bulletin d'adhésion
- INSCRIT la dépense au budget de la Ville pour l'année 2021 et pour les années à venir

27	2020/115	INDEMNITÉS DE FONCTION VERSÉES AUX MAIRE ET MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX
----	----------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- ◆ décide de FIXER les indemnités de fonction versées aux élus du conseil municipal de la façon suivante :

- l'indemnité mensuelle du Maire est fixée à 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- l'indemnité des adjoints au Maire assurant des fonctions effectives, est fixée à 26 % du traitement de référence,
- l'indemnité du questeur et du rapporteur assurant des fonctions effectives est fixée à 6.75% du traitement de référence,
- Les indemnités des élus seront majorées de 15% conformément aux articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En conséquence, les indemnités brutes des élus s'établiront à :

Maire	2 907,33
1 ^{er} Maire-Adjoint	1 162,93
2 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
3 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
4 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
5 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
6 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
7 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
8 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
9 ^{ème} Maire-Adjoint	1 162,93
Questeur	301,91
Rapporteur	301,91

28	2020/116	PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
----	----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

➤ Décide de TRANSFORMER :

- 1 poste de Rédacteur à temps complet (*effectif passant de 8 à 7*) en 1 poste d'Assistant de conservation à temps complet (*effectif passant de 2 à 3*)
- 1 poste d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet (*effectif passant de 1 à 0*) en 1 poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet (*effectif passant de 2 à 3*)
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (*effectif passant de 16 à 15*) en 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet (*effectif passant de 0 à 1*)
- 4 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (effectif passant de 111 à 107) en 4 postes d'Agent de maîtrise à temps complet (effectif passant de 8 à 12)

29	2020/117	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX MODIFICATION DE LA COMPOSITION
----	----------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ DÉSIGNE l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile (AGMAD) en remplacement de l'Association « Activités des retraités »

La composition de cette commission est dorénavant la suivante :

- en qualité de représentants du Conseil Municipal :

- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Patricia SAVIN
- Aurélie DRESSAYRE
- Thierry MARI
- Yann BURSTEIN

- en qualité de représentants des associations locales :

- pour l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) 92 : le président ou son représentant,
- pour l'Union Fédérale des Consommateurs Saint-Cloud (UFC) : le président ou son représentant.
- pour l'Association Familiale de GARCHES : le président ou son représentant,
- pour l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile (AGMAD) : le président ou son représentant,
- pour l'Association des commerçants "Cœur de GARCHES" : le président ou son représentant.

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission sera présidée par le Maire ou son représentant dûment désigné.



DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION	Visa Préfecture du
2020-099	12/10/2020	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de la Toussaint	15/10/2020

2020-100	09/10/2020	Décision fixant l'accès gratuit à la piscine aux mineurs garchois pendant les vacances de la Toussaint 2020	15/10/2020
2020-101	09/10/2020	Décision portant signature d'un contrat pour une licence du logiciel complet de gestion et rédaction des marchés publics auprès de la société 3P	15/10/2020
2020-102	08/10/2020	Décision portant signature d'un pack services auprès de la société Riso France pour le service reprographie	02/11/2020
2020-103	09/10/2020	Décision portant signature d'un contrat du coût à la page auprès de la société CCLS pour le service reprographie	02/11/2020
2020-104	27/10/2020	Décision portant avenant à la régie de recettes droits divers ville de la ville de Garches	02/11/2020
2020-105	19/10/2020	Décision fixant les tarifs des activités et des sorties de l'espace jeunes pour la période du mois de novembre	02/11/2020
2020-106	19/10/2020	Décision portant signature de contrat entre la ville de Garches et le laboratoire BPO Biopine	02/11/2020
2020-107	14/10/2020	Décision portant signature d'un contrat de service et de maintenance pour la gestion du cimetière de la ville auprès de la société Gescime	02/11/2020
2020-108	05/10/2020	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel le 13 avril 2021	02/11/2020
2020-109	05/10/2020	Décision portant signature d'un avenant au contrat de spectacle au centre culturel le 16 mars 2021	02/11/2020
2020-110	27/10/2020	Décision pour la signature d'un contrat de prestations de service « ma ville mon shopping » société E-SY COM et la ville de Garches	05/11/2020
2020-111	09/11/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et ALVVF	24/11/2020
2020-112	09/11/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et intersport alpes sports	24/11/2020
2020-113	03/11/2020	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association science et sport	24/11/2020
2020-114	12/10/2020	Décision concernant le contrat de maintenance de l'horloge et des cloches de l'église Saint Louis à Garches	24/11/2020
2020-115	13/11/2020	Décision concernant un contrat de mise à disposition de moutons pour assurer la tonte de pelouses sur des terrains communaux à Garches	24/11/2020
2020-116	05/11/2020	Décision concernant la mise à disposition à titre précaire et révocable de la cour sise 2 rue de l'Abreuvoir à l'association « le panier d'Albert » AMAP de Garches	24/11/2020
2020-117	13/11/2020	Décision portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance du défibrillateur de la piscine municipale	24/11/2020
2020-118	19/11/2020	Décision portant signature d'un contrat avec la société Michel Rouger Conseil dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la réorganisation de la hiérarchie des services	24/11/2020
2020-119	09/11/2020	Décision portant signature d'un contrat pour l'intervention de l'UFNAFAAM au relais assistantes maternelle concernant les contrats de travail	03/12/2020
2020-120	27/11/2020	Décision portant signature d'un contrat avec la société Didier Branco	03/12/2020
2020-121	26/11/2020	Décision pour la signature d'une convention de mise à disposition de la liste des artisans garchois dans le cadre d'une action de promotion de l'artisanat	03/12/2020
2020-122	19/11/2020	Décision portant signature d'un contrat pour le module de gestion des RH et échanges sécurisés	03/12/2020

2020-123	19/11/2020	Décision portant signature d'un contrat pour le logiciel de gestion administrative du conseil municipal	03/12/2020
2020-124	19/11/2020	Décision portant signature d'un contrat pour le logiciel pour le parapheur en numérique et la télétransmission des actes à la préfecture	03/12/2020
2020-125	19/11/2020	Décision portant signature d'un contrat pour le logiciel de gestion dématérialisée du conseil municipal élus	03/12/2020
2020-126	19/11/2020	Décision portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Logisoft planning pour le service jeunesse et sports	03/12/2020
2020-127	30/11/2020	Décision portant signature d'un contrat pour la location et la maintenance d'un TPE portatif bluetooth	03/12/2020
2020-128	23/09/2020	Décision concernant la prolongation de la mise à disposition, à titre temporaire, de l'ancien poste de police de Garches au commissariat de Saint-Cloud actuellement en travaux	08/12/2020
2020-129	08/12/2020	Décision Concernant le renouvellement de la convention entre la Ville de Garches et la Société ANTAI	08/12/2020

DROITS DES SOLS DU 1^{er} juin au 31 décembre 2020

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

02/06/2020 13/07/2020	20 Allée DU MARQUIS DE MORES 92380 Garches construction d'une piscine semi-enterrée
12/06/2020	102 BD Raymond Poincaré 92380 GARCHES réfection du portail et portillon
17/06/2020	102 BD Raymond Poincaré 92380 GARCHES logette ordures ménagères tri sélectif
17/06/2020	3 RUE DU DOCTEUR DEBAT 92380 GARCHES Création de deux vélux en toiture
18/06/2020 18/09/2020	35 RUE DE SURESNES 92380 Garches Réhabilitation d'une maison individuelle modification des façades et des abords
18/06/2020	151 GR GRANDE RUE 92380 Garches changement de façades, pose de stores et menuiseries
24/06/2020	48 rue du Regard 92380 GARCHES construction d'une piscine
26/06/2020	27 RUE DU DOCTEUR DEBAT 92380 Garches modification de façades fermeture d'une mezzanine
01/07/2020	22 Bis Avenue du Parc de Craon 92380 GARCHES Changement de la porte d'entrée (fenêtre fixe) et création d'un soupirail de cave
01/07/2020 01/07/2020	11 Chemin des Vignes 92380 GARCHES Régularisation du garage et de la surélévation partielle de la toiture

22/07/2020	50 RUE JEAN MERMOZ 92380 Garches Mise en place d'un garde corps + peinture
24/07/2020	18 RUE DE LA COTE ST LOUIS 92380 Garches Surélévation d'une maison individuelle et Modification des façades
29/07/2020 28/08/2020	31 AV BREZIN 92380 Garches CREATION DE PISCINE
29/07/2020 02/12/2020	5 RUE CIVIALE 92380 Garches EXTENSION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
30/07/2020 15/09/2020	22 RUE DE VILLENEUVE 92380 Garches Changement de façades
31/07/2020	124 BD DU GEN DE GAULLE 92380 Garches Ravalement + fenêtres de toit +modifications menuiseries extérieures et des façades
03/08/2020	20 rue des Croissants 92380 Garches Réhabilitation de zones de stockage (dépendances rénovées avec installation de portes et fenêtres)
13/07/2020	27 AV FOCH 92380 Garches Changement d'affectation d'un local à usage professionnel en appartement d'habitation. Stationnement privatif. Deux télécommandes
28/08/2020	7 RUE DE VERDUN 92380 Garches REPLACEMENT DE PORTAIL
04/09/2020 23/11/2020	51 RUE DE SURESNES 92380 Garches surélévation d'une maison individuelle + création de surface
21/09/2020 24/11/2020	64 Bd du Général de Gaulle 92380 GARCHES Régularisation de travaux effectués en 1980Régularisation de travaux effectués en 1980
23/09/2020 25/11/2020	29 RUE DE MARNES 92380 GARCHES CREATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT
23/09/2020 08/12/2020	5 Rue du docteur ROUX 92380 Garches Implantation d'une véranda
06/10/2020	16 RUE DE LA REPUBLIQUE 92380 Garches REFECTION DE LA CLOTURE
12/10/2020	151 GR GRANDE RUE 92380 GARCHES Changement de châssis vitrés alu laqué blanc + porte en bois blanche+pilastre en chene clair

13/10/2020	3 RUE DU DIX NEUF JANVIER 92380 GARCHES Changement de destination d'un local à destination de bureaux, en logement de 3 pièces
20/10/2020 27/11/2020	151 RUE DE BUZENVAL 92380 Garches création d'une terrasse en bois
19/10/2020	7 RUE DES QUATRE VENTS 92380 GARCHES RELAIS RADIO REMPLACEMENT D'ANTENNE.
20/10/2020 27/11/2020	26 RUE FREDERIC CLEMENT 92380 Garches CREATION D'UN PORTAIL
28/10/2020	7 AVENUE FOCH 92380 GARCHES CREATION D'UN JARDIN D'HIVER
30/10/2020 03/12/2020	11 Chemin des Vignes 92380 GARCHES transformation garage en pièce habitable + modification sur clôture+mofication façades+construction terrasse
03/11/2020 03/11/2020	10 RUE DE LA REPUBLIQUE 92380 Garches ravalement du garage de l'extension murs et clôtures, agrandissement de la cuisine
13/11/2020	20 B AV DU PARC DE CRAON 92380 Garches RENOVATION D'une MAISON INDIVIDUELLE
13/11/2020	69 RUE DES CROISSANTS 92380 Garches Fermeture d'un peron couvert, et création d'un excahier extérieur
16/11/2020	9 AV ANDRE GUILLAUME 92380 Garches Extension de 22 m ²
18/11/2020	43 RUE DE LA RANGEE 92380 Garches Remplacement des menuiseries, ravalement et portail + protillon
20/11/2020 25/01/2021	36 BD DU GEN DE GAULLE 92380 Garches Installation d'une piscine
23/11/2020 14/03/2021	22 rue Jean Mermoz 92380 Garches remplacement des menuiseries+création terrasse
04/12/2020 04/12/2020	4 RUE DU DIX NEUF JANVIER 92380 Garches Création d'un mur mitoyen
15/12/2020 13/03/2021	26 RUE FREDERIC CLEMENT 92380 Garches aménagement d'un studio et le rdc pour agrandir la cuisine soit 18 m ² au total
16/12/2020	9 RUE LA COTE DE L AIMANT 92380 Garches Installation d'une piscine

21/12/2020	1 RUE LA COTE DE L AIMANT 92380 Garches construction d'une extension d'habitation
29/12/2020 29/12/2020	39 RUE DE VILLENEUVE 92380 GARCHES pose de deux velux sur toit
17/12/2020 17/12/2020	18 Avenue JOFFRE 92380 GARCHES châssis repeints en noir ral 9005 et bandeau support en vert

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

19/06/2020	104 BD RAYMOND POINCARE 92380 Garches installation de volets roulants extérieurs et stores coffre
19/06/2020	2 RUE DE L ERMITAGE 92380 Garches pose de deux velux et mise en peinture des volets dépose des ferronneries existantes et pose de nouvelles ferronneries.
23/06/2020	34 RUE DU REGARD 92380 Garches réfection de la couverture d'une annexe
15/07/2020	14 Avenue André Guillaume 92380 GARCHES CREATION D'UN PORTAIL
21/07/2020	7 RUE DE VERDUN 92380 Garches remplacement du portail portillon et clôtures ral 8011
12/11/2020	21 RUE SYLVAIN VIGNERAS 92380 Garches Ravalement de la Façade côté rue et façade jardin
18/11/2020	24 RUE DE LA COTE ST LOUIS 92380 Garches Création de 4 m ² + modification et isolation par l'extérieur (nord) +menuiseries

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

05/06/2020 05/06/2020	6-12 RUE DE L EGLISE 92380 GARCHES
05/06/2020	17 avenue de la Bédoyère 92380 GARCHES extension en rez-de-jardin, création d'un escalier, modifications de clôture
11/06/2020	21 RUE DE SURESNES 92380 GARCHES
12/06/2020	8 avenue Alphonse de Neuville 92380 GARCHES démolition de la maison existante et construction d'une maison

15/06/2020	16 rue du 19 Janvier 92380 GARCHES démolition d'un pavillon, construction d'un pavillon
16/06/2020	3 chemin de Vignes 92380 GARCHES Construction d'une maison neuve
17/06/2020 31/07/2020	3 RUE DU DOCTEUR DEBAT 92380 GARCHES Surélévation d'un étage (R+1+C, réaménagement du rdc existant, aménagements extérieurs/espaces verts
23/06/2020 04/09/2020	3 RUE SYLVAIN VIGNERAS 92380 GARCHES
03/07/2020	5 RUE DE TOULON 92380 GARCHES Surélévation partielle d'une maison existante. construction d'une petite maison en rdc
26/06/2020	23 rue de Suresnes 92380 GARCHES Extension de deux chambres en r+1
13/07/2020	25 RUE DES COURS COMMUNES 92380 GARCHES Surélévation d'une maison
31/07/2020 09/11/2020	1 Bis rue Civiale 92380 GARCHES Construction d'une maison individuelle et d'un abri de jardin
28/08/2020	66 RUE DU COL DE ROCHEBRUNE 92380 GARCHES ravalement des façades, remplacement des occultations et des garde-corps. création de 2 locaux extérieurs destinés au tri sélectif;
28/08/2020 23/09/2020	29 rue de marnes 92380 GARCHES CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
09/09/2020 23/09/2020	10 RUE DE LA COTE ST LOUIS 92380 GARCHES MODIFICATION DE LA CLOTURE SUR RUE MODIFICATIONS DE FACADES DE LA MAISON EXISTANTE CREATION D'UNE EXTENSION
19/08/2020	16 RUE DU DIX NEUF JANVIER 92380 GARCHES construction d'une maison
15/09/2020 15/09/2020	34 AV ALPHONSE DE NEUVILLE 92380 GARCHES
18/09/2020	6 à 12 RUE DE L EGLISE 92380 GARCHES Suppression local vélos(RDC) passage de l'ensemble des toitures terrasses inaccessibles en toitures végétalisées modification de calcul des espaces verts du aux demandes de la DRIEE réaménagement des Sous-Sols et des surfaces du projet et toitures mise à jour de calcul des surfaces.
23/09/2020	7 AV DU PARC DE CRAON 92380 GARCHES démolition partielle et extension maison individuelle

30/09/2020	68 RUE DU DIX NEUF JANVIER 92380 GARCHES
05/10/2020 20/01/2021	15 COTE HENRI DUNANT 92380 GARCHES SURELEVATION D'UNE MAISON EXISANTE
06/10/2020 25/01/2021	4 RUE DE VERDUN 92380 GARCHES RENOVATION ET EXTENSION D'UNE MAISON
09/10/2020	15 Bis et Ter Rue de l'Ermitage 92380 GARCHES Surélévation de deux maisons existantes
16/10/2020	14 rue Guynemer 92380 GARCHES Reconversion d'un immeuble de bureaux en logements surélévation et extension après démolition. Adjonction d'un ascenseur
28/10/2020 08/12/2020	3 RUE CIVIALE 92380 GARCHES CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
18/12/2020 16/02/2021	3 AV DE LA BEDOYERE 92380 GARCHES
23/12/2020	139 RUE DE BUZENVAL 92380 GARCHES construction d'un immeuble de 78 lgts collectifs
04/11/2020	9001 PL DE LA GARE 92380 GARCHES
03/11/2020	85-87 Grande rue 92380 GARCHES Construction de deux maisons en bois
04/11/2020 20/01/2021	6 RUE DE RIO 92380 GARCHES Extension d'une maison existante
19/11/2020 19/03/2021	1 AV DU DOC GILLES 92380 GARCHES CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS D'HABITATION
23/11/2020	2 avenue de Bretigny 92380 GARCHES
23/12/2020 15/02/2021	13 RUE DE L ERMITAGE 92380 GARCHES
30/10/2020	4 RUE DE RIO 92380 GARCHES Extension d'une maison individuelle, démolition de l'escalier extérieur+agrandissement du portail
09/11/2020 12/02/2021	237-239 GRANDE RUE 92380 GARCHES construction de 20 logements dont 6 sociaux

14/12/2020 14/12/2020	40 RUE JEAN MERMOZ 92380 GARCHES Rénovation et surélévation maison existante.Menuiseries ral 7016
21/10/2020	21 RUE DE SURESNES 92380 GARCHES
30/10/2020	1 RUE CIVIALE 92380 GARCHES CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉS OU ANNULÉS

06/06/2020 03/07/2020	17 rue Casimir Davaine 92380 GARCHES démolition d'un garage et construction d'une maison
03/07/2020 10/08/2020	26 AV ALPHONSE DE NEUVILLE 92380 GARCHES rénovation de la maison + création véranda + 3 bâtiments (maisons)
07/07/2020	10 AV DE BRETIGNY 92380 GARCHES extension de la maison+modif façades+auvent d'entrée'
08/07/2020 08/07/2020	36 RUE DES SUISSES 92380 GARCHES construction d'un bât bois de 13 logts sociaux à r+3 +portail d'accès dans la clôture existante
10/07/2020	93 RUE DU DIX NEUF JANVIER 92380 GARCHES const. d'un petit collectif de 9 lgts+17 maisons indiv
10/07/2020	91 RUE DU DIX NEUF JANVIER 92380 GARCHES const d'un petit collectif de 7 logts+ 9 maisons ind
16/07/2020	3 RUE CIVIALE 92380 GARCHES CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
06/10/2020 06/10/2020	4 RUE GUSTAVE LAMBERT 92380 GARCHES Création d'un comble aménagé avec une couverture en tuile Création de façades en métal
30/11/2020 29/01/2021	131 rue de Buzenval 92380 GARCHES démolition de 2 maison et d'un bâtiment en copropriété de 5 logements et construction de 45 logements et 2 niveaux de parking
23/12/2020	38 rue de la,Cote Saint LOUIS et 1 passage Meissonnier 92380 GARCHES Construction d'une maison individuelle en extension et surélévation
27/11/2020	21 AV BREZIN 92380 GARCHES Construction d'une maison individuelle
29/12/2020	80 BD DU GEN DE GAULLE 92380 GARCHES transformation d'un garage en bureaux, ainsi qu'une extension de 31,5m ² et rajout d'un garage de 22 m ² et création d'une salle de réunion de 55 m ² .

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 1^{er} juillet 2020

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 28 JANVIER 2020

Les procès -verbaux du Comité de la Caisse des Ecoles du 28 janvier 2020 sont approuvés à l'unanimité.

PRESENTATION DES MEMBRES DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Les membres du comité approuvent à l'unanimité la présentation des membres.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le vice-président désigné.

DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES

Les membres du comité approuvent à l'unanimité la délégation d'attribution.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les membres du comité approuvent à l'unanimité le Compte administratif 2019.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Les membres du comité approuvent à l'unanimité avec une abstention le budget primitif 2020.

Séance du 13 octobre 2020

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 1ER JUILLET 2020

Les procès -verbaux du Comité de la Caisse des Ecoles du 1er juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité par le Comité.

TRANSFORMATION DE POSTES – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les membres du comité approuvent à l'unanimité l'adaptation du tableau des effectifs.

INSTAURATION D'UNE PRIME RECOMPENSANT L'INVESTISSEMENT DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES ECOLES PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

Les membres du comité approuvent à l'unanimité la prime récompensant l'investissement du personnel de la Caisse des Ecoles pendant la période de confinement.

DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Les membres du comité approuvent à l'unanimité : La dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et la signature de la convention.

DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ECOLES : EXPOSES DES SITUATIONS A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du Comité accordent à l'unanimité :

- Le tarif plancher jusqu'au 31 août 2021 à deux familles
- Le refus du tarif plancher à 1 famille
- La prise en charge de la dette du centre de loisirs à hauteur de 254.32 € pour une famille

Séances du 15 décembre 2020

Assemblée générale :

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Comité :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 13 OCTOBRE 2020

Les procès-verbaux du Comité de la Caisse des Ecoles du 13 octobre 2020 sont approuvés à l'unanimité par le Comité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientation budgétaire est approuvé à l'unanimité par le Comité.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 02 juillet 2020

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 10 mars 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette réunion.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur Bertrand OLIVIERO, premier Maire-Adjoint délégué aux solidarités, à la santé, au handicap, aux séniors, est élu, à l'unanimité, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DELEGATION DE POUVOIRS

En application de l'article R.123-21 du code de l'Action Sociale et de la Famille, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide, à l'unanimité, de donner délégation de pouvoirs à Madame le Maire, Présidente du Conseil d'Administration, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, au Vice-Président, dans l'ensemble des domaines suivants :

1. L'attribution des prestations, sur rapport d'une assistante sociale, dès lors qu'il s'agit de secours d'urgence, sous forme d'aides financières ou de chèques d'accompagnement personnalisé, dont le montant ne dépasse pas, par personne, 300 €
2. La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services passés, en raison de leur montant, selon la procédure adaptée prévue par le code de la commande publique
3. La conclusion et la révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
4. La conclusion de contrats d'assurance

5. La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère
6. La fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
7. L'exercice, au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans tous les domaines concernant l'action du CCAS
8. La délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du CCAS, qui définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le rapport d'orientations budgétaires comptabilise les aides légales traitées en 2019 ainsi que les aides facultatives.

Au niveau des aides facultatives, le montant des aides financières, qui peuvent être délivrées sous forme de secours en argent ou de chèques d'accompagnement personnalisé, est sensiblement en baisse par rapport à 2018 ; cette baisse s'inscrit dans un contexte de réorientation de la politique des services sociaux départementaux vers des procédures d'accompagnement, les aides financières étant, désormais, réservées à des charges exceptionnelles ; mais cette baisse s'explique, aussi par la restructuration du Pôle Solidarité du département, avec un 1^{er} accueil sur le site de Boulogne-Billancourt, ce qui peut conduire au non recours au droit d'un certain nombre d'usagers. Madame BÉCART fait part, à cet égard, de son intervention auprès du Président du Conseil Départemental, pour que la notion d'accueil de proximité soit davantage prise en compte. Un projet de regroupement des villes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson, au sein d'un même territoire, avec une implantation locale, est en cours d'étude par le Pôle Social du Département.

Au niveau de la situation familiale, les aides concernent, majoritairement des femmes au sein de foyers constitués, souvent, d'un seul adulte, et l'on constate, à cet égard, un accroissement du nombre de personnes aidées vivant seules. Les aides ont été majoritairement accordées à des personnes sans revenus, soit qu'il s'agisse de personnes très désinsérées, n'ayant pas fait valoir leurs droits, soit de personnes en attente de revenus (indemnités journalière, AAH, RSA...). Le CCAS pallie, ainsi, à des délais d'instruction et/ou de versement qui tendent à s'allonger de la part des partenaires institutionnels (CAF, CPAM...).

Viennent ensuite les aides accordées à des personnes exerçant une activité professionnelle, dans des conditions de travail souvent précaires.

Au niveau de l'objet des aides, elles restent, prioritairement, ciblées, au niveau des secours d'urgence, sur les dépenses alimentaires et de vie courante.

Il est à noter que les aides du CCAS et du Département sont complétées par les secours apportés par les associations caritatives, qui continuent d'œuvrer pour accompagner et aider les Garchois en difficultés, et qui sont pour la plupart représentées au sein du CCAS. Monsieur OLIVIERO précise, que le CCAS est un organisme fédérateur, qui travaille en complète transversalité avec l'ensemble des acteurs caritatifs du secteur, que le CCAS soit représenté au sein d'autres partenaires (comme le Clic intercommunal), ou que ceux-ci s'adressent au CCAS dans le cadre d'une action coordonnée.

En matière de prévention, le CCAS continue à jouer un rôle important dans la coordination des actions de soutien aux personnes âgées et handicapées, notamment par le biais de l'AGMAD, qui a vu le nombre d'heures d'interventions augmenter en 2019. Le CCAS intervient, également, dans l'accompagnement des familles et des jeunes, et le développement d'actions visant à maintenir le lien social, telles que les cours informatiques pour les seniors. Il s'implique dans la prévention, comme en 2019, avec la lutte contre les violences conjugales (formation du personnel communal, exposition photos, ciné-débat).

Dans le domaine de l'accès aux droits, outre la domiciliation de personnes sans domicile fixe qui a tendance à s'accroître, le CCAS accompagne, par le biais de l'Association « Nouvelles Voies », les personnes en situation de précarité dans leurs démarches administratives, et permet, grâce au financement d'une permanence juridique animée par le CIDFF92 de Nanterre, de faciliter l'accès aux droits et de lutter contre les violences conjugales.

Monsieur OLIVIERO revient sur la période difficile que nous venons de traverser avec la crise sanitaire et sociale provoquée par la COVID 19.

Il s'avère nécessaire, dans un contexte incertain, de maintenir, le niveau des aides financières, tout en répondant aux besoins nouveaux suscités par l'évolution de la société, tels que la lutte contre la fracture numérique.

Il s'agit, en l'occurrence de répondre aux besoins d'accompagnement d'un certain nombre d'utilisateurs aux démarches administratives sur internet, par le biais d'une convention passée avec un partenaire spécialisé.

Une troisième orientation concerne le soutien de la politique d'aide à domicile, avec 4 500 personnes de plus de 60 ans, vivant sur la commune. Ce soutien se traduit par la subvention à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, la gestion de la téléassistance et les activités du Pôle Séniors.

LE CCAS ETUDIE ENSUITE

Une demande d'aide financière.

Séance du 09 juillet 2020

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 2 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EXERCICE 2019

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du C.C.A.S. dressé par le comptable public pour l'année 2019.

- En section d'investissement, un excédent de **25 369,51 €**
- En section de fonctionnement un excédent de..... **1 372 947,93 €**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EXERCICE 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur OLIVIERO, Vice-Président, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du C.C.A.S.

- En section d'investissement, un excédent de **25 369,51 €**
- En section de fonctionnement un excédent de..... **1 372 947,93 €**

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE A DOMICILE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, une subvention d'équilibre de 150 000 € 2020 pour soutenir cette association en 2020, ainsi qu'une prime exceptionnelle de 15 000 € accordée dans le cadre du COVID19 pour financer une prime versée au personnel de terrain, soit un montant total de 165 000 €.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACES

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2020, à l'association ESPACES une subvention de 3 000 €, pour son activité d'insertion au bénéfice des personnes en situation d'exclusion.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote par article en section d'investissement, et par chapitre en section de fonctionnement, le budget 2020 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Section d'investissement En dépenses : /
En recettes : **25 369,51 €**

- Section de fonctionnement..... En dépenses : **265 500,00 €**
En recettes : **1 401 460,00 €**

LE CCAS ETUDIE ENSUITE

Deux demandes d'aide financière.

Séance du 15 septembre 2020

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION DES USAGERS GARCHOIS AUX COUTS D'ABONNEMENT DU SYSTEME DE TELEASSISTANCE

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide, suite au renouvellement du marché de gestion de la téléassistance, de fixer comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2020, les tarifs trimestriels de participation des usagers aux coûts d'abonnement de ce dispositif.

- 10,50 € pour les abonnés imposables.
- 3,00 € pour les abonnés non imposables.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL FIXANT LA PARTICIPATION DU CCAS AU F.S.L. «VOLET ENERGIE, EAU, TELEPHONE» POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire, présidente du CCAS, à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental, qui fixe à 556,97 € le montant de la participation du CCAS au F.S.L. Energie pour l'année 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ETUDIE ENSUITE :

Deux demandes d'Aides Financières

Séance du 08 décembre 2020

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX ET SIGNATURE DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE COMPAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité décide d'autoriser Madame le Maire, présidente du CCAS, à signer avec la société COMPAS, la convention portant sur la réalisation, en 2021, d'une analyse des besoins sociaux.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « NOUVELLES VOIES »

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire, Présidente du CCAS, à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'Association Nouvelles Voies. Cette convention porte sur la mise à disposition au CCAS, de 25 heures d'accompagnement et de suivi de seniors isolés, et d'usagers en situation de précarité.

AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE SKI A DESTINATION DE JEUNES GARCHOIS

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide, d'attribuer à l'Association « Garches Evènements », une aide financière de 3.500 €, pour l'organisation, en février 2021, d'un séjour de ski à destination de sept jeunes Garchois, dont les familles sont en difficulté sociale ou financière.

AIDE FINANCIERE A LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE BOUGAINVILLE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR D'EQUITHERAPIE

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'attribuer à la MAS BOUGAINVILLE, une aide financière de 600 €, destinée à la prise en charge de séances d'équithérapie au bénéfice de ses résidents.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CCAS AU SEIN DE L'UDCCAS 92 (UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DES HAUTS-DE-SEINE)

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité désigne Monsieur Bertrand OLIVIERO, Maire-Adjoint aux solidarités et Vice-Président du CCAS pour voter au nom du CCAS et participer aux activités de l'UDCCAS 92.

ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2020

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2021, l'allocation de fin d'année accordée aux bénéficiaires de l'allocation communale complémentaire, et de maintenir son montant à 40 € pour une personne seule, et 50 € pour un couple.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ETUDIE ENSUITE

Deux demandes de prise en charge mutuelle

Une demande d'aide financière

TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »

Conseil du 30 juin 2020

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt, le 30 juin, le conseil de territoire, dûment convoqué le 24 juin par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Paris La Défense Aréna - 57 rue des Longues Raies à Nanterre.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 04 février 2020.
- DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Madame Nassera Hamza en qualité de secrétaire de séance à main levée.

CHANGEMENT DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL DE TERRITOIRE

- ❖ AUTORISE le conseil de territoire à se réunir à Paris La Défense Aréna.

MAINTIEN OU MODIFICATION DES DELEGATIONS OPEREES DE PLEIN DROIT AU PROFIT DU PRESIDENT PAR L'ORDONNANCE DU 1ER AVRIL 2020

- ❖ PREND ACTE des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016 et celles prises sur le fondement de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.
- ❖ DECIDE le maintien de la délégation prévue par l'ordonnance précitée du 1^{er} avril 2020 au Président et fixe son terme à la date du caractère exécutoire de la présente délibération.

ARRETE DES COMPTES DE GESTION POUR L'EXERCICE 2019

- ❖ PREND ACTE des comptes de gestion 2019 du budget principal, des budgets annexes de l'assainissement, de Pép'it, des opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes et des opérations d'aménagement à Puteaux de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ PRECISE que les résultats sont bien conformes avec ceux des comptes administratifs, tel qu'illustré dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	7 673 296,77	-	2 459 134,47	-	10 132 431,24
Fonctionnement	6 179 890,21	1 011 793,69	139 963,38	-	5 308 059,90
Total	13 853 186,98	1 011 793,69	2 599 097,85	-	15 440 491,14
Budget Assainissement	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	3 224 721,43	-	938 595,33	-	2 286 126,10
Exploitation	7 718 970,93	1 482 840,52	3 063 181,77	-	9 299 312,18
Total	10 943 692,36	1 482 840,52	2 124 586,44	-	11 585 438,28
Budget PEPIT	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	36 233,02	-	18 847,06	-	55 080,08
Fonctionnement	-	-	-	-	-
Total	36 233,02	-	18 847,06	-	55 080,08
Budget opération d'aménagement à La Garenne-Colombes	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	-	-	5 205 060,87	-	5 205 060,87
Fonctionnement	-	-	-	-	-
Total	-	-	5 205 060,87	-	5 205 060,87

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2019

- ❖ ÉLIT Monsieur Éric Berdoati en qualité de Président de séance.
Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'EPT Paris Ouest La Défense au cours de l'exercice 2019, a quitté la séance au moment du vote.
- ❖ APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et arrête le résultat global de clôture, calculé comme indiqué ci-dessous à 15 440 491,14 €.

Section de fonctionnement	
- Recettes	434 665 863,28
- Dépenses	429 357 803,38
Excédent de clôture de fonctionnement (1)	5 308 059,90
Section d'investissement	
- Recettes	19 724 703,06
- Dépenses	9 592 271,82
Solde de clôture d'investissement (2)	10 132 431,24
Résultat global de clôture = (1)+(2) =	15 440 491,14

- ❖ APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et arrête le résultat global de clôture, calculé comme indiqué ci-dessous à 11 585 438,28 €.

Section d'exploitation	
- Recettes	14 480 472,87
- Dépenses	5 181 160,69
Excédent d'exploitation (1)	9 299 312,18
Section d'investissement	
- Recettes	10 653 906,18
- Dépenses	8 367 780,08
Solde de clôture d'investissement (2)	2 286 126,10
Résultat global de clôture = (1)+(2) =	11 585 438,28

- ❖ APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe de PÉP'IT de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et arrête le résultat global de clôture, calculé comme indiqué ci-dessous à 55 080,08 €.

Section de fonctionnement	
- Recettes	387 674,42
- Dépenses	387 674,42
Excédent de clôture de fonctionnement (1)	
	-
Section d'investissement	
- Recettes	76 813,05
- Dépenses	21 732,97
Solde de clôture d'investissement (2)	
	55 080,08
Résultat global de clôture = (1)+(2) =	
	55 080,08

- ❖ APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe des opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et arrête le résultat global de clôture, calculé comme indiqué ci-dessous à -5 205 060,87 €.

Section de fonctionnement	
- Recettes	5 465 668,70
- Dépenses	5 465 668,70
Excédent de clôture de fonctionnement (1)	
	-
Section d'investissement	
- Recettes	-
- Dépenses	5 205 060,87
Solde de clôture d'investissement (2)	
	- 5 205 060,87
Résultat global de clôture = (1)+(2) =	
	- 5 205 060,87

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2019

- ❖ AFFECTE les résultats du budget principal constatés au 31 décembre 2019 de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense comme suit :

Résultat global de clôture	15 440 491,14
Solde d'exécution de la section d'investissement (1)	10 132 431,24
Solde des restes à réaliser au 31/12/2019 (2)	- 524 675,42
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019	-
Affectation des résultats 2019	
Affectation au 1068 (reprise en réserves)	1 235 080,20
Reprise au 002 (report à nouveau créditeur)	4 072 979,70
Reprise au 001 (solde d'investissement reporté)	10 132 431,24
Total résultat à reprendre à la prochaine décision budgétaire	15 440 491,14

- ❖ AFFECTE les résultats du budget annexe de l'assainissement constatés au 31 décembre 2019 de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense comme suit :

Résultat global de clôture	11 585 438,28
Solde d'exécution de la section d'investissement (1)	2 286 126,10
Solde des restes à réaliser au 31/12/2019 (2)	- 1 323 765,40
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019	-
Affectation des résultats 2019	
Affectation au 1068 (reprise en réserves)	1 810 782,05
Reprise au 002 (report à nouveau créditeur)	7 488 530,13
Reprise au 001 (solde d'investissement reporté)	2 286 126,10
Total résultat à reprendre à la prochaine décision budgétaire	11 585 438,28

- ❖ AFFECTE les résultats du budget annexe de Pép'it constatés au 31 décembre 2019 de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense comme suit :

Résultat global de clôture	55 080,08
Solde d'exécution de la section d'investissement (1)	55 080,08
Solde des restes à réaliser au 31/12/2019 (2)	- 4 105,66
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019	-
Affectation des résultats 2019	
Affectation au 1068 (reprise en réserves)	-
Reprise au 002 (report à nouveau créditeur)	-
Reprise au 001 (solde d'investissement reporté)	55 080,08
Total résultat à reprendre à la prochaine décision budgétaire	55 080,08

- ❖ AFFECTE les résultats du budget annexe des opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes constatés au 31 décembre 2019 de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense comme suit :

Résultat global de clôture	-	5 205 060,87
Solde d'exécution de la section d'investissement (1)	-	5 205 060,87
Solde des restes à réaliser au 31/12/2019 (2)		7 750 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019		-
Affectation des résultats 2019		
Affectation au 1068 (reprise en réserves)		-
Reprise au 002 (report à nouveau créditeur)		-
Reprise au 001 (solde d'investissement reporté)	-	5 205 060,87
Total résultat à reprendre à la prochaine décision budgétaire	-	5 205 060,87

- ❖ RAPPELLE que la reprise de l'affectation définitive du résultat sera opérée dans le cadre du budget supplémentaire devant intervenir avant le 31 décembre 2020.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2020

- ❖ ADOPTE par chapitre le budget supplémentaire du budget principal de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget supplémentaire du budget annexe de Pép'it de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget supplémentaire du budget des opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ DIT que le détail des montants par chapitre et par article pour chacun des budgets figure dans la maquette annexée à la présente délibération.

ACTUALISATION DES TARIFS 2020

- ❖ APPROUVE les tarifs relatifs à la vente de composteurs, bio-seaux, brasseurs et lombricomposteurs sur le secteur de Suresnes.
- ❖ APPROUVE les tarifs pour la caution à verser pour l'aire d'accueil des gens du voyage.
- ❖ PRECISE que l'annexe relative aux tarifs sera intégralement mise à jour.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

FIXATION DU TAUX DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2020

- ❖ FIXE le taux maximum de contribution foncière des entreprises avec capitalisation des taux à 20,91%.

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE AU FONDS DE RESILIENCE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

- ❖ APPROUVE la participation de l'EPT Paris Ouest La Défense au fonds de résilience de la Région Île-de-France.
- ❖ AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE IDF EN TANT QU'OPERATEUR DE GESTION DU FONDS DE RESILIENCE

- ❖ APPROUVE la convention de dotation au fonds de résilience entre l'association Initiactive et le territoire Paris Ouest La Défense prévoyant le versement d'un apport associatif avec droit de reprise d'une somme de 1 026 720 euros.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ladite convention

ACCORD DE PRINCIPE POUR ADAPTER LES CRITERES DE SELECTION DU FONDS AUX SPECIFICITES TERRITORIALES

- ❖ APPROUVE l'accord de principe qui spécifie des critères prioritaires pour l'octroi d'avances remboursables aux entreprises du territoire tels que spécifiés en annexe.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit accord.

NANTERRE - PROJET DE RENOVATION INTERET NATIONAL DU QUARTIER PARC SUD ET PROJET DE RENOVATION D'INTERET REGIONAL DU QUARTIER CHEMIN DE L'ILE : AUTORISATION DE SIGNER LA DECLARATION D'ENGAGEMENT ET LA CONVENTION A INTERVENIR

- ❖ APPROUVE la déclaration d'engagement ci-jointe, conjointe entre l'Etat, l'ANRU, la Ville de Nanterre et l'EPT Paris Ouest La Défense.
- ❖ DEMANDE que cette déclaration conjointe soit rapidement suivie de la signature de la convention.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer la déclaration d'engagement et la convention à intervenir dont le projet a été adressé aux partenaires

COURBEVOIE : « VILLAGE DELAGE » – DECLARATION DE PROJET – DUP – ILOT DES MINIMES

- ❖ DECIDE au regard des considérations d'intérêt général ci-dessus exposées, de se prononcer favorablement sur la poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique portant sur l'aménagement de l'îlot B2a – secteur des Minimes du Village Delage à Courbevoie.
- ❖ DECLARE d'intérêt général l'aménagement de l'îlot B2a – secteur des Minimes, compris entre les rues des Minimes et du Moulin des Bruyères de Courbevoie, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.
- ❖ SOLLICITE auprès du Préfet des Hauts-de-Seine de prononcer la déclaration d'utilité publique portant sur l'opération d'aménagement de l'îlot B2a – secteur des Minimes au bénéfice de la commune de Courbevoie.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer, en tant que de besoin, tous les actes afférents à cette procédure conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire.
- ❖ PRECISE que conformément aux articles R. 126-1 à 2 du Code de l'environnement, et R. 153-21 du Code de l'urbanisme

GARCHES –MODIFICATION N° 01 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- ❖ PREND ACTE de l'avis favorable du Commissaire-enquêteur et de ses conclusions sur le projet de modification n° 01 du PLU à Garches,

- ❖ APPROUVE la modification n° 01 du PLU à Garches tel qu'annexé à la présente délibération,
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Garches, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département, et elle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense,
- ❖ DIT qu'en application des articles L.153-44, L123-24 et 25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

PUTEAUX - MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- ❖ APPROUVE les dispositions de la modification n°2 du PLU révisé de la commune de Puteaux telles qu'elles lui sont proposées, un exemplaire du dossier de modification étant lui-même annexé à la présente délibération.
- ❖ INDIQUE que les annexes écrites et graphiques du PLU font l'objet d'une mise à jour.
- ❖ PRÉCISE que le plan local d'urbanisme modifié de la commune de Puteaux est tenu à la disposition du public à la mairie de Puteaux, à l'accueil du Service de l'Urbanisme, aux horaires habituels d'ouverture, et sur le site internet de la commune.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Puteaux, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département, et elle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ DIT qu'en application des articles L.153-44, L.153-24 et 25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE MINISTERIEL AUTORISANT PARIS LA DEFENSE A INTERVENIR EN DEHORS DE SON PERIMETRE POUR PERMETTRE LA REALISATION D'UNE PASSERELLE DEDIEE AUX MOBILITES DOUCES RELIANT NEUILLY-SUR-SEINE A LA DEFENSE ET DE SES OUVRAGES CONNEXES

- ❖ AFFIRME son intérêt pour la résolution de la discontinuité cyclable et piétonne du pont de Neuilly,
- ❖ DIT que l'arrêté ne peut, en l'état, recevoir un avis favorable,
- ❖ DEMANDE en conséquence
 - l'inscription dans l'arrêté ministériel autorisant Paris La Défense à intervenir en dehors de son périmètre, des études conjointes de l'aménagement du pont existant et d'une infrastructure nouvelle,
 - la restriction de l'arrêté à l'autorisation d'études et non, à ce stade, de réalisation d'ouvrage,
 - l'inscription dans l'arrêté du caractère conjoint de la maîtrise d'ouvrage desdites études entre Paris La Défense, la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Ville de Courbevoie.

Conseil de Territoire du 11 juillet 2020

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt, le onze juillet, le conseil de territoire, dûment convoqué le sept juillet par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Paris La Défense Aréna, 57 rue des Longues Raies à Nanterre.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- DECLARE installés les 90 conseillers de territoire.

- DECIDE, à l'unanimité, d'élire Madame Lucie CHAMPENOIS en qualité de secrétaire de séance, à main levée.
- ELIT en qualité de scrutateurs de cette séance Madame Fatima CHAOUI EL OUASDI, Monsieur Alexandre GUILLEMAUD, Monsieur Liès MESSAFTA, Monsieur Raphaël ADAM, Monsieur Samir ABDELOUAHED,
- Monsieur Pascal HUMRUZIAN, Monsieur Sébastien BEAUVAL, Madame Laurence BOURDET-MATHIS et Madame Zahra BOUDJEMAÏ.

CHANGEMENT DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL DE TERRITOIRE

- ❖ AUTORISE le conseil de territoire à se réunir à Paris La Défense Aréna sur le territoire de la commune de Nanterre.

ELECTION DU PRESIDENT

Après appel avoir fait appel aux candidatures, le conseil de territoire

- ❖ PROCEDE à l'élection du Président du conseil de territoire au scrutin uninominal et à bulletins secrets. Le scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

Votants : 90

Bulletins trouvés dans l'urne : 90

Bulletins blancs ou nuls : 23

Suffrages exprimés : 67

Monsieur Jacques Kossowski obtient 66 voix

En conséquence, Monsieur Jacques Kossowski est déclaré élu en qualité de Président

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire

- ❖ FIXE le nombre de Vice-Présidents à dix.

Délibération adoptée par

Votes pour : 90

Vote contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°05 (35/2020)

Election des Vice-présidents

PROCEDE à l'élection des dix Vice-Présidents au scrutin uninominal et à bulletins secrets:

Election du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants : 90

Bulletins trouvés dans l'urne : 90

Bulletins blancs ou nuls : 06

Suffrages exprimés : 84

1er Vice-président	Jeanne Bécart	82 voix
	Eric Berdoati	2 voix

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Madame Jeanne Bécart a été proclamée premier vice-président et immédiatement installée.

Election du deuxième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	15
Suffrages exprimés :	75

2ème Vice-président	Eric Berdoati	71 voix
	Jeanne Bécart	3 voix
	Philippe Juvin	1 voix

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Eric Berdoati a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Election du troisième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	88

3ème Vice-président	Guillaume Boudy	87 voix
	Joëlle Ceccaldi-Raynaud	1 voix

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Guillaume Boudy a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Election du quatrième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	12
Suffrages exprimés :	78

4ème Vice-président	Joëlle Ceccaldi-Raynaud	78 voix
---------------------	-------------------------	---------

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud a été proclamée quatrième vice-président et immédiatement installée.

Election du cinquième vice-président**Résultats du premier tour de scrutin**

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	40
Suffrages exprimés :	50

5 ^{ème} Vice-président	Jean-Christophe Fromantin	49 voix
	Sophie Deschiens	1 voix

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Jean-Christophe Fromantin a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Election du sixième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants :	90
Bulletins trouvés dans l'urne :	90
Bulletins blancs ou nuls :	05
Suffrages exprimés :	85

6 ^{ème} Vice-président	Véronique Jacqueline	85 voix
---------------------------------	----------------------	---------

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame Véronique Jacqueline a été proclamée sixième vice-président et immédiatement installée.

Election du septième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants :	88
Bulletins trouvés dans l'urne :	82
Bulletins blancs ou nuls :	06
Suffrages exprimés :	82

7 ^{ème} Vice-président	Patrick Jarry	79 voix
	Aurélien Taquillain	1 voix
	Jérôme Karkulowski	1 voix
	Sophie Deschiens	1 voix

Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Patrick Jarry a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Election du huitième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants :	88
Bulletins trouvés dans l'urne :	88
Bulletins blancs ou nuls :	22
Suffrages exprimés :	66

8 ^{ème} Vice-président	Philippe Juvin	64 voix
	Sophie Deschiens	1 voix
	Jean-Christophe Fromantin	1 voix

Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Philippe Juvin a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

Election du neuvième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants :	86
Bulletins trouvés dans l'urne :	86
Bulletins blancs ou nuls :	11
Suffrages exprimés :	75

9 ^{ème} Vice-président	Patrick Ollier	72 voix
	Agnès Pottier-Dumas	3 voix

Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Patrick Ollier a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

Election du dixième vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants :	86
Bulletins trouvés dans l'urne :	86
Bulletins blancs ou nuls :	14
Suffrages exprimés :	72

10 ^{ème} Vice-président	Agnès Pottier-Dumas	71 voix
	Joëlle Ceccaldi-Raynaud	1 voix

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Pas de vote

DELEGATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE AU PRESIDENT

❖ ACCORDE au Président les délégations suivantes afin de lui permettre :

1 - Lorsque les crédits sont prévus au budget, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, et toute décision concernant leurs avenants, dont le montant est inférieur à 2 500 000 € HT pour les fournitures et services et dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées des marchés publics de travaux (actuellement d'un montant de 5 350 000 € HT);

2 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans;

3 - D'accepter les indemnités de sinistre ;

4 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules dans la limite fixée de 4 600 € par règlement ;

5 - De créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

6 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8 - D'intenter au nom de l'établissement public territorial les actions en justice ou de défendre l'établissement public territorial dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis suivants : les actions en justice seront réalisées tant en demande qu'en défense devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif que ce soit en première instance, en appel, en cassation ou en référé, pour toutes les actions de nature civile, administrative ou pénale destinées à préserver les intérêts de l'établissement public territorial, y compris les dépôts de plainte, les constitutions de partie civile et les désistements d'actions ;

9 - De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget territorial et au budget annexe de l'assainissement, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au CGCT au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

10 - De prendre les décisions relatives aux demandes de subvention.

- ❖ RAPPELLE que conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions du Président feront l'objet d'une communication à chaque conseil de territoire.
- ❖ PRECISE, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, que les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents. Ces subdélégations subsistent en cas d'empêchement du Président.

DELEGATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE AU BUREAU

- ❖ DECIDE que délégation permanente est donnée au Bureau de l'établissement public territorial, pour toute la durée du mandat, à l'effet de statuer, en toutes matières, sur toutes les affaires relevant de la compétence du conseil de territoire à l'exception de celles énumérées ci-après :

1°) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2°) de l'approbation du compte administratif ;

3°) des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT;

4°) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5°) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6°) de la délégation de la gestion d'un service public ;

7°) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

8°) des délégations accordées au Président par délibération du conseil de territoire en date du 13 juillet 2020

- ❖ PRECISE qu'il sera rendu compte, lors de chaque réunion du conseil de territoire, par le Président des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du conseil de territoire.

ELECTION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS (SITRU)

- ❖ ÉLIT Messieurs Denis GABRIEL, Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT et Pierre GOMEZ en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du SITRU.
- ❖ ÉLIT Madame Michelle GARRY en qualité de déléguée suppléante pour siéger au sein du SITRU

ELECTION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – SYCTOM

- ❖ ELIT en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du SYCTOM :

Monsieur Eric CESARI

Madame Sophie DESCHIENS

Madame Perrine COULTER

Monsieur Jean-Philippe DUMONT

Monsieur Vincent FRANCHI

Monsieur Eric BERDOATI

- ❖ ELIT en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du SYCTOM :

Madame Jeanne BECART

Madame Claire CHARMETTE

Madame Isabelle COVILLE
Monsieur José PINTO MARTINS
Madame Capucine du SARTEL
Monsieur Amirouche LAIDI

ELECTION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – AQUAVESC

❖ ELIT en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein d'AQUAVESC :

Madame Béatrice BODIN
Monsieur Eric BERDOATI
Monsieur Olivier BERTHET
Madame Catherine BLOCH

❖ ELIT en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein d'AQUAVESC:

Monsieur Thierry MARI
Madame Brigitte PINAULDT
Madame Capucine du SARTEL
Monsieur Gilles VERGNORY

ELECTION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF)

❖ ELIT Monsieur Bernard GAHNASSIA, Madame Sophie DESCHIENS et Monsieur Franck KELLER en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du SEDIF

❖ ELIT Madame Anne-Laure LEBRETON, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Jean-Philippe DUMONT en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du SEDIF :

Election dans les organismes extérieurs – SENE0

❖ ELIT en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein de SENE0:

- Madame Marion JACOB-CHAILLET
- Madame Catherine MORELLE
- Monsieur Olivier MARMAGNE
- Monsieur Philippe JUVIN
- Monsieur Baptiste DENIS
- Monsieur Kenzy GAUTHIEROT
- Madame Nadège MAGNON
- Monsieur Imed AZZOUZ
- Monsieur Patrick OLLIER
- Monsieur Pierre GOMEZ
- Monsieur Philippe D'ESTAINOT
- Monsieur Fabrice BULTEAU
- Monsieur Jean-Pierre RESPAUT

❖ ELIT en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein de SENE0:

- Pascal HUMRUZIAN
- Jean-Jacques SARADJIAN
- Lauriane TEYSSIER
- Bruno de SOULTRAIT
- Clémence LACOT
- Thierry DENOIS
- Philippe TROTIN
- Michelle GARRY
- Amirouche LAIDI
- Stéphane PERRIN BIDAN

ELECTION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SIABS)

- ❖ ELIT Madame Catherine BLOCH et Monsieur Gilles VERGNORY en qualité de délégués titulaires pour siéger au sein du comité du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine :
- ❖ ELIT Monsieur Eric BERTIER et Patrice HENRY en qualité de délégués suppléants pour siéger au sein du comité du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine.

ELECTION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – OFFICES PUBLIC DE L'HABITAT DE COURBEVOIE, LEVALLOIS, NANTERRE ET PUTEAUX

- ❖ DIT que les effectifs des conseil d'administration des Offices Publics de l'Habitat rattachés à l'EPT Paris Ouest La Défense s'établissent ainsi :
 - 23 membres pour l'OPH de Courbevoie – Paris Ouest La Défense,
 - 23 membres pour l'OPH Levallois Habitat,
 - 23 membres pour l'OPH de Nanterre
 - 27 membres pour l'Office de l'Habitat de Puteaux
- ❖ DESIGNÉ au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Courbevoie – Paris Ouest La Défense
 - Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :
 - o Madame Marie-Pierre LIMOGÉ
 - o Madame Sybille d'ALIGNY
 - o Monsieur Sébastien BEAUVAL
 - o Monsieur Pascal HUMRUZIAN
 - o Madame Charazed DJEBBARI
 - o Madame Aurélie TAQUILLAIN
 - Les 7 personnes qualifiées suivantes :
 - o Madame Fatimé KOLINGAR
 - o Madame Maria GARCIA
 - o Madame Catherine MORELLE
 - o Madame Victoria DOGNIN
 - o Madame Marie GEROUDET
 - o Monsieur Vincent FRANCHI
 - o Monsieur Yves REVILLON
 - Le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :
 - o Monsieur Ezzedine TALEB
- ❖ DESIGNÉ au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Levallois Habitat
 - Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :
 - o Monsieur David-Xavier WEISS
 - o Madame Sophie DESCHIENS
 - o Madame Isabelle COVILLE
 - o Monsieur Philippe LAUNAY
 - o Madame Laurence BOURDET-MATHIS
 - o Monsieur Jérôme KARKULOWSKI
 - Les 7 personnes qualifiées suivantes :
 - o Madame Olivia BUGAJSKI
 - o Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
 - o Monsieur Giovanni BUONO
 - o Madame Eva HADDAD
 - o Monsieur Yvon LEVECQ.
 - o Monsieur Claude BADET
 - o Monsieur Stéphane CHABAILLE

- Le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :
 - o Monsieur Laurent PASCAL
 - ❖ DESIGNÉ au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Nanterre
 - Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :
 - o Monsieur Hassan HMANI
 - o Madame Zahra BOUDJEMAÏ
 - o Madame Thérèse NGIMBOUS BATJÔM
 - o Madame Perrine COULTER
 - o Madame Lucie CHAMPENOIS
 - o Monsieur Alexandre GUILLEMAUD
 - Les 7 personnes qualifiées suivantes :
 - o Madame Nadine ALI
 - o Monsieur Didier DEBORD
 - o Madame Samia KASMI
 - o Madame Nicole DION
 - o Monsieur Patrick de GALLARD
 - o Monsieur Manuel DEVILLIERS
 - o Monsieur Julien BEAUSSIER
- Le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :
 - o Madame Isabelle LECHANTRE
 - ❖ DESIGNÉ au conseil d'administration de l'Office de l'Habitat de Puteaux
 - Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :
 - o Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
 - o Monsieur Vincent FRANCHI
 - o Madame Raymonde MADRID
 - o Monsieur Bernard GAHNASSIA
 - o Madame Brigitte PALAT
 - o Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
 - Les 9 personnes qualifiées suivantes :
 - o Monsieur Henri BOUMENDIL
 - o Monsieur Gérald LAMBILLIOTTE
 - o Madame Colette GONZAGUE
 - o Madame Josiane ABKARI
 - o Monsieur Jean-Yves CHAMBAULT
 - o Madame Sophie DESCHIENS
 - o Madame Joëlle LACONTAL
 - o Monsieur Daniel COURTES
 - o Monsieur François LE CLEC'H
- Les deux représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :
 - o Madame Martine DUPERRAY
 - o Monsieur Maurice BOURGES
 - ❖ PRECISE que le Président de l'EPT Paris Ouest La Défense invitera:
 - Les Caisses d'Allocations Familiales du département des Hauts de Seine, l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine et Action Logement à désigner les personnes qualifiées qui en sont issues, au sein des conseils d'administration des OPH de Courbevoie, Levallois, Nanterre et Puteaux.
 - Les Organisation Syndicales de salariés les plus représentatives dans les Hauts de Seine, à désigner deux représentants pour chaque conseil d'administration des OPH de Courbevoie, Levallois, Nanterre et Puteaux.

DROIT A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

- ❖ AUTORISE ses élus à accéder à des formations dans les domaines de compétences de l'Etablissement Public Territorial, auxquelles peuvent éventuellement s'ajouter d'autres formations de leur choix, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de leurs fonctions électives et qu'elles sont dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.
- ❖ PREND ACTE que, afin d'exercer leur droit à la formation, les élus locaux salariés, fonctionnaires ou contractuels, disposent d'un congé de formation de 18 jours pour la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Les pertes de revenus qui en résulteraient, seront compensées par l'établissement public territorial dans la limite de 18 jours et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.
- ❖ PRECISE que, conformément à la législation en vigueur, chaque année un tableau récapitulatif des actions de formation sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil de territoire.
- ❖ DECIDE que les frais de déplacement qui comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration, seront pris en charge dans les mêmes conditions que les dispositions qui régissent le déplacement des fonctionnaires de l'Etat.
- ❖ PRECISE que le budget annuel qui y est consacré ne peut être inférieur à 2% du montant des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux élus et que le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.
- ❖ S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

INDEMNITES AU PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS DE TERRITOIRE

- ❖ FIXE dans le respect des dispositions prévues par les textes :
 - à **110 %** du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président, avec effet notamment de la date à laquelle son élection a revêtu un caractère exécutoire,
 - à **44 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité à verser aux 10 vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions, avec effet de la date à laquelle leur délégation de fonctions a revêtu un caractère exécutoire,
 - à **6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité à verser aux conseillers de Territoire pour l'exercice effectif de leurs fonctions, avec effet notamment de la date à laquelle leur installation au sein du conseil de territoire a revêtu un caractère exécutoire
- ❖ APPROUVE le tableau annexé détaillant les indemnités allouées au Président, aux vice-présidents et aux conseillers de territoire.
- ❖ IMPUTE les dépenses résultant de la présente délibération sur les crédits ouverts au budget.

Bureau du 27 août 2020

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août, le bureau territorial, dûment convoqué le vingt et un août par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni en audioconférence.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Madame Jeanne Bécart en qualité de secrétaire de séance.

DETERMINATION DES REGLES D'ORGANISATION DE REUNION DU BUREAU TERRITORIAL A DISTANCE PAR AUDIOCONFERENCE

- ❖ PRECISE que la solution technique pour permettre la tenue des séances à distance par audioconférence est la suivante : Les élus convoqués devront utiliser un téléphone fixe ou

portable muni d'un clavier. A l'heure de la convocation, un numéro de téléphone à 10 chiffres puis un code de réunion sur 10 chiffres suivi par le caractère dièse (#) seront composés par l'élu. Ce dernier entrera directement en audioconférence.

- ❖ DECIDE de déterminer les modalités d'identification des participants comme suit : le numéro de téléphone ainsi que le code de réunion seront présents dans la convocation envoyée aux élus.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités d'enregistrement et de conservation des débats comme suit : un enregistrement de l'audioconférence sera réalisé sur la page Facebook de l'EPT Paris Ouest La Défense.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités du scrutin comme suit : à l'issue des débats, le Président procède au vote. Le scrutin se tiendra nécessairement au scrutin public par appel nominal de chacun des membres du bureau par le Président. A l'appel de son nom, le membre du bureau exposera oralement et clairement le sens de son vote. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante. Le Président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal de la séance avec le nom des votants. En cas de demande de vote au scrutin secret, de nomination ou de présentation, ce point à l'ordre du jour sera reporté à une séance ultérieure qui se tiendra en présentiel.
- ❖ AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LA GARENNE-COLOMBES - PREEMPTION D'UN BIEN SIS 56 RUE DE L'AIGLE

La délibération a été modifiée en séance comme suit:

- ❖ DECIDE d'exercer le droit de préemption et de proposer d'acquérir le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner, réceptionnée en Mairie le 19 mars 2020, et constitué par un bien sis 56 rue de l'Aigle, cadastré section J numéro 4, moyennant le prix global de 1 300 000 € (un million trois cent mille euros) auquel s'ajoute 60 000 € (soixante mille euros) de commission d'agence conformément à l'article R. 213-8 b) du code de l'urbanisme.
- ❖ DECIDE de dire qu'une ampliation de la décision sera notifiée à :
 - Maître Emilien GUILLEVIC, notaire
 - Madame Catherine CHAROLLAIS
 - Madame Colette MARESCHAL
 - Madame Andrée PUSSENOT
 - Madame Thérèse MARESCHAL
 - Madame Gisèle MARESCHAL
 - Madame Colette ANGUENOT
 - Madame Martine CHATELAIN
 - Madame Marthe PUSSENOT
 - Madame Sergine PUSSENOT
 - Monsieur Guy-Louis ANGUENOT
 - Monsieur Paul MARESCHAL
 - Madame Paulette MARESCHAL
 - Monsieur Manuel DE CASTRO et Madame Estelle MARQUES
 - Monsieur Valter LOPES NOGUEIRA et Madame Mélanie LE NEZET
- ❖ DECIDE qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrôle de légalité.
- ❖ CHARGE le président ou son représentant, Monsieur Philippe JUVIN, Vice-Président en charge de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à prendre tous actes et à signer tous documents y afférents.
- ❖ DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant l'autorité qui l'a édictée.

Bureau du 10 septembre 2020

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le dix septembre 2020, le bureau territorial, dûment convoqué le quatre septembre 2020 par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à distance par visioconférence.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 27 août 2020.
- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Monsieur Guillaume Boudy en qualité de secrétaire de séance.

DETERMINATION DES REGLES D'ORGANISATION DE REUNION DU BUREAU TERRITORIAL A DISTANCE PAR AUDIOCONFERENCE

- ❖ PRECISE que la solution technique pour permettre la tenue des séances à distance par visioconférence est la suivante. Les élus convoqués devront utiliser un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro ainsi qu'une connexion internet haut débit. A l'heure de la convocation, l' élu se connectera sur Teams, via le lien transmis dans le mail de convocation à la séance. Ce dernier entrera directement en visioconférence.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités d'identification des participants comme suit : une fois l' élu connecté il devra s'identifier en indiquant son nom et son prénom. A chaque prise de parole, l' élu, après avoir activé son micro, précisera son nom et son prénom.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités d'enregistrement et de conservation des débats comme suit : un enregistrement de la visioconférence sera réalisé sur la page Facebook de l'EPT Paris Ouest La Défense et sur l'outil teams.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités du scrutin comme suit : à l'issue des débats, le Président procède au vote. Le scrutin se tiendra nécessairement au scrutin public par appel nominal de chacun des membres du bureau par le Président. A l'appel de son nom, le membre du bureau exposera oralement et clairement le sens de son vote. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante. Le Président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal de la séance avec le nom des votants. En cas de demande de vote au scrutin secret, de nomination ou de présentation, ce point à l'ordre du jour sera reporté à une séance ultérieure qui se tiendra en présentiel.
- ❖ AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PUTEAUX - ECOQUARTIER DES BERGERES – MODIFICATION DU CALENDRIER DU LOT 3

- ❖ APPROUVE la modification du calendrier prévisionnel contenu au cahier des charges de cession de terrain du lot 3 de l'ilot du marché de l'éco quartier des Bergères permettant ainsi la prorogation du délai de réalisation de l'acte authentique de vente prévu dans la promesse de vente du 10 avril 2019.
- ❖ APPROUVE le report de la signature de la vente par acte authentique à intervenir au plus tard le 18 décembre 2020.
- ❖ PRECISE que les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement, dans le dossier de consultation d'acquéreur et dans la promesse de vente du 10 avril 2019 relatives au lot 3 de l'écoquartier des Bergères demeurent inchangées.

RENONCIATIONS A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- ❖ DÉCIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain simple et du droit de préemption urbain renforcé aux prix et conditions mentionnés dans les déclarations d'intention d'aliéner dont la liste est annexée à la présente délibération.

VAUCRESSON - PREEMPTION D'UN BIEN SIS 14-52 RUE DE GARCHES – PARCELLE SECTION AL NUMERO 192 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER VA 2020-129

- ❖ DECIDE d'exercer le droit de préemption et de proposer d'acquérir le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner VA 2020-129, réceptionnée en mairie le 30 juillet 2020, et constitué par la chambre de service n°20 (lot n°131) située au rez-de-chaussée de la résidence « La Prairie » sise 14-52 rue de Garches à Vaucresson – Cadastre section AL numéro 192 – réserve faite du prix fixé à 67 068 € (soixante-sept mille soixante-huit euros).
- ❖ DIT que le propriétaire dudit bien dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente décision, pour faire connaître au titulaire du droit de préemption sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception.

Le propriétaire devra alors clairement exprimer sa décision qui pourra être au choix :

- soit l'acceptation du prix fixé par le titulaire du droit de préemption, à savoir soixante-sept mille soixante-huit euros (67 068 €),
- soit le maintien du prix initial, à savoir quatre-vingt mille euros (80 000 €),
- soit la renonciation de la vente.
- ❖ DIT que en cas de maintien du prix initial, le titulaire du droit de préemption pourra saisir le juge de l'expropriation afin que ce dernier fixe le prix du bien.
- ❖ DÉCIDE qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - Maître Sylvain PLANTELIN, notaire,
 - Madame Véronique JACQUELINE, Maire de la commune de Vaucresson.
- ❖ DECIDE qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrôle de légalité.
- ❖ CHARGE le président ou son représentant, Monsieur Philippe JUVIN, vice-président en charge de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à prendre tous actes et à signer tous documents y afférents.
- ❖ DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant l'autorité qui l'a édictée.

VAUCRESSON - PREEMPTION D'UN BIEN SIS 14-52 RUE DE GARCHES– PARCELLE SECTION AL NUMERO 192 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER VA 2020-146

- ❖ DECIDE d'exercer le droit de préemption et de proposer d'acquérir le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner VA 2020-146, réceptionnée en mairie le 18 août 2020, et constitué par la chambre de service n°64 (lot n°175) située au 1er étage de la résidence « La Prairie » sise 14-52 rue de Garches à Vaucresson – Cadastre section AL numéro 192 – réserve faite du prix fixé à 34 992 € (trente-quatre mille neuf cents quatre-vingt-douze euros) étant entendu que la commission d'agence de 5 800 € (cinq mille huit cents euros) est à la charge du vendeur.
- ❖ DIT que le propriétaire dudit bien dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente décision, pour faire connaître au titulaire du droit de préemption sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception.

Le propriétaire devra alors clairement exprimer sa décision qui pourra être au choix :

- soit l'acceptation du prix fixé par le titulaire du droit de préemption, à savoir trente-quatre mille neuf-cent-quatre-vingt-douze euros (34 992 €) plus cinq mille huit cents euros (5 800 €) de commission d'agence à la charge du vendeur,
- soit le maintien du prix initial, à savoir de cinquante-neuf mille huit cents euros (59 800 €) plus cinq mille huit cents euros (5 800 €) de commission d'agence à la charge du vendeur,
- soit la renonciation de la vente.
- ❖ DIT qu'en cas de maintien du prix initial, le titulaire du droit de préemption pourra saisir le juge de l'expropriation afin que ce dernier fixe le prix du bien.
- ❖ DÉCIDE qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - Maître Olivier SAVARY, notaire,
 - Madame Véronique JACQUELINE, Maire de la commune de Vaucresson.

- ❖ DECIDE qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrôle de légalité.
- ❖ CHARGE le Président ou son représentant, Monsieur Philippe JUVIN, vice-président en charge de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à prendre tous actes et à signer tous documents y afférents.
- ❖ DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant l'autorité qui l'a édictée.

VAUCRESSON - PREEMPTION D'UN BIEN (LOT 56) SIS 19-25 AVENUE LE NOTRE-PARCELLE SECTION AL NUMERO 190 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER VA 2020-148

- ❖ DECIDE d'exercer le droit de préemption et de proposer d'acquérir le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner VA 2020-148, réceptionnée en mairie le 20 août 2020, et constitué par la chambre de service n°9 (lot n°56) située au 2e étage de la résidence « Le Saut du Loup » sise 19-25 avenue Le Nôtre à Vaucresson – Cadastre section AL numéro 190, réserve faite du prix fixé à 44 064 € (quarante-quatre mille et soixante-quatre euros) auquel s'ajoute 4 000 € (quatre mille euros) de commission d'agence à la charge de l'acquéreur.
- ❖ DIT que le propriétaire dudit bien dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente décision, pour faire connaître au titulaire du droit de préemption sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception.

Le propriétaire devra alors clairement exprimer sa décision qui pourra être au choix :

- soit l'acceptation du prix fixé par le titulaire du droit de préemption, à savoir quarante-quatre mille et soixante-quatre euros (44 064 €) plus quatre mille euros (4 000 €) de commission d'agence à la charge de l'acquéreur,
- soit le maintien du prix initial, à savoir de soixante mille euros (60 000 €) plus quatre mille euros (4 000 €) de commission d'agence à la charge de l'acquéreur,
- soit la renonciation de la vente.
- ❖ DIT qu'en cas de maintien du prix initial, le titulaire du droit de préemption pourra saisir le juge de l'expropriation afin que ce dernier fixe le prix du bien.
- ❖ DÉCIDE qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - Maître Valérie JOURDAN, notaire,
 - Madame Véronique JACQUELINE, Maire de la commune de Vaucresson.
- ❖ DECIDE qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrôle de légalité.
- ❖ CHARGE le Président ou son représentant, Monsieur Philippe JUVIN, vice-président en charge de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à prendre tous actes et à signer tous documents y afférents.
 - ❖ DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant l'autorité qui l'a édictée.

Conseil du 29 septembre 2020

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le vingt-trois septembre par Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni aux Salons d'honneur, Jacques KOSSOWSKI, Président, déclare la séance ouverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- ❖ PREND ACTE des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 11 juillet 2020.
- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2020.
- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Alexis MARTIN en qualité de secrétaire de séance à main levée.

COMPLEMENT DE DELEGATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE AU PRESIDENT

- ❖ DÉLÈGUE au Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain, du droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité, avec faculté de subdélégation, pour les périmètres et objets ne faisant pas l'objet de délégations consenties sur le fondement de l'article L.213-3 et du troisième alinéa de l'article L.211-2 du Code de l'urbanisme. La subdélégation pourra être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien sans autre limitation que celles résultant le cas échéant du code de l'urbanisme quant à la personne du délégataire ou au type de bien, quel que soit le montant de la cession envisagée.
- ❖ PRÉCISE que le Président pourra déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de toute aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 et 213-3 du Code de l'urbanisme. Il en rendra compte à la plus proche réunion utile de l'organe délibérant.
- ❖ DÉLÈGUE au Président, pour la durée de son mandat, la capacité de signer les conventions de participation des constructeurs, prévues à l'article L311-4 du Code l'urbanisme, conclues sur la base des barèmes et trames de convention approuvées, pour les Zones d'Aménagement Concerté situées à Nanterre : Centre – Sainte Geneviève, Guillaeraies, Papèteries, Parc Sud, Petit Nanterre, Provinces Françaises , Seine Arche et des Groues.
- ❖ ACCORDE au Président la délégation, de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget principal, le budget annexe assainissement, le budget annexe opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes et le budget annexe opérations d'aménagement à Puteaux, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au CGCT au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- ❖ DECIDE de créer une seule commission d'appel d'offres à caractère permanent.
- ❖ DELEGUE au Président de l'établissement public territorial les compétences afférant à l'ensemble des opérations préalables à la présentation des dossiers à la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'il y a lieu d'élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste les dix membres, cinq titulaires et cinq suppléants, de la commission d'appel d'offres,

Il est fait appel aux listes de candidats.

Une unique liste de candidats appelée "liste A" est composée de :

- En qualité de titulaires :
 - 1) Madame Monique RAIMBAULT (La Garenne-Colombes)
 - 2) Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
 - 3) Monsieur Samir ABDELOUAHED (Nanterre)
 - 4) Madame Fatima CHAOUI EL-OUASDI (Rueil-Malmaison)
 - 5) Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)
- En qualité de suppléants :
 - 1) Madame Aurélie DRESSEYRE (Garches)
 - 2) Madame Mireille BERTRAND (Neuilly-sur-Seine)
 - 3) Monsieur Bernard GAHNASSIA (Puteaux)
 - 4) Monsieur Olivier BERTHET (Saint-Cloud)
 - 5) Monsieur Frédéric VOLE (Suresnes)

- ❖ DECIDE à l'unanimité d'élire à main levée les membres de la commission d'appel d'offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, scrutin qui donne les résultats suivants :

La liste A a obtenu l'unanimité des votes

En conséquence sont déclarés élus pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

- En qualité de titulaires :

- 1) Madame Monique RAIMBAULT (La Garenne-Colombes)
- 2) Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- 3) Monsieur Samir ABDELOUAHED (Nanterre)
- 4) Madame Fatima CHAOUI EL-OUASDI (Rueil-Malmaison)
- 5) Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

- En qualité de suppléants :

- 1) Madame Aurélie DRESSEYRE (Garches)
- 2) Madame Mireille BERTRAND (Neuilly-sur-Seine)
- 3) Monsieur Bernard GAHNASSIA (Puteaux)
- 4) Monsieur Olivier BERTHET (Saint-Cloud)
- 5) Monsieur Frédéric VOLE (Suresnes)

CREATION ET ELECTION DE LA COMMISSION AD HOC EN MATIERE DE MARCHES DE TRAVAUX (COMAPA TRAVAUX)

- ❖ DECIDE de créer une commission ad hoc pour les marchés publics et accords-cadres de travaux passés selon une procédure adaptée, chargée d'émettre un avis concernant l'attribution de ces contrats.

Vote du conseil de territoire

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des dix membres, cinq titulaires et cinq suppléants, de la commission ad hoc en matière de marchés de travaux.

Une unique liste de candidats appelée "liste A" est composée de :

En qualité de titulaires :

- 1) Monsieur Benoît BAS (Garches)
- 2) Madame Mireille BERTRAND (Neuilly-sur-Seine)
- 3) Monsieur Bernard GAHNASSIA (Puteaux)
- 4) Monsieur Olivier BERTHET (Saint-Cloud)
- 5) Monsieur VOLE (Suresnes)

- En qualité de suppléants :

- 1) Monsieur François KRUGER (La Garenne-Colombes)
- 2) Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- 3) Monsieur Rachid TAYEB (Nanterre)
- 4) Monsieur Pierre GOMEZ (Rueil-Malmaison)
- 5) Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

- ❖ DECIDE à l'unanimité d'élire à main levée les membres de cette commission ad hoc.

Ont obtenu :

La liste A a obtenu l'unanimité des votes.

Sont déclarés élus pour siéger au sein de la commission ad hoc pour les marchés publics et accords-cadres de travaux passés selon une procédure adaptée :

En qualité de titulaires :

- 1) Monsieur Benoît BAS (Garches)
- 2) Madame Mireille BERTRAND (Neuilly-sur-Seine)
- 3) Monsieur Bernard GAHNASSIA (Puteaux)
- 4) Monsieur Olivier BERTHET (Saint-Cloud)
- 5) Monsieur VOLE (Suresnes)

- En qualité de suppléants :

- 1) Monsieur François KRUGER (La Garenne-Colombes)
- 2) Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- 3) Monsieur Rachid TAYEB (Nanterre)
- 4) Monsieur Pierre GOMEZ (Rueil-Malmaison)
- 5) Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

CREATION DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ET ELECTION DE SES MEMBRES

- ❖ DÉCIDE de créer la commission de concession de service public à caractère permanent.

Considérant qu'il y a lieu d'élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste les dix membres, cinq titulaires et cinq suppléants, de la commission de concession de service public,

Il est fait appel aux listes de candidats.

Une unique liste de candidats appelée "liste A" est composée de :

Titulaires :

- 1) Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- 2) Monsieur Philippe D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison)
- 3) Monsieur Alexis MARTIN (Nanterre)
- 4) Monsieur Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes)
- 5) Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

Suppléants :

- 1) Madame Aurélie DRESSAYRE (Garches)
- 2) Monsieur Rémi CHEYMOL (Neuilly-sur-Seine)
- 3) Monsieur Bernard GAHNASSIA (Puteaux)
- 4) Monsieur Nicolas PORTEIX (St Cloud)
- 5) Madame Muriel RICHARD (Suresnes)

- ❖ DECIDE à l'unanimité d'élire à main levée les membres de la commission de concession de service public, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, scrutin qui donne les résultats suivants :

La liste A a obtenu l'unanimité des votes.

En conséquence sont déclarés élus pour siéger au sein de la commission de concession de service public :

Titulaires :

- 1) Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- 2) Monsieur Philippe D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison)
- 3) Monsieur Alexis MARTIN (Nanterre)
- 4) Monsieur Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes)
- 5) Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

Suppléants :

- 1) Madame Aurélie DRESSAYRE (Garches)
- 2) Monsieur Rémi CHEYMOL (Neuilly-sur-Seine)
- 3) Monsieur Bernard GAHNASSIA (Puteaux)
- 4) Monsieur Nicolas PORTEIX (St Cloud)
- 5) Madame Muriel RICHARD (Suresnes)

CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

- ❖ DECIDE de créer la commission consultative des services publics locaux.

- ❖ DECIDE de fixer à onze le nombre de conseillers de territoire et à onze le nombre de représentants des associations locales, pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Considérant qu'il y a lieu d'élire les onze conseillers de territoire membres de la commission consultative des services publics locaux,

Une unique liste de candidats appelée "liste A" est composée de :

- Madame Stéphanie SOARES (Courbevoie)
- Madame Aurélie DRESSAYRE (Garches)
- Monsieur Jean-François DRANSART (La Garenne Colombes)
- Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- Monsieur Jean-Luc JATHIERES (Nanterre)
- Monsieur Rémi CHEYMOL (Neuilly-sur-Seine)
- Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE (Puteaux)
- Madame Henda HAMZA (Rueil-Malmaison)

- Monsieur Nicolas PORTEIX (Saint-Cloud)
- Monsieur Fabrice BULTEAU (Suresnes)
- Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)
- ❖ DECIDE à l'unanimité d'élire à main levée les onze conseillers de territoire pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, scrutin qui donne les résultats suivants :

La liste A a obtenu l'unanimité des votes.

En conséquence, sont déclarés élus pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

- Madame Stéphanie SOARES (Courbevoie)
- Madame Aurélie DRESSAYRE (Garches)
- Monsieur Jean-François DRANSART (La Garenne Colombes)
- Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- Monsieur Jean-Luc JATHIERES (Nanterre)
- Monsieur Rémi CHEYMOL (Neuilly-sur-Seine)
- Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE (Puteaux)
- Madame Henda HAMZA (Rueil-Malmaison)
- Monsieur Nicolas PORTEIX (Saint-Cloud)
- Monsieur Fabrice BULTEAU (Suresnes)
- Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

Considérant qu'il y a lieu ensuite de désigner les onze représentants des associations locales, la candidature des personnes suivantes est proposée :

- Association Bécon Village (Courbevoie)
- Association Garchoise de Maintien à Domicile (Garches)
- Association « l'Aide aux Orphelins Garennois » (La Garenne-Colombes)
- ASDL (Levallois)
- Association Naturellement Nanterre (Nanterre)
- Association « Grandir et réfléchir en citoyen » (Neuilly-sur-Seine)
- Association « Les Pavés de Puteaux » (Puteaux)
- Association C2A (Rueil-Malmaison)
- Association Union des commerçants des marchés suresnois (Suresnes)
- La Maison de l'Amitié (Saint-Cloud)
- Association du centre -ville de Vaucresson (Vaucresson)

- ❖ DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée :

La liste des représentants des associations précitées a obtenu l'unanimité des votes.

En conséquence, sont déclarés élus en qualité de représentants des associations locales pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :

- Association Bécon Village (Courbevoie)
- Association Garchoise de Maintien à Domicile (Garches)
- Association « l'Aide aux Orphelins Garennois » (La Garenne-Colombes)
- ASDL (Levallois)
- Association Naturellement Nanterre (Nanterre)
- Association « Grandir et réfléchir en citoyen » (Neuilly-sur-Seine)
- Association « Les Pavés de Puteaux » (Puteaux)
- Association C2A (Rueil-Malmaison)
- Association Union des commerçants des marchés suresnois (Suresnes)
- La Maison de l'Amitié (Saint-Cloud)
- Association du centre -ville de Vaucresson (Vaucresson)

- ❖ DELEGUE au Président la compétence de saisine de la commission consultative des services publics locaux.

RENOUVELLEMENT ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

❖ PROPOSE pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Patrick GIMONET	Monsieur Remi SY
Monsieur Christophe BRESSY	Monsieur Vincent GEROUDET
Monsieur Benoît BAS	Monsieur Benoît CUIGNET
Madame Aurélie DRESSAYRE	Monsieur Allain MAIRE
Monsieur Bruno de SOULTRAIT	Madame Myriam NIARI
Madame Michelle MICHELET	Madame Claire CHARMETTE
Monsieur Frédéric ROBERT	Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI	Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Jean-Luc GIARDINA	Monsieur Daniel LESAGE
Madame Dominique DEBRAS	Madame Laurence LILLIE
Madame Carlos FADDOUL	Monsieur Hugues de RIBEROLLES
Monsieur Francis DOMMANGE	Monsieur Gilbert GICQUEL
Monsieur Thierry STURBOIS	Madame Martine SMADJA
Madame Joëlle LACONTAL	Monsieur Edouard LOTTEAU
Monsieur Serge PORTAULT	Madame Martine MAYET
Monsieur Henda HAMZA	Monsieur Boris NABEDRYK
Monsieur Alexis PIZARD	Monsieur Serge ROCCHI
Monsieur Frédéric DUFOUR	Madame Camille PASSERON
Monsieur Kilien MESSAI DE BOISSARD	Madame Emilie PESCE
Monsieur Patrick INDJIAN	Madame Francine PAPONNAUD
Monsieur François JEANMAIRE	Madame Martine JAMBON
Monsieur Thierry ARNAUD	Monsieur Abdel-Ilah AZMI
Madame Claudine BERTHOUT	Madame Christine CHAZELLE
Monsieur Jean PREVOST	Monsieur Jean-Marc LEMBERT
Monsieur Frédéric VOLE	Monsieur Pierre PERRET
Monsieur Jean François JACQUES	Monsieur Laurent CONDEMINE
Monsieur Patrice HENRY	Monsieur Alain SAINT-PIERRE

CREATION ET COMPOSITION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

❖ APPROUVE la composition de la conférence intercommunale du logement constituée des 3 collèges suivants :

- collège des représentants des collectivités territoriales comprenant (13 sièges) :
- les maires des onze communes membres de l'EPT Paris Ouest La Défense ou leurs représentants,
- deux représentants du conseil départemental des Hauts-de-Seine.
- collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions de logements sociaux comprenant (15 sièges) :
- neuf bailleurs sociaux :
- Mme la Présidente de l'OPH Courbevoie Habitat – Paris Ouest La Défense ou son représentant,
- M. le Président de l'OPH Levallois Habitat ou son représentant,
- M. le Président de l'OPH de Nanterre ou son représentant,

- Mme la Présidente de l'OPH Office de l'Habitat de Puteaux ou son représentant,
- M. le Directeur Général de Hauts-de-Seine Habitat ou son représentant,
- Mme la directrice territoriale de l'ESH France Habitation ou son représentant,
- M. le directeur territorial de l'ESH Immobilière 3F ou son représentant,
- M. le directeur général de l'ESH ICF la Sablière ou son représentant,
- M. le directeur général de l'ESH LOGIREP ou son représentant.
- un représentant des organismes agréés en application de l'article L.365-2 du CCH :
- M. le directeur général de l'association AURORE ou son représentant.
- cinq représentants des organismes titulaires de droits de réservation :
- Mme la directrice de l'unité départementale Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ou son représentant,
 - Mme la déléguée territoriale d'Ile-de-France d'Action logement ou son représentant,
 - un représentant du conseil régional d'Ile-de-France,
 - un représentant du conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- un représentant des 11 villes de l'EPT Paris Ouest La Défense, désigné par les Maires des communes de l'EPT.
- collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement comprenant (5 sièges) :
- deux représentant locaux des associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation :
- M. le Président de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) des Hauts-de-Seine ou son représentant,
- M. le Président de la confédération nationale du logement (CNL) des Hauts-de-Seine ou son représentant.
- trois représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement ou représentant des personnes défavorisées :
- M. le directeur général du Centre du Logement des Jeunes Travailleurs ou son représentant,
- M. le directeur de l'agence régionale Ile-de-France de la Fondation Abbé Pierre ou son représentant,
- Mme la Présidente de la société Saint Vincent de Paul des Hauts-de-Seine ou son représentant.
- ❖ PRÉCISE que la CIL est coprésidée par le Président de l'EPT Paris Ouest La Défense ou son représentant et par le Préfet des Hauts-de-Seine ou son représentant.
- ❖ AUTORISE le Président de l'EPT Paris Ouest La Défense à solliciter le Préfet des Hauts-de-Seine afin qu'il prenne l'arrêté de composition de la CIL, dans les mêmes termes.

DESIGNATION POUR SIEGER A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA VILLE DE NANTERRE (SPLNA)

Après avoir fait appel aux candidatures,

Monsieur Jean-Luc JATHIERES déclare être candidat pour représenter l'établissement public territorial aux conseils d'administration et aux assemblées générales de la SPLNa.

- ❖ DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

ELIT Monsieur Jean-Luc JATHIERES en qualité de représentant de l'établissement public territorial pour siéger aux conseils d'administration et aux assemblées générales de la Société Publique Locale d'Aménagement de la ville de Nanterre (SPLNa).

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPT AU SEIN DE LA SOCIETE DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS (SOREQA)

- ❖ DÉSIGNE Monsieur Hassan HMANI, comme représentant du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la Soreqa.
- ❖ DÉSIGNE Madame Samia KASMI, comme censeur de la Soreqa.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPT AU SEIN DE LA SPL RUEIL AMENAGEMENT

- ❖ DECIDE à l'unanimité de voter à main levée.
- ❖ DÉSIGNE Madame Valérie CORDON et Madame Andrée GENOVESI comme représentants du conseil de territoire au sein du conseil d'administration de la société publique locale Rueil Aménagement.
- ❖ DÉSIGNE Madame Andrée GENOVESI comme représentant du conseil de territoire pour les assemblées générales de la société publique locale Rueil Aménagement

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA PEPINIERE ET DE L'HOTEL D'ENTREPRISES "PEPIT"

- ❖ DECIDE à l'unanimité de voter à main levée.
- ❖ DÉSIGNE aux fonctions de membres du conseil d'exploitation :
 - Monsieur Patrick OLLIER Vice-Président en charge du développement économique et de l'innovation
 - Monsieur Rachid TAYEB (Nanterre)
 - Monsieur Xabi ELIZAGOYEN (Rueil-Malmaison)
 - Monsieur Vianney RASKIN (Suresnes)

ELECTION DU REPRESENTANT DU TERRITOIRE AU SYNDICAT MIXTE « LE FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS »

Après avoir fait appel aux candidatures, pour représenter l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au syndicat mixte « Le Forum Métropolitain du Grand Paris », Monsieur Patrick JARRY déclare être candidat en qualité de délégué titulaire et Monsieur Frédéric VOLE en qualité de délégué suppléant.

- ❖ DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.
- ❖ ELIT, Monsieur Patrick JARRY pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte « Le Forum Métropolitain du Grand Paris » en qualité de délégué titulaire et Monsieur Frédéric VOLE en qualité de délégué suppléant.

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE AUPRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Après avoir fait appel aux candidatures, pour représenter l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris, Madame Monique BOUTEILLE déclare être candidate.

- ❖ DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.
- ❖ ELIT Madame Monique BOUTEILLE pour représenter l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'EPT AU SEIN DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

Après avoir fait appel aux candidatures, pour représenter l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au sein de l'ALEC, Madame JACQUELINE déclare être candidate en tant que titulaire et Messieurs LAÏDI et POIZAT en tant que suppléants.

représentante titulaire représentant suppléant de l'ALEC DÉSIGNE en tant que représentante titulaire et Monsieur Amirouche LAÏDI en tant que représentant suppléant de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au sein de l'agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest La Défense

ELECTION DES REPRESENTANTS DU TERRITOIRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE « TRANSITION ENERGETIQUE » DU SIPPAREC

Après avoir fait appel aux candidatures pour représenter l'établissement public territorial à la commission consultative paritaire « transition énergétique » du Sipparec, Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud déclare être candidat en qualité de représentante titulaire, Monsieur Fabrice Bulteau déclare être candidat en qualité de représentant suppléant.

❖ DÉCIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

ÉLIT Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud en qualité de représentante titulaire de l'établissement public territorial à la commission consultative paritaire « transition énergétique » du Sipperec et Monsieur Fabrice Bulteau en qualité de représentant suppléant.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'EPT AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

❖ DÉSIGNE Monsieur BULTEAU comme représentant de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au groupement d'intérêt public Maximilien..

ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES

Après avoir fait appel aux candidatures pour représenter l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du territoire,

❖ DECIDE, à l'unanimité, de voter à main levée.

ELIT, pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du territoire

		Représentant du Territoire
Courbevoie	CA collège Alfred de Vigny (à titre consultatif)	Mme. LIMOGÉ
	CA collège des Bruyères	M. HUMRUZIAN
	CA collège des Renardières (à titre consultatif)	Mme LIMOGÉ
	CA collège Georges Seurat (à titre consultatif)	Mme. LIMOGÉ
	CA collège Georges Pompidou	M. HUMRUZIAN
	CA lycée Lucie Aubrac	Mme LIMOGÉ
	CA lycée Paul Lapie	M. HUMRUZIAN
	CA lycée Paul Painlevé	M. FLAVIEN
Garches	CA collège Henri Bergson	M. BAS
	CA lycée Jacques Brel (à titre consultatif)	Mme DRESSAYRE
	CA lycée Jean Monnet (à titre consultatif)	M. BAS
La Garenne-Colombes	CA collège les Vallées	M.DRANSART
	CA collège les Champs-Philippe	Mme RAIMBAULT
	CA lycée professionnel La Tournelle	M. KRUGER
Levallois-Perret	CA collège Jean Jaurès	M. WEISS
	CA collège Danton	Mme BOURDET-MATHIS
	CA collège Louis Blériot	Mme. COVILLE
	CA lycée Léonard de Vinci	Mme DESCHIENS
Nanterre	CA collège Doucet	M. JATHIERE
	CA collège Perrin	Mme NGIMBOUS BATJÔM
	CA collège Galois	Mme KASHEMA
	CA collège Chenevieux	M. ABELOUAHED
	CA collège Eluard	Mme SAIDJ
	CA collège Hugo	Mme MOUNIER
	CA collège République	Mme COULTER
CA lycée Joliot-Curie	M. MARTIN	

	CA lycée Claude Chappe	M. ADAM
	CA lycée Louise Michel	Mme CHAMPENOIS
Neuilly-sur-Seine	CA collège Pasteur	Mme GELLÉ
	CA collège Théophile Gautier	M. CHEYMOL
	CA collège André Maurois	Mme BERTRAND
	CA lycée Pasteur	Mme d'ORSAY
	CA lycée Saint-James	M. CHEYMOL
	CA lycée professionnel Kandinsky	Mme GELLÉ
Puteaux	CA collège des Bouvets	M. MOREAU LUCHAIRE
	CA collège Maréchal Leclerc	Mme MADRID
	CA lycée Lucien Voilin	M. GHANASSIA
	CA lycée Agora	M. MOREAU LUCHAIRE
Rueil-Malmaison	CA collège Bons raisins	Mme HAMZA
	CA collège Henri Dunant	M. SGARD
	CA collège La Malmaison	Mme CORDON
	CA collège Les Martinets	Mme GENOVESI
	CA collège Marcel Pagnol	Mme EL-OUASDI
	CA collège Jules Verne	M. GOMEZ
	CA lycée Richelieu	Mme BOUTEILLE
	CA lycée Gustave Eiffel	M. D'ESTAINOT
Saint-Cloud	CA collège Gounod	N. PORTEIX
	CA collège Verhaeren	Mme PINAULDT
	CA lycée Alexandre Dumas	Mme PINAULDT
	CA lycée Santos Dumont	Mme DU SARTEL
Suresnes	CA collège Jean Macé	Mme RICHARD
	CA collège Emile Zola	Mme RICHARD
	CA collège Henri Sellier	Mme RICHARD
	CA lycée Paul Langevin	Mme RICHARD
	CA lycée Louis Blériot	Mme RICHARD
Vaucresson	CA collège Yves du Manoir	Mme JACQUELINE
	CA lycée Toulouse Lautrec	Mme JACQUELINE

CREATION D'UN SERVICE PAYANT DE CONTROLE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT A NANTERRE

- ❖ APPROUVE la création d'un service payant de contrôle des installations d'assainissement en domaine privé, à partir du 1^{er} octobre 2020, dans le cadre des transactions immobilières pour la commune de Nanterre selon la grille tarifaire présentée plus haut.
- ❖ AUTORISE le président ou le vice-président délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- ❖ ADOPTE par chapitre la décision modificative n° 1 du budget principal de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020
- ❖ DIT qu'un rapport de présentation des décisions modificatives et que le détail des montants par chapitre pour chacun des budgets figurent en annexe de la présente délibération.
- ❖ DIT que la maquette budgétaire figure en annexe de la présente délibération.

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2021 POUR L'HOPITAL FOCH

- ❖ APPROUVE pour l'année 2021, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au bénéfice de l'hôpital Foch situé à Suresnes.

INSTITUTION ET PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

- ❖ DECIDE d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- ❖ CHARGE le Président ou le Vice-président délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux.

INSTITUTION DU DISPOSITIF DE LISSAGE DE TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

- ❖ DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 le mécanisme de lissage des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans les conditions prévues à l'article 1636 B undecies du Code général des impôts sur une durée maximum de dix ans.
- ❖ DECIDE de fixer les zones sur le périmètre de chaque commune en vue d'une harmonisation progressive comme suit :
 - Zone A : Courbevoie
 - Zone B : Garches
 - Zone C : La Garenne-Colombes
 - Zone D : Levallois
 - Zone E : Nanterre
 - Zone F : Neuilly-sur-Seine
 - Zone G : Puteaux
 - Zone H : Rueil-Malmaison
 - Zone I : Saint-Cloud
 - Zone J : Suresnes
 - Zone K : Vaucresson

ACTUALISATION DES TARIFS 2020

- ❖ APPROUVE l'actualisation des tarifs liés à la redevance spéciale sur les secteurs de Saint-Cloud et Suresnes.
- ❖ APPROUVE la création des tarifs liés aux contrôles de raccordement et de conformité des réseaux d'assainissement sur le secteur de Nanterre
- ❖ APPROUVE la création des tarifs liés aux fluides pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- ❖ DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2020.
- ❖ PRECISE que l'annexe relative aux tarifs sera intégralement mise à jour
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

COURBEVOIE – ECOQUARTIER VILLAGE DELAGE - REVISION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

- ❖ FIXE en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 II du Code de l'urbanisme les nouvelles modalités de partage des coûts des équipements, telles qu'indiquées en annexe de la présente délibération.
- ❖ FIXE en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 II du Code de l'urbanisme, les nouvelles conditions générales applicables dans la zone de PUP de l'Ecoquartier du « Village Delage », telles qu'indiquées en annexe de la présente délibération.
- ❖ PRECISE que ces nouvelles modalités sont applicables aux opérations au sein du périmètre la zone de PUP de l'Ecoquartier du « Village Delage », donnant lieu à des conventions de PUP postérieures à la présente délibération.

COURBEVOIE - SUPPRESSION DE LA ZAC DANTON

- ❖ DECIDE de supprimer la ZAC DANTON de Courbevoie en application des dispositions de l'article R 311-12 du Code de l'urbanisme.

- ❖ PRECISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme.

COURBEVOIE - SUPPRESSION DE LA ZAC DES FAUVELLES

- ❖ DECIDE de supprimer la ZAC des FAUVELLES de Courbevoie en application des dispositions de l'article R 311-12 du Code de l'urbanisme.
- ❖ PRECISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme.

LEVALLOIS-PERRET – ZAC COLLANGE – AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION

- ❖ APPROUVE l'avenant n°4 au traité de concession de la ZAC Collange à Levallois-Perret, tel que présenté dans le document joint à la délibération.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer l'avenant n°4 au traité de concession de la ZAC Collange à Levallois-Perret.

LEVALLOIS-PERRET – ZAC GUSTAVE EIFFEL - AVENANT N°5 AU TRAITE DE CONCESSION

- ❖ APPROUVE l'avenant n°5 au traité de concession de la ZAC Gustave Eiffel à Levallois-Perret, tel que présenté dans le document joint à la délibération
- ❖ AUTORISE le Président et le vice-président délégué à signer l'avenant n°5 au traité de concession de la ZAC Gustave Eiffel à Levallois-Perret .

LEVALLOIS-PERRET – ZAC FRONT DE SEINE – AVENANT N°7 AU TRAITE DE CONCESSION

- ❖ APPROUVE l'avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Front de Seine à Levallois-Perret.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice président délégué à signer l'avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Front de Seine à Levallois-Perret .

NANTERRE - AVENANT N°8 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA BOULE

- ❖ APPROUVE l'avenant n°8 à la concession d'aménagement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la Société d'Économie Mixte et de Gestion de la ville de Nanterre (SEMNA) du secteur de la Boule à Nanterre.
- ❖ AUTORISE le Président, ou le vice-président délégué, à signer ledit avenant.

NANTERRE – MODIFICATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DES PROVINCES FRANÇAISES

- ❖ APPROUVE la modification du programme des équipements publics de la ZAC des Provinces Françaises à Nanterre pour intégrer la réalisation d'un espace vert planté et agrémenté d'un parcours sportif.
- ❖ DEMANDE au Préfet des Hauts de Seine de modifier le programme des équipements publics de la ZAC des Provinces Françaises à Nanterre pour intégrer la réalisation d'un espace vert planté et agrémenté d'un parcours sportif.
- ❖ PRECISE que la présente délibération et ses annexes se trouvent désormais annexées au dossier de réalisation de la ZAC des Provinces Françaises à Nanterre, et qu'elle sera affichée au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et en mairie de Nanterre pendant un mois, en application des articles R311-9 et R311-5 du Code de l'urbanisme.

NANTERRE – AVENANT N°4 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PROVINCES FRANÇAISES

- ❖ APPROUVE l'avenant n°4 à la concession d'aménagement entre l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et la Société d'Économie Mixte et de Gestion de la ville de

Nanterre (SEMNA) relative à la zone d'aménagement concerté des Provinces françaises à Nanterre.

- ❖ AUTORISE le Président, ou le vice-président délégué, à signer ledit avenant.

NANTERRE - CONCESSION D'AMENAGEMENT PARC SUD - AVENANT N°2

- ❖ APPROUVE l'avenant n°2 à la concession d'aménagement Parc Sud à Nanterre entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense et la Société Publique Locale de la ville de Nanterre (SPLNA)
- ❖ AUTORISE le Président, ou le vice-président délégué, à signer ledit avenant.

NANTERRE - CONCESSION D'AMENAGEMENT CHEMIN DE L'ILE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la concession d'aménagement des quartiers Chemin de l'Île et République à Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SEMNA dans le document joint à la délibération.

NANTERRE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PETIT NANTERRE - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la convention publique d'aménagement du Petit Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SEMNA dans le document joint à la délibération.

NANTERRE – NOUVELLE CONCESSION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PETIT NANTERRE - NOTE DE CONJONCTURE ET PREVISIONS FINANCIERES 2020-2021

- ❖ APPROUVE la note de conjoncture de la concession d'aménagement du Petit Nanterre pour les années 2020-2021, tel que présenté par la SPLNA dans le document joint à la délibération.

NANTERRE - CONCESSION D'AMENAGEMENT DES GUILLERAIES - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la concession d'aménagement des Guillaies à Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SPL de Nanterre dans le document annexé à la délibération.

NANTERRE - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA BOULE - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la convention publique d'aménagement de La Boule à Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SEMNA dans les documents annexés à la délibération.

NANTERRE – CONCESSION D'AMENAGEMENT DES PAPETERIES - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la concession d'aménagement des Papeteries à Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SPL de Nanterre dans les documents annexés à la délibération.

NANTERRE - CONCESSION D'AMENAGEMENT PARC SUD - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la concession d'aménagement du Parc Sud à Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SPL de Nanterre dans le document annexé à la délibération.

NANTERRE - CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PROVINCES FRANÇAISES. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la concession d'aménagement de la ZAC des Provinces Françaises à Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SEMNA dans le document joint à la délibération.

NANTERRE - CONCESSION D'AMENAGEMENT DES SECTEURS NEUILLY-DIDEROT ET LENINE-POINCARE - COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE - EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la concession d'aménagement confiée à la Soreqa sur les secteurs Neuilly-Diderot et Lénine-Poincaré à Nanterre, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la Soreqa dans les documents joints à la délibération.

ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DANS LE PROCESSUS DE MANAGEMENT ET DE LABELLISATION CIT'ERGIE

- ❖ APPROUVE l'engagement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense dans la démarche de labellisation Cit'ergie, qui distingue la performance des meilleures politiques climat-air-énergie des collectivités territoriales et permet d'inscrire le PCAE dans une démarche d'amélioration continue,
- ❖ AUTORISE le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'ADEME au titre du financement du processus de labellisation Cit'ergie de l'EPT Paris Ouest La Défense et à signer tout document nécessaire à cet effet la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME
- ❖ SOUTIENT le projet d'une démarche simultanée avec les villes de Paris Ouest la Défense qui souhaiteraient s'engager dans leur propre démarche de labellisation Cit'ergie,
- ❖ SOUTIENT le projet de constitution d'un groupement de commande entre l'EPT et les villes qui le souhaitent pour réduire les coûts de la prestation d'accompagnement par le conseiller Cit'ergie,
- ❖ PRECISE que l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense proposera aux villes de l'EPT Paris Ouest La Défense qui le souhaitent une convention constitutive de groupement de commande pour recourir à une prestation groupée de conseillers Cit'ergie mutualisés,
- ❖ DIT que l'établissement public territorial pourra le cas échéant coordonner le groupement de commande et procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection aux fins d'attribuer le marché pour une durée de 4 ans.

CANDIDATURE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "FACILARENO"

- ❖ APPROUVE la candidature de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à l'appel à manifestation d'intérêt portant sur la mise en œuvre du programme Facilaréno, fondé sur le dispositif Dorémi pour les communes de la Métropole du Grand Paris.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

AVIS SUR LE PROJET DE CONVERSION A LA BIOMASSE (AGROPELLETS) DE DEUX CHAUDIERES EXPLOITEES PAR LA SOCIETE ENERTHERM

- ❖ ÉMET un avis favorable sur le projet porté par la société Enertherm visant à exploiter deux chaudières fonctionnant à la biomasse (agropellets) relevant de la rubrique 3110-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sur le site sise 2, Rue d'Alençon à Courbevoie

COURBEVOIE - REVISION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

- ❖ APPROUVE la charte architecturale et la charte des devantures, des enseignes et des terrasses de Courbevoie et précise que celles-ci, non opposables, sont intégrées dans les annexes informatives du PLU révisé,

- ❖ APPROUVE le plan local d'urbanisme révisé de la commune de Courbevoie, tel qu'annexé à la présente délibération.
- ❖ PRECISE :
 - que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité obligatoires en application des articles R 153-20, R 153-21 et R 153-22 du code de l'urbanisme,
 - que la présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa de l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.
 - que le dossier de PLU révisé sera tenu à la disposition du public en mairie de Courbevoie, service urbanisme. Il sera également consultable sur le site internet de la commune de Courbevoie et sur le géoportail de l'urbanisme,

COURBEVOIE – « ILOT FAUVELLES » - PROJET URBAIN PARTENARIAL ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE, LA VILLE DE COURBEVOIE ET LA SAS COURBEVOIE FAUVELLES

- ❖ DELIMITE en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 II du Code de l'urbanisme, pour une durée de 10 ans, le périmètre de la zone de projet urbain partenarial de l'ilot « Fauvelles » tel qu'indiqué en annexe 1 de la présente délibération.
- ❖ FIXE en application des dispositions de l'article L. 332-11-3 II du Code de l'urbanisme, les conditions générales applicables dans la zone de PUP de l'ilot « Fauvelles » et les modalités de partage des coûts des équipements publics rendus nécessaires par l'opération de l'ilot « Fauvelles », tel qu'indiqué en annexe 2 de la présente délibération.
- ❖ PRECISE que le périmètre de la zone de PUP sera annexé au PLU de Courbevoie, conformément aux dispositions de l'article R. 151-52 12° du code de l'urbanisme.
- ❖ APPROUVE la convention de projet urbain partenarial entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, la Ville de Courbevoie et la SAS Courbevoie Fauvelles.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice président délégué à signer la convention précitée et à l'exécuter.

LEVALLOIS-PERRET - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DANS LE CADRE DE SA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

- ❖ DÉCIDE de mettre à disposition du public pendant un mois, du 20 octobre au 20 novembre 2020 inclus, à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la ville de Levallois située au 66bis rue du Président Wilson, du lundi au vendredi et pendant les horaires d'ouverture au public, le dossier de modification, l'exposé des motifs de cette modification simplifiée et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées.
- ❖ DÉCIDE de recueillir les observations du public dans un registre disponible à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la ville de Levallois située au 66bis rue du Président Wilson, du lundi au vendredi et pendant les horaires d'ouverture au public. Ces observations pourront également être envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, immeuble Le Luminis, 91 rue Jean Jaurès CS 30050, 92806 PUTEAUX CEDEX.
- ❖ DIT qu'à l'issue de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Levallois-Perret, le Maire de ladite commune en présentera le bilan devant le conseil de territoire qui approuvera le dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Levallois-Perret, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département,

NEUILLY-SUR-SEINE - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DANS LE CADRE DE SA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4

- ❖ DÉCIDE de retirer la délibération n°11 (12/2020) du conseil de territoire du 4 février 2020 portant mise à disposition du PLU de la ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre de sa modification n°4,
- ❖ DÉCIDE de mettre à disposition du public pendant un mois, du 16 novembre au 17 décembre 2020, à la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la ville de Neuilly-sur-Seine, située en son hôtel de ville, 96 avenue Achille Peretti, du lundi au vendredi de 9h à 17h30, le dossier de modification, l'exposé des motifs de cette modification simplifiée et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées.
- ❖ DÉCIDE de recueillir les observations du public dans un registre disponible à la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la ville de Neuilly-sur-Seine, située en son hôtel de ville, 96 avenue Achille Peretti, du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Ces observations pourront également être envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, immeuble Le Luminis, 91 rue Jean Jaurès CS 30050, 92806 Puteaux cedex.
- ❖ DIT qu'à l'issue de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de la ville de Neuilly-sur-Seine, le Maire de ladite commune en présentera le bilan devant le conseil de territoire qui approuvera le dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Neuilly-sur-Seine, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département.

SURESNES - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- ❖ APPROUVE la modification du PLU de Suresnes telle que modifiée suite aux observations de la Préfecture des Hauts-de-Seine.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Suresnes, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département.
- ❖ DIT qu'en application des articles L.153-44, L.153-24 et 25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat

NANTERRE - PROJET DE TRAITE DE FUSION ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE NANTERRE ET LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM NANTERRE COOP HABITAT - APPROBATION DE LA REDUCTION DE CAPITAL SUIVANT CETTE FUSION, INTEGRALEMENT SUPPORTEE PAR L'EPT - APPROBATION DE LA CESSION PAR L'EPT DE SES PARTS SOCIALES

- ❖ APPROUVE l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH de NANTERRE par la SCIC HLM NANTERRE COOP HABITAT, en application de l'article L. 236-1 du Code de commerce et de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat par une société coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré ;

- ❖ APPROUVE l'augmentation de capital subséquente à la fusion d'un montant de 188.233.611 euros au bénéfice de l'EPT, par la création de 38.891.242 parts sociales nouvelles, étant rappelé que la valeur nominale d'une part sociale s'élève à 4,84 euros ;
- ❖ APPROUVE le projet de traité de fusion tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ❖ APPROUVE les dispositions spécifiques telles qu'elles résultent du projet de traité de fusion, établissant que :
 - lui sont remises, en rémunération de la fusion, et sous réserve de la validation du commissaire à la fusion et aux apports 38.891.242 parts sociales nouvelles de la SCIC HLM ;
 - la valeur vénale des parts sociales qui seront remises en rémunération de la fusion à l'EPT, sera plafonnée à sa valeur maximale de cession prévue à l'article L.423-4 du Code de la construction et de l'habitation, correspondant à la dotation de l'OPH ;
 - l'EPT consent expressément à la réduction du capital de la SCIC HLM NANTERRE COOP HABITAT après réalisation de la fusion qu'il supportera intégralement, par voie d'annulation d'une partie de ses parts sociales (14.830.247 parts sociales), afin de permettre à la SCIC HLM de reconstituer dans ses capitaux propres les subventions d'investissement que l'OPH de NANTERRE a perçues, reconstitution rendue nécessaire par l'opération de fusion ;
 - l'EPT consent, par conséquent, à céder la totalité des parts sociales (soit 24.060.995 parts sociales), au plus tard le 1er janvier 2021 à la Ville de Nanterre et la SEMNA, étant précisé que ces derniers ne pourront pas revendre ces parts sociales à une valeur supérieure au prix qu'ils les auront acquises, majoré uniquement d'un intérêt de 1,5% + taux du Livret A par an selon la durée de détention, en application des dispositions de l'article L. 423-4 du CCH.
- ❖ APPROUVE le protocole tripartite de cession de parts sociales de la coopérative Nanterre Coop Habitat entre l'EPT Paris Ouest La Défense, la ville de Nanterre et la SEMNA, annexé à la présente délibération.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer le protocole de cession tripartite de cession de l'intégralité des parts sociales de l'EPT Paris Ouest La Défense à la ville et la SEMNA ainsi que tout acte afférant.

Bureau du 29 septembre 2020

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre, le Bureau Territorial, dûment convoqué le vingt-trois septembre par Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, Jacques KOSSOWSKI, Président, déclare la séance ouverte.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020.
- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Guillaume BOUDY en qualité de secrétaire de séance à main levée.

CONVENTION ECO-TLC

- ❖ APPROUVE la convention actualisée avec l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense
- ❖ AUTORISE le président ou le vice-président délégué à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération

ACTUALISATION DE L'AIDE FINANCIERE A L'ACHAT DE COLONNE ENTERREE POUR LA GESTION DES DECHETS

- ❖ APPROUVE l'octroi par l'EPT Paris Ouest La Défense, d'une subvention relative aux travaux d'installation de « colonnes enterrées » pour la collecte sélective des déchets ménagers en habitat collectif, à Suresnes.
- ❖ PRECISE que le montant de cette subvention est égal à 30% du coût hors taxes du matériel installé dans la limite de 165 €/m³ de volume utile.
- ❖ APPROUVE l'octroi complémentaire par l'EPT Paris Ouest La Défense, d'une subvention relative aux travaux d'installation de « colonnes enterrées » pour la collecte sélective du verre en habitat collectif étendue à l'habitat voisin (pavillonnaire et collectif), à Suresnes.
- ❖ PRECISE que le montant de cette subvention complémentaire est égal au complément des autres financements pour atteindre 80% du coût hors taxes de fourniture du matériel installé pour le verre.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité relative à l'attribution de cette subvention, à signer tout acte y afférent.

AVENANT N°1 AU CONTRAT CONCLU AVEC OTUS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE A NANTERRE

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n°14025 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte à Nanterre conclu avec la société OTUS, prolongeant ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2021, et décalant les horaires de collecte sur certaines rues de la ville.
- ❖ PRÉCISE que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INDIQUE que cet avenant n'a pas d'incidence financière puisque les montants minimum et maximum restent inchangés (sans minimum ni maximum)
- ❖ AJOUTE qu'à titre indicatif et non contractuel, le montant estimatif de cette prolongation est de 1 651 360 € HT pour environ 6 mois.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

SURESNES - AVENANT N°1 AU CONTRAT CONCLU AVEC SEPUR POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n°14026 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés à Suresnes, conclu avec la société SEPUR, prolongeant ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2021.
- ❖ PRÉCISE que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INDIQUE que cet avenant n'a pas d'incidence financière puisque les montants minimum et maximum restent inchangés (sans minimum ni maximum)
- ❖ AJOUTE qu'à titre indicatif et non contractuel, le montant estimatif de cette prolongation est de 726 000 € HT pour 6 mois.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

NEUILLY-SUR-SEINE - AVENANT N°7 RELATIF A LA COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET A LA COLLECTE ET NETTOIEMENT DES MARCHES

- ❖ APPROUVE la passation d'un avenant n°7 au marché n°16050 relatif à la collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés et à la collecte et nettoyage des marchés sur la ville de Neuilly-sur-Seine (lot n°1), conclu avec Suez Rv Ile-de-France sise 19 rue Emile Duclaux - CS 10001 - 92268 Suresnes cedex.
- ❖ PRECISE que cet avenant permet :
 - de prolonger le délai du présent marché de 12 mois, auquel s'ajoute la possibilité d'une reconduction mensuelle, dans la limite de 6 mois supplémentaires,
 - de prévoir un forfait de rémunération complémentaire mensuel de 100 000 € HT, en plus de l'application des prix unitaires tels que fixés par le marché initial et les avenants successifs,
 - d'acter l'aménagement des modalités techniques d'exécution de certaines prestations.

- ❖ AUTORISE le président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

COURBEVOIE - ECOQUARTIER VILLAGE DELAGE - TRANSFERT DE PROPRIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE MICHEL RICARD

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'acte de transfert de propriété des terrains à Courbevoie AP 43, sis 43 rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie, AP 111 sis 25 rue des Minimes, AP 113 et AP 114 sis 40 rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie, d'une contenance totale de 1 895 m², au profit de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ AUTORISE le président ou le vice-président délégué en charge de l'aménagement opérationnel à signer tous les actes afférents.

LA GARENNE-COLOMBES - ZAC DES CHAMPS-PHILIPPE - ILOT BLEUETS-LACROIX - AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE AVEC EMERIGE-SEQENS

- ❖ APPROUVE les termes de l'avenant à la promesse de vente avec la société Emerige et du bailleur social Seqens, portant sur l'ilot opérationnel « Bleuets-Lacroix » au sein de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes, pour un montant total de 4 646 020,00 € HT, soit 5 479 131,50 € TTC.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer l'avenant à la promesse de vente avec la société Emerige et le bailleur social Seqens et à y apporter, en tant que besoin, toute modification d'ordre purement technique ainsi que tous les actes afférents.
- ❖ DIT qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Monsieur le trésorier de Nanterre.
- ❖ DIT qu'une ampliation de la présente décision sera notifiée à la société Emerige et au bailleur social Seqens.

LEVALLOIS-PERRET – ZAC COLLANGE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la ZAC Collange, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel qu'annexé.

LEVALLOIS-PERRET – ZAC GUSTAVE EIFFEL - COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la ZAC Gustave-Eiffel, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SEMARELP dans le document joint à la délibération.

LEVALLOIS-PERRET – ZAC FRONT DE SEINE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE – EXERCICE 2019

- ❖ APPROUVE le compte-rendu annuel des opérations de la ZAC Front de Seine, arrêtant les comptes au 31 décembre 2019, tel que présenté par la SEMARELP dans le document joint à la décision.

RUEIL-MALMAISON - COMPTES-RENDUS ANNUELS A LA COLLECTIVITE POUR LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT DE L'ARSENAL, RUEIL 2000 EXTENSION ET BROSSOLETTE

- ❖ APPROUVE le bilan prévisionnel des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement de la ZAC de l'Arsenal actualisé au 31 décembre 2019, tel que présenté en annexe de la présente décision, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 299.974.233,00 € HT ;
- ❖ PREND ACTE du tableau récapitulatif des acquisitions foncières et des cessions de charges foncières et immobilières réalisées par la SPL Rueil Aménagement pour cette opération durant l'exercice comptable 2019, tel que présenté en annexe;

- ❖ APPROUVE le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement de la ZAC Rueil 2000 Extension tel que présenté en annexe de la présente délibération, actualisé au 31 décembre 2019, en dépenses à la somme de 265.449 K€ HT, et en recettes à la somme de 265.453 K€ HT
- ❖ PREND ACTE que la SPL Rueil Aménagement n'a procédé à aucune acquisition foncière ni cession immobilière durant l'exercice 2019, pour la ZAC Rueil Extension,
- ❖ APPROUVE le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement située rue Pierre Brossolette et rue d'Estienne d'Orves à Rueil-Malmaison, tel que présenté au 31 décembre 2019 en annexe de la présente décision, qui se solde après impôt par un résultat prévisionnel d'un montant de 1.307 K€ HT ;
- ❖ PREND ACTE que la SPL Rueil Aménagement n'a procédé à aucune acquisition foncière ni cession de charges foncières et immobilières durant l'exercice 2019.

NANTERRE - MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL

- ❖ APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil intercommunale pour les gens du voyage
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit règlement

AVENANT A LA CONVENTION-CADRE AVEC L'IFPEN RELATIF A L'ACTION "COLLECTIF COVID-19 ET MOBILITES IDF"

- ❖ APPROUVE le financement de l'action « Collectif Covid-19 et mobilités IDF » d'un montant de 5 000 euros HT
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant à la convention cadre

RENONCIATIONS A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

- ❖ DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain simple et du droit de préemption urbain renforcé aux prix et conditions mentionnés dans les déclarations d'intention d'aliéner dont la liste est annexée à la présente délibération.

Bureau du 14 octobre 2020

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre, le Bureau Territorial, dûment convoqué le huit octobre par Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à la Audioconférence.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2020
- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Véronique JACQUELINE en qualité de secrétaire de séance.

DETERMINATION DES REGLES D'ORGANISATION DE REUNION DU BUREAU TERRITORIAL A DISTANCE PAR AUDIOCONFERENCE

- ❖ PRECISE que la solution technique pour permettre la tenue des séances à distance par audioconférence est la suivante : Les élus convoqués devront utiliser un téléphone fixe ou portable muni d'un clavier. A l'heure de la convocation, un numéro de téléphone à 10 chiffres puis un code de réunion sur 10 chiffres suivi par le caractère dièse (#) seront composés par l' élu. Ce dernier entrera directement en audioconférence.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités d'identification des participants comme suit : le numéro de téléphone ainsi que le code de réunion seront présents dans la convocation envoyée aux élus.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités d'enregistrement et de conservation des débats comme suit : un enregistrement de l'audioconférence sera réalisé sur la page Facebook de l'EPT Paris Ouest La Défense.
- ❖ DECIDE de déterminer les modalités du scrutin comme suit : à l'issue des débats, le Président procède au vote. Le scrutin se tiendra nécessairement au scrutin public par appel nominal de

chacun des membres du bureau par le Président. A l'appel de son nom, le membre du bureau exposera oralement et clairement le sens de son vote. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante. Le Président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal de la séance avec le nom des votants. En cas de demande de vote au scrutin secret, de nomination ou de présentation, ce point à l'ordre du jour sera reporté à une séance ultérieure qui se tiendra en présentiel.

- ❖ AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PUTEAUX - ECOQUARTIER DES BERGERES - LOT N° 12/13 – MODIFICATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL ET REITERATION DE LA VENTE AU PROFIT DE LA SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES

- ❖ APPROUVE la modification du calendrier prévisionnel du lot 12/13 de la ZAC Charcot de l'EcoQuartier des Bergères contenu au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) du lot 12/13 de la Zac Charcot de l'EcoQuartier des Bergères ,
- ❖ APPROUVE la modification des modalités de versement du prix de vente selon l'échelonnement ci-dessus exposé,
- ❖ APPROUVE le report de la signature de la vente par acte authentique qui interviendra au plus tard le 15 décembre 2020.
- ❖ APPROUVE la réitération de la vente au profit de la SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES du lot 12/13 de la ZAC Charcot de l'EcoQuartier des Bergères,
- ❖ PRECISE que les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement, dans le dossier de consultation d'acquéreur et dans la promesse de vente du 26 septembre 2019 relatives au lot 12/13 de l'Ecoquartier des Bergères demeurent inchangées.

Conseil du 15 décembre 2020

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le dix décembre par Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni dans le Hall des Sports, allée Georges Hassoux à Puteaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

- ❖ PREND ACTE des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 11 juillet 2020.
- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2020.
- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Samir ABDELOUAHED en qualité de secrétaire de séance à main levée.

APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE

- ❖ APPROUVE la charte de gouvernance de l'établissement public territorial.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE

- ❖ ADOPTE le règlement intérieur du conseil de territoire.

CREATION ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES TERRITORIALES

- ❖ DÉCIDE de créer trois commissions thématiques territoriales à caractère permanent, dont les intitulés sont les suivants :
 - Commission des finances,
 - Commission de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités,
 - Commission du développement durable.

- ❖ FIXE la composition de chaque commission à 22 membres étant précisé que chaque ville sera représentée par 2 élus.

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL TERRITORIAL AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES

- ❖ DESIGNER les membres des commissions thématiques territoriales suivants :

<p>Commission n°1 : Commission des finances</p>	<p>Patrick GIMONET (Courbevoie) Sandrine COHEN SOLAL (Courbevoie) Benoit CUIGNET (Garches) François KRUGER (La Garenne-Colombes) Lilian SOUBRANNE (La Garenne-Colombes) Jérôme KARKULOWSKI (Levallois-Perret) Philippe LAUNAY (Levallois-Perret) Samir ABDELOUAHED (Nanterre) Rachid TAYEB (Nanterre) Jean-François PUGET (Neuilly-sur-Seine) Mireille BERTRAND (Neuilly-sur-Seine) Vincent FRANCHI (Puteaux) Jean-Marie BALLETT (Puteaux) François LE CLEC'H (Rueil-Malmaison) Pierre GOMEZ (Rueil-Malmaison) Nicolas PORTEIX (Saint-Cloud) Olivier BERTHET (Saint-Cloud) Frédéric VOLE (Suresnes) Jean PRÉVOST (Suresnes) Bruno FROIDEVAL (Vaucresson) Laurent PRÉEL (Vaucresson)</p>
<p>Commission n°2 : Commission de l'urbanisme réglementaire, du plan local d'urbanisme intercommunal et des mobilités</p>	<p>Sébastien BEAUVAL (Courbevoie) Sybille D'ALIGNY (Courbevoie) Béatrice BODIN (Garches) Thierry MARI (Garches) Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes) Arnaud ROBAIL (La Garenne-Colombes) Sophie DESCHIENS (Levallois-Perret) David-Xavier WEISS (Levallois-Perret) Alexandrine MOUNIER (Nanterre) Raphaël ADAM (Nanterre) Eric SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine) Franck KELLER (Neuilly-sur-Seine) Bernard GAHNASSIA (Puteaux) Raymonde MADRID (Puteaux) Monique BOUTEILLE (Rueil-Malmaison) Frédéric SGARD (Rueil-Malmaison) Capucine DU SARTEL (Saint-Cloud) Olivier BERTHET (Saint-Cloud) Fabrice BULTEAU (Suresnes) Sophie DE LAMOTTE FRIZON (Suresnes) Eric BERTIER (Vaucresson) Alix CASAL (Vaucresson)</p>
<p>Commission n°3 : Commission du développement durable</p>	<p>Marie-Pierre LIMOGES (Courbevoie) Stéphanie SOARES (Courbevoie) Bruno GUERRA (Garches) Patricia SAVIN (Garches)</p>

	Baptiste DENIS (La Garenne-Colombes) Geneviève Gaillabaud (La Garenne-Colombes) Isabelle COVILLE (Levallois-Perret) Laurence BOURDET-MATHIS (Levallois-Perret) Alexis MARTIN (Nanterre) Servane Courtaux (Nanterre) Jacques SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) Jean-Philippe DUMONT (Neuilly-sur-Seine) Brigitte PALAT (Puteaux) Anne-Marie AMSELLEM (Puteaux) Philippe D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison) Michelle GARRY (Rueil-Malmaison) Brigitte PINAULDT (Saint-Cloud) Capucine DU SARTEL (Saint-Cloud) Amirouche LAÏDI (Suresnes) Véronique RONDOT (Suresnes) Véronique JACQUELINE (Vaucresson) Hélène CONNAN (Vaucresson)
--	---

ELECTION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS- MODIFICATION DES DESIGNATIONS A L'OFFICE DE L'HABITAT DE PUTEAUX

_DESIGNE au conseil d'administration de l'Office de l'Habitat de Puteaux, Madame Martine DUPERRAY ayant obtenu une voix, Monsieur Michel Duez en qualité de personnalité qualifiée,

- ❖ DESIGNE à l'unanimité au conseil d'administration de l'Office de l'Habitat de Puteaux, Monsieur Ezzedine TALEB en qualité de représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- ❖ RAPPELLE que le conseil d'administration de l'Office de l'Habitat de Puteaux est composé à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération :
 - Les 6 représentants suivants choisis parmi les conseillers territoriaux :
 - o Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
 - o Monsieur Vincent FRANCHI
 - o Madame Raymonde MADRID
 - o Monsieur Bernard GAHNASSIA
 - o Madame Brigitte PALAT
 - o Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
 - Les 9 personnes qualifiées suivantes :
 - o Monsieur Henri BOUMENDIL
 - o Monsieur Michel Duez
 - o Madame Colette GONZAGUE
 - o Madame Josiane ABKARI
 - o Monsieur Jean-Yves CHAMBAULT
 - o Madame Sophie DESCHIENS
 - o Madame Joëlle LACONTAL
 - o Monsieur Daniel COURTES
 - o Monsieur François LE CLEC'H
 - Les deux représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées suivant :
 - o Monsieur. Ezzedine TALEB
 - o Monsieur Maurice BOURGES

ACTE MODIFICATIF N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'acte modificatif n°1 au contrat n°19050 relatif au contrat de concession du service public d'assainissement pour Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux, conclu avec le groupement constitué des sociétés SUEZ RV OSIS, FAYOLLE et SUEZ EAU France, dont cette dernière est mandataire, sise 16 place de l'Iris, Tour CB21 à PARIS LA DÉFENSE CEDEX (92040).
- ❖ PRÉCISE que cet acte modificatif modifie l'article 1.2 du contrat en remplaçant comme titulaire du contrat SUEZ EAU France par le groupement constitué des sociétés SUEZ RV OSIS, FAYOLLE et SUEZ EAU France, dont cette dernière est mandataire.
- ❖ INDIQUE que cet acte modificatif est sans incidence financière.
- ❖ AJOUTE que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INFORME que l'acte modificatif vigueur dès sa notification.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit acte modificatif et à prendre toute mesure concernant son exécution.

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE 2019 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

- ❖ PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'année 2019.
- ❖ PREND ACTE, pour le volet eau potable, des rapports d'activité, au titre de l'année 2019, établi par :
 - Sénéo (déléguataire Suez),
 - le Sedif (déléguataire Véolia île de France),
 - Aquavesc (déléguataire Société des Eaux de l'Ouest Parisien).
- ❖ PREND ACTE, pour le volet assainissement, des rapports d'activité, au titre de l'année 2019, établis par Suez et SEVESC, les déléguataires de service public, pour les villes de :
 - Courbevoie (SUEZ),
 - La Garennes-Colombes (SUEZ),
 - Levallois (SUEZ),
 - Puteaux (SUEZ),
 - Neuilly-sur-Seine (SEVESC),
 - Saint-Cloud (SEVESC).
- ❖ PREND ACTE, pour le volet assainissement, du rapport d'activité, au titre de l'année 2019, établi par Suez pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine,
- ❖ INDIQUE que conformément à la réglementation ces rapports seront mis à la disposition du public.

AVIS SUR L'ADHESION DU TERRITOIRE PLAINE COMMUNE AU SEDIF

- ❖ ÉMET un avis favorable pour l'intégration pour l'intégration de Plaine Commune au sein du SEDIF, pour le territoire des communes d'Aubervilliers, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse.

DEFINITION DES TARIFS DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC ET PFAC-AD) SUR LE TERRITOIRE

- ❖ FIXE les modalités d'application de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et PFAC-Assimilés Domestiques (PFAC-AD) selon les détails présentés en annexe,
- ❖ FIXE les tarifs applicables à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif à partir du 1^{er} janvier 2021 à hauteur de 10 m²/surface plancher actualisable avec une exonération pour les surfaces inférieures à 150 m².

- ❖ FIXE les tarifs applicables à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif Assimilés Domestiques à partir du 1^{er} janvier 2021 à hauteur de 10 m²/surface plancher actualisable avec une exonération pour les surfaces inférieures à 150 m².

CONVENTION DE GESTION COORDONNEE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AVEC LE SIAAP

- ❖ APPROUVE la convention visant une gestion coordonnée des réseaux d'assainissement sur le Territoire Paris Ouest La Défense avec le SIAAP.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention et tout document s'y afférent.

PACTE FINANCIER ET FISCAL ET REGLEMENT FINANCIER DU BUDGET 2020

- ❖ APPROUVE le pacte financier et fiscal, tel qu'annexé à la présente délibération.
- ❖ APPROUVE le règlement financier du budget 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

RAPPORT DE LA CLECT DU 8 DECEMBRE 2020 ET FIXATION DU MONTANT DES FCCT DEFINITIFS POUR L'EXERCICE 2020

- ❖ APPROUVE le rapport fixant le montant des charges territoriales à majorer des fonds de compensation des charges territoriales tel qu'il a été adopté lors de la séance de la CLECT du 8 décembre 2020 pour un montant total de 185 872 778 €.
- ❖ FIXE de façon définitive, le montant du FCCT à inscrire au budget 2020 de l'EPT Paris Ouest La Défense comme suit :

• Courbevoie	34 191 486 €
• Garches	3 718 431 €
• La Garenne Colombes	560 228 €
• Levallois- Perret	0 €
• Nanterre	48 635 027 €
• Neuilly-sur-Seine	727 207 €
• Puteaux	39 634 045 €
• Rueil-Malmaison	33 647 329 €
• Saint-Cloud	8 087 691 €
• Suresnes	15 148 551 €
• Vaucresson	1 522 782 €

- ❖ FIXE les montants provisoires de FCCT socles et transfert de charges à inscrire au budget primitif 2021 par commune :

• Courbevoie	35 330 427 €
• Garches	4 686 842 €
• La Garenne Colombes	356 195 €
• Levallois- Perret	737 940 €
• Nanterre	51 542 988 €
• Neuilly-sur-Seine	3 069 615 €
• Puteaux	38 572 017 €
• Rueil-Malmaison	33 911 016 €
• Saint-Cloud	9 862 252 €
• Suresnes	16 272 457 €
• Vaucresson	2 064 705 €

- DIT que la régularisation, positive ou négative, entre le FCCT versé par les communes de janvier à novembre 2020 et le montant du FCCT définitif seront réalisées avant le 31 décembre 2020.

REPRISE D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ❖ APPROUVE la reprise d'un excédent d'investissement d'un montant de 2 477 780 € en section de fonctionnement,
- ❖ DIT QUE les crédits seront prévus en décision modificative par le mouvement des comptes 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et 7785 « excédents d'investissement transféré au compte de résultat ».

BUDGET ANNEXE PEP'IT : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

- ❖ APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 53 328 € au compte 6815.
- ❖ PRECISE que les crédits sont prévus dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe Pep'it pour l'exercice 2020.
- ❖ DIT que le détail de cette provision figure en annexe de la présente délibération.

APPROBATION DES PERTES POUR CREANCES IRRECOUVRABLES

- ❖ APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par le comptable public de l'EPT Paris Ouest La Défense dont le montant s'élève à 19 467,26 € et dont le détail figure en annexe.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 DU BUDGET ANNEXE PEP'IT, DU BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT A LA GARENNE-COLOMBES ET DU BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT A PUTEAUX

- ❖ ADOPTE par chapitre la décision modificative n° 2 du budget principal de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020
- ❖ ADOPTE par chapitre la décision modificative n° 1 du budget annexe PEP'it de l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre la décision modificative n° 1 du budget annexe opérations d'aménagement à Puteaux pour l'exercice 2020.
- ❖ ADOPTE par chapitre la décision modificative n° 1 du budget opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes pour l'exercice 2020.
- ❖ DIT que le détail des montants par chapitre et par article pour chacun des budgets figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

- ❖ AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater en 2021 avant le vote du budget les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits figurant au budget primitif 2020 du budget principal soit :

Chapitre	Article	Budget primitif 2020	Quart des crédits
	1348	535 000	133 750
Total 13		535 000	133 750
20	202	604 500	151 125
	2031	664 346	166 087
	2051	454 500	113 625
Total 20		1 723 346	430 837
	204182	20 000	5 000
	20422	3 370 000	842 500
Total 204		3 390 000	847 500
	2135	25 000	6 250
	21578	529 259	132 315
	2158	70 000	17 500
	2181	15 000	3 750
	2183	49 300	12 325
	2184	11 300	2 825
	2188	2 188 029	547 007
Total 21		2 887 888	721 972
	2313	1 303 398	325 850
	2315	18 000	4 500
	2317	2 257 097	564 274
Total 23		3 578 495	894 624
	275	3 000	750
Total 27		3 000	750
4581001	4581001	5 658 515	1 414 629
Total 4581001		5 658 515	1 414 629
Total général		17 776 244	4 444 061

- ❖ AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater en 2021 avant le vote du budget les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits figurant au budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement soit :

Chapitre	Article	Budget primitif 2020	Quart des crédits
20	2031	2 264 000	566 000
	2033	2 000	500
Total 20		2 266 000	566 500
21	21532	2 564 000	641 000
	2154	15 000	3 750
Total 21		2 579 000	644 750
23	2313	455 000	113 750
	2315	525 000	131 250
	2317	2 583 000	645 750
	238	35 000	8 750
Total 23		3 598 000	899 500
Total général		8 443 000	2 110 750

- ❖ AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater en 2021 avant le vote du budget les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits figurant au budget primitif 2020 du budget annexe Pep'It soit :

Chapitre	Article	Budget primitif 2020	Quart des crédits
16	165	25 000	6 250
Total 16		25 000	6 250
	2188	4 000	1 000
Total 21		4 000	1 000
Total général		29 000	7 250

- ❖ DIT que ces crédits seront prévus au budget primitif 2021.

FIXATION DES TARIFS APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2021

- ❖ FIXE les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2021, selon le tableau annexé.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

COURBEVOIE « VILLAGE DELAGE » - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PORTANT SUR LES ILOTS B4 ET B5

- ❖ APPROUVE le recours à la déclaration d'utilité publique concernant l'ensemble des biens nécessaires à l'aménagement des îlots B4 et B5 du futur Ecoquartier Village Delage à Courbevoie, correspondant aux parcelles cadastrées section AQ numéros de parcelles 26, 29, 40, 74 et 76 à Courbevoie
- ❖ SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Hauts de Seine, l'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à l'enquête parcellaire, au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, en vue de l'aménagement des îlots B4 et B5 du futur Ecoquartier Village Delage à Courbevoie
- ❖ DEMANDE en conséquence à ce que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) soit rendu bénéficiaire de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'aménagement des îlots B4 et B5 de l'Ecoquartier Village Delage, ainsi que de l'arrêté de cessibilité portant sur les parcelles AQ 26, 29, 74 et AQ 76 (non compris les propriétés et droits réels figurant dans le dossier d'enquête parcellaire portant sur l'aménagement de la rue du Moulin des Bruyères tel que mentionné dans l'arrêté préfectoral DCPAT/BEICEP n°2020-65 en date du 16 juillet 2020) et AQ 40 (non compris la propriété des lots 5, 6, 7 et 8 et les droits réels déjà acquis par l'EPFIF aux termes d'un acte reçu par Maître Clothilde GREFF, notaire à ISSY-LES-MOULINEAUX en date du 29 mai 2020), qui pourraient être pris à l'issue de ladite enquête publique environnementale préalable à la DUP conjointe à l'enquête parcellaire, en vue de l'aménagement des îlots B4 et B5 de l'Ecoquartier Village Delage
- ❖ AUTORISE le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense ou le vice-Président délégué à signer, en tant que de besoin, tous les actes afférents à cette procédure conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

NANTERRE - PROJET DE RENOVATION INTERET NATIONAL (PRIN) DU QUARTIER PARC SUD. PROTOCOLE DE PARTENARIAT TOURS NUAGES : PARIS OUEST LA DEFENSE - VILLE DE NANTERRE - HAUTS DE SEINE HABITAT – ALTAREA-COGEDIM

- ❖ APPROUVE le protocole ci-joint, conjoint entre l'EPT Paris Ouest La Défense, la Ville de Nanterre, Altarea-Cogedim, Hauts de Seine Habitat et l'Office HLM de Nanterre, la SEMNA.
- ❖ AUTORISE le Président, ou le vice-président délégué, à signer ledit avenant et tout autre document afférent ou découlant.

NANTERRE - MODIFICATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DES PAPETERIES

- ❖ APPROUVE la modification du programme des équipements publics de la ZAC des Papeteries pour entériner la modification de maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagements de l'avenue de la Commune de Paris dans le périmètre de la ZAC,
- ❖ DEMANDE à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine de modifier le programme des équipements publics de la ZAC des Papeteries pour entériner la modification de maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagements de l'avenue de la Commune de Paris dans le périmètre de la ZAC.
- ❖ DECLARE que la présente délibération et son annexe se trouvent désormais annexées au dossier de réalisation de la ZAC des Papeteries et seront affichées au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et en mairie pendant un mois, en application des articles R 311-9 et R 311-5 du Code de l'urbanisme.

NANTERRE – ZAC DU PETIT NANTERRE - CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT CONFIEE A LA SEMNA

- ❖ APPROUVE les comptes de clôture définitifs de la convention publique d'aménagement du Petit Nanterre confiée à la SEMNA
- ❖ AUTORISE la clôture de la convention publique d'aménagement du Petit Nanterre confiée à la SEMNA.
- ❖ AUTORISE le transfert du résultat d'exploitation positif, d'un montant de 1 301 601 € des comptes de la convention publique d'aménagement de la SEMNA vers les comptes de la nouvelle concession d'aménagement du Petit Nanterre confiée à la SPLNA

NANTERRE - AVENANT N°2 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ PARC SUD

- ❖ APPROUVE l'avenant n°2 à la concession d'aménagement Parc Sud à Nanterre entre l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense et la Société Publique Locale de la ville de Nanterre (SPLNA) joint en annexe.
- ❖ AUTORISE le Président, ou le vice-président délégué, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE TERRITOIRE ET LES VILLES ENGAGEES DANS CIT'ERGIE POUR RECOURIR A UNE PRESTATION DE CONSEILLERS CIT'ERGIE MUTUALISES

- ❖ APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes avec les villes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson, pour la prestation de conseiller Cit'ergie,
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, pour signer le marché issu du groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

COURBEVOIE - INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE SUR LE QUARTIER DES SAISONS, LE SECTEUR COEUR DE VILLE-CHARRAS ET SUR LES EMBLACEMENTS RESERVES POUR MIXITE SOCIALE FIGURANT AU PLU REVISE

- ❖ DECIDE d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du quartier des Saisons, sur le périmètre du secteur Cœur de Ville-Charras et sur les emplacements réservés pour mixité sociale figurant au plan local d'urbanisme révisé et approuvé par délibération du conseil de territoire du 29 septembre 2020 tels que délimités sur les plans annexés à la présente délibération.
- ❖ PRECISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme et sera transmise aux institutions visées à l'article R.211-3 dudit code.

LEVALLOIS-PERRET - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- ❖ DÉCIDE de tirer le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de Levallois-Perret présenté par Madame le Maire de Levallois-Perret et annexé à la présente délibération,
- ❖ APPROUVE le dossier de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de Levallois-Perret tel qu'annexé à la présente délibération,
- ❖ DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité obligatoires en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme.

- ❖ DIT que le dossier de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de la ville de Levallois-Perret sera tenu à la disposition du public en mairie de Levallois-Perret, à la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que sur le site Internet de la commune,
- ❖ DIT que la présente délibération, en application des articles L153-48 du Code de l'urbanisme, sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

SAINT-CLOUD - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE SA MODIFICATION SIMPLIFIEE

- ❖ DÉCIDE de mettre à disposition du public pendant un mois, du 1^{er} février 2021 au 1^{er} mars 2021, le dossier de modification, l'exposé des motifs de cette modification simplifiée et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, à la direction des services techniques de la ville de Saint-Cloud, située à l'hôtel de ville, 13 place Charles-de-Gaulle, 92210 Saint-Cloud, du lundi au mercredi, de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15 et le vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00.
- ❖ DÉCIDE de recueillir les observations du public dans un registre disponible dans le même lieu et aux mêmes horaires que le dossier de modification. Ces observations pourront également être envoyées par courrier à l'attention de monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, immeuble Le Luminis, 91 rue Jean-Jaurès CS 30050, 92806 Puteaux cedex.
- ❖ DIT qu'à l'issue de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de la ville de Saint-Cloud, le Président de Paris Ouest La Défense en présentera le bilan devant le conseil de territoire qui approuvera le dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Saint-Cloud, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département.

RAPPORT D'ACTIVITE PEP'IT 2019

- ❖ PREND ACTE du rapport annuel d'activité du service public pour l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises pour l'année 2019.
- ❖ INDIQUE que conformément à la réglementation ce rapport sera mis à la disposition du public.

REGROUPEMENT DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH): OPH DE COURBEVOIE – PARIS OUEST LA DEFENSE, LEVALLOIS HABITAT ET OFFICE DE L'HABITAT DE PUTEAUX

- ❖ PREND EN COMPTE la volonté des Maires des villes de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux d'un regroupement des trois Offices Publics de l'Habitat anciennement rattachés à ces villes,
- ❖ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le principe de ce regroupement,
- ❖ DIT que l'entité qui sera issue de ce regroupement reposera sur une gouvernance partagée entre les trois villes de Courbevoie, Levallois et Puteaux, dans le cadre de Paris Ouest La Défense et sur des engagements équilibrés de ces trois villes et de Paris Ouest La Défense pour assurer la pérennité de cette entité commune et une grande proximité dans la gestion,
- ❖ DÉCIDE en conséquence, d'engager la création d'une Société Anonyme de Coordination regroupant l'OPH de Courbevoie – Paris Ouest La Défense, Levallois Habitat et l'Office de l'Habitat de Puteaux, telle que prévue à l'article L423-1-2 du Code de la construction et de l'habitation, de façon à ce qu'elle soit effective dès que possible.
- ❖ DÉCIDE également, en conséquence, d'engager la démarche de fusion de l'OPH de Courbevoie – Paris Ouest La Défense, de Levallois Habitat et de l'Office de l'Habitat de Puteaux, de façon à ce qu'elle soit effective au 1^{er} janvier 2023.

NANTERRE : CONSTITUTION DU GROUPE D'ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL
COMPRENANT L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE NANTERRE, AUTOUR DE LA
SOCIETE « COOPERATIVE D'ACTEURS PUBLICS DE L'HABITAT EN ILE-DE-FRANCE",
SOCIETE COOPERATIVE DE COORDINATION A CAPITAL VARIABLE

- ❖ APPROUVE la constitution du groupe d'organismes de logement social autour de la société « *Coopérative d'Acteurs Publics de l'Habitat en Ile-de-France, société coopérative de coordination à capital variable* », dont les actionnaires seraient la SAIEM Malakoff Habitat, la SCIC HLM Gennevilliers Habitat, la SCIC HLM IDF habitat, l'OPH de Nanterre, la SCIC HLM Nanterre coop habitat et l'OPH d'Ivry-sur-Seine.
- ❖ AUTORISE la souscription par l'OPH de NANTERRE de 28 parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 euros, soit 28.000 euros de la société « *Coopérative d'Acteurs Publics de l'Habitat en Ile-de-France, société coopérative de coordination à capital variable* ».

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE
DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR**

Séance du 2 juillet 2020

OUVERTURE DE SÉANCE

Le Comité du Syndicat Intercommunal des Communes de Garches et Vaucresson s'est réuni le 2 juillet 2020 en Mairie de GARCHES, sur convocation de Monsieur MOULLÉ-BERTEAUX Christophe, Président sortant, aux fins de procéder à l'élection du bureau.

Monsieur KOCH-CHEVALIER Thierry, doyen d'âge invite les membres du comité à procéder à l'élection du bureau

Ont été élus à l'unanimité :

PRÉSIDENT : Monsieur JULIENNE Thierry, délégué titulaire de la Ville de Vaucresson

VICE-PRÉSIDENT : Monsieur KOCH-CHEVALIER Thierry, délégué titulaire de la Ville de Garches

SECRÉTAIRE : Monsieur BRIÈRE Pierre-Louis, déléguée titulaire de la Ville de Garches

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Comité prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.

Séance du 10 juillet 2020

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Comité Syndical, s'est réuni à Garches sous la présidence de Monsieur JULIENNE, Adjoint au Maire de la ville de Vaucresson, afin de débattre sur :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical qui décident d'affecter l'excédent brut de la section de fonctionnement soit 19.836,40 € en report de recettes de la section de fonctionnement (article 002).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC DE RUEIL-MALMAISON POUR L'EXERCICE 2019

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion pour l'exercice 2019 qui fait apparaître les résultats suivants :

- SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	12.923,79 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent	19.836,40 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANT À LA VILLE DE GARCHES

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de fixer le montant de ce remboursement au titre de l'exercice 2020 à 1 400 € au titre des frais de carburant.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget primitif est adopté à l'unanimité par les membres du Comité syndical qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	16.164,95 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent	99.143,16 €

CONTRIBUTION DES VILLES

Le Comité syndical fixe à l'unanimité la contribution globale de chacune des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Terrains de sports Yves du Manoir, pour 2020 à :

GARCHES	39.653,38 €
VAUCRESSON	39.653,38 €

Séance du 31 août 2020

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt, le trente et un août, le Comité Syndical, s'est réuni à Garches sous la présidence de Monsieur JULIENNE, Adjoint au Maire de la ville de Vaucresson, afin de débattre sur :

DESAFFECTATION DES TERRAINS SITUÉS A L'ANGLE DE LA ROUTE DE LA CHASSE ROYALE ET DE LA ROUTE NAPOLEON III CADASTRES SECTION AN NUMERO 419, 422 ET 424 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 10 280 M²

Le Comité syndical adopte à l'unanimité cette délibération.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU HARAS LUPIN

Séance du 03 juillet 2020

INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS REPRESENTANTS LES COMMUNES MEMBRES DU SIVU DU HARAS LUPIN

Le comité, à l'unanimité, procède à l'installation des délégués titulaires et suppléants représentants les communes membres du SIVU du Haras Lupin.

ELECTION DU PRESIDENT DU SIVU DU HARAS LUPIN

Le comité, à l'unanimité, déclare M. Thierry KOCH-CHEVALIER président du SIVU.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DU SIVU DU HARAS LUPIN

Le comité, à l'unanimité, fixe à 1 vice-président.

DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT DU SIVU DU HARAS LUPIN

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Séance du 07 juillet 2020

ELECTION DU PRESIDENT

A été élu à l'unanimité : Monsieur Emmanuel FELTESSE

ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT

A été élu à l'unanimité : Monsieur Thierry MARI.

ELECTION DU SECRETAIRE

A été élu à l'unanimité : Monsieur Thierry MORAËL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 12 MARS 2020

Le procès-verbal de la séance du comité du 12 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La convention avec l'ASVP de Garches a été renouvelée le 28 février 2020 pour la période allant du 1er mars 2020 au 31 décembre 2022.

La Ville de Garches doit verser sa contribution de 10.000 € sur les abonnements du parking.

Sur le passage à niveau, des travaux de signalétique sont prévus au mois de septembre. La SNCF envisage finalement de réaliser les doubles barrières pour lesquelles la Ville de Marnes-la-Coquette avait accepté de contribuer à hauteur de 150 k €.

Les caméras couvrant le parking nécessitent que l'on revoie les alimentations électriques (15.000 €) qui seront, exclusivement, prises en charge par la Ville de Garches, s'agissant de dispositifs reliés sur le CSU de Garches. Les travaux seront terminés pour le mois de septembre, il faut renouveler l'autorisation préfectorale d'exploitation qui est parvenue à son terme.

Une pelle hydraulique est stationnée sur le parking et il convient d'identifier sa provenance.

Le restaurant est toujours inoccupé. Il faut relancer une nouvelle fois la SNCF pour savoir ce qu'ils entendent faire du local commercial et trouver un interlocuteur pour revoir les conditions de prise à bail qui semblent être un obstacle à une nouvelle occupation.

Séance du 22 décembre 2020

APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 07 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du comité du 07 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SIVU POUR 2021

A l'unanimité, le Comité dit avoir débattu sur les orientations budgétaires du SIVU pour 2021.

ETUDE SUR UNE GRATUITE DU STATIONNEMENT PENDANT LES 2 PREMIERS MOIS DE 2021

A l'unanimité, le Comité vote contre la gratuité du stationnement pendant les deux premiers mois de l'année 2021.

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Mairie – 2 avenue du Maréchal Leclerc	2 – Garage municipal – 9 rue des Quatre Vents
	Le 15/06/2020	Le 15/06/2020
	3 – Résidence Isis	
	Le 25/06/2020	

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées	3 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,70	7,70	8,00
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	666,00	651,00	635,00

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volum e testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées	3 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	1	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

A Garches :	1 – Pharmacie de l’Hôtel de Ville – 9 avenue du Maréchal Leclerc	2 – Mairie – 2 avenue du Maréchal Leclerc
	Le 01/07/2020	Le 01/07/2020
	3 – Garage municipal – 9 rue des Quatre Vents Le 01/07/2020	

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées	3 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,60	7,70	7,71
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	641,00	648,00	645,00

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volum e testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées	3 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0	0

A Garches :	1 – Ecole – rue de la Côte St Louis	2 – Piscine
	Le 19/11/2020	Le 19/11/2020
	3 – Résidence Isis Le 30/11/2020	

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées	3 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,70	7,85	8,12
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	639,00	640,00	689,00

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique			1	2	3
Paramètres	Volum e testé	Valeurs réglementair es	Valeurs mesurée s	Valeurs mesurée s	Valeurs mesurée s
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	0	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100	0	1	0

A Garches :	1 – Piscine	2 – Mairie – 2 rue Claude Liard
	Le 07/12/2020	Le 07/12/2020
	3 – Résidence Isis	
	Le 22/12/2020	

Analyse physico-chimique			1	2	3
Paramètres	Unités	Valeurs réglementair es	Valeurs mesurée s	Valeurs mesurée s	Valeurs mesurée s
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	7,30	7,95	8,04
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	674,00	676,00	643,00

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique			1	2	3
Paramètres	Volum e testé	Valeurs réglementair es	Valeurs mesurée s	Valeurs mesurée s	Valeurs mesurée s
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0

Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	1	0

RÉDACTION : service des Assemblées

IMPRESSION : Reprographie Municipale